

VERSION PROVISOIRE

La Bretagne n'est pas un espace immuable et figé. Elle est en évolution permanente.

Les dynamiques à l'œuvre y sont en mouvement perpétuel et diverses selon les échelles territoriales auxquelles on s'intéresse.

Chacun les appréhende par ailleurs avec un regard qui lui est propre, selon ses centres d'intérêt, ses compétences...

Or, si de nombreuses données sur les dynamiques de territoires existent, celles-ci ne se croisent pas toujours, ni n'interagissent entre elles... Il arrive également que certaines informations, pourtant utiles à tous, soient méconnues de certains.

Ainsi, des données sont produites par des observatoires régionaux, d'autres, disponibles à l'échelle des départements, viennent compléter cette connaissance. A l'échelle des pays, des intercommunalités, d'autres travaux d'analyse peuvent également être conduits. Toutes ces analyses, consolidées, peuvent permettre de mieux comprendre les mouvements à l'œuvre en Bretagne. Il y a donc un enjeu fort à les mettre en perspective, à les partager, voire les confronter, dans le cadre d'une démarche d'observation mutualisée des territoires.

C'est cet exercice que le Conseil régional désire mener, notamment sur la base du document qui vous est ici soumis. A partir des données régionales, il souhaite restituer à chaque pays les informations dont il dispose. Au regard de ses champs d'interventions, il a également tenté de formaliser une « lecture régionale des dynamiques de développement » sur chaque pays. Cette lecture ne se prétend pas exhaustive et doit être appréciée comme une contribution, sans doute incomplète, mais ayant vocation à nourrir des échanges avec tous les acteurs intervenant à l'échelle du pays. La volonté du Conseil régional est que cette « lecture régionale » puisse, aux côtés de lectures départementales, de lectures locales produites par la diversité d'acteurs qui font le territoire..., contribuer à l'organisation d'un débat fructueux sur ce que, tous ensemble, nous voulons comme avenir pour les pays et la Bretagne toute entière.

Partager un projet de développement pour toutes les Bretonnes et les Bretons, telle est l'ambition de la démarche proposée. Nous souhaitons que le présent document soit une pierre utile à cet édifice dont les fondations ne seront robustes que si tous les acteurs y contribuent. Le Conseil régional compte donc beaucoup sur la mobilisation de tous.

Cette démarche revêt enfin un intérêt particulier au moment où se prépare une nouvelle politique territoriale régionale dont la traduction contractuelle avec chacun des pays de Bretagne devra apporter des éléments de réponses aux opportunités et menaces identifiées dans le cadre de ce travail. Cet exercice doit nous permettre, ensemble, de mieux appréhender les priorités de chaque pays car contractualiser, c'est aussi choisir.

Pierrick MASSIOT

Président du Conseil régional de Bretagne

LE TERRITOIRE	6
1. CHIFFRES CLÉS	6
2. DECOUPAGE TERRITORIAL	6
II. POPULATION	8
1. DÉMOGRAPHIE	9
2. ACTIVITÉ, REVENUS ET FISCALITÉ	13
3. NIVEAU DE FORMATION	15
4. ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION	16
5. LANGUES DE BRETAGNE	17
III. MODES DE VIE	19
1. LOGEMENT	21
2. OFFRE DE SOINS	26
3. ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	29
4. CULTURE	31
5. SPORT	32
6. COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ	36
IV. ÉCONOMIE, INNOVATION ET MARCHÉ DU TRAVAIL	39
1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	40
2. DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ	42
3. ZOOMS SUR CERTAINES FILIÈRES ÉCONOMIQUES	44
➤ L'agriculture	44
➤ Les activités économiques liées à la mer	46
➤ Le tourisme	47
➤ L'économie sociale et solidaire	51
4. FONCIER ÉCONOMIQUE ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE	52
5. INNOVATION ET RECHERCHE	53
6. MARCHÉ DU TRAVAIL	54
➤ Caractéristiques de l'emploi sur le territoire	54
➤ Demande et offre d'emploi	56
7. FORMATION PROFESSIONNELLE	58
V. ACCESSIBILITÉ	59
1. MOBILITÉS DES POPULATIONS	60
2. LOGISTIQUE	63
3. NUMÉRIQUE	66
VI. RESSOURCES	71
1. OCCUPATION DE L'ESPACE ET ARTIFICIALISATION DES SOLS	72
2. PATRIMOINE BÂTI ET MOBILIER	72

3. PATRIMOINE NATUREL	72
➤ Paysages et biodiversité	73
➤ Eau	76
4. ÉNERGIE	79
➤ Consommation d'énergie	79
➤ Production d'énergie	80
5. CLIMAT	83
➤ Émissions de gaz à effet de serre	83
➤ Effets du changement climatique	83

I. ACTEURS INSTITUTIONNELS ET STRATÉGIES SUR LE PAYS..... 84

STRATÉGIE ET OUTILS DE PLANIFICATION TERRITORIALE	85
---------------------------------------------------------	----

SYNTHÈSE GÉNÉRALE 86

1. INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN	86
2. CARACTÉRISTIQUES DU PAYS	87
3. SYNTHÈSE DES ENJEUX	88

Avertissement :

Les données statistiques et territoriales figurant dans ce document sont les dernières disponibles à l'échelle régionale au moment de sa rédaction. Depuis l'écriture de certaines rubriques, des données ont pu faire l'objet d'une actualisation. Il n'a pas toujours été possible au Conseil régional d'intégrer ces dernières avant la transmission du document. Ce travail sera opéré prochainement. Il est rappelé que ce document est une première base de réflexion qui a vocation à être actualisée, complétée, amendée. Nous vous remercions de votre indulgence et de votre compréhension.

LE TERRITOIRE

1. CHIFFRES CLÉS

	Pays	Bretagne
Population 2009	331 300	3 175 064
Population Pays/Bretagne (%)	10,4	-
Superficie (km ²)	2 484	27 208
Densité 2009 (hab/km ²)	133	117
Nombre de communes	95	1 270

Source : Insee - RP 2009 - Découpage territorial arrêté au 1^{er} janvier 2012

2. DECOUPAGE TERRITORIAL



Découpage territorial arrêté au 1^{er} janvier 2012

EPCI (au 01/01/2012)	Communes (au 1 ^{er} janvier 2012)	Population 2009	Population 1999	Evolution annuelle moyenne entre 1999 et 2009 en %
Quimper Communauté	8 communes : Ergué-Gabéric, Guengat, Locronan, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan et Quimper.	86 186	83 749	0,3 %
CC du Pays de Quimperlé	16 communes : Arzano, Bannalec, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan-Sur-Mer, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Riec-Sur-Belon, Saint-Thurien, Scaër et Tréméven.	53 118	49 266	0,8 %
CA de Concarneau Cornouaille	9 communes : Concarneau, Elliant, Melgven, Nevez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvy, Tournich et Trégunc.	49 049	46 564	0,5 %
CC du Pays Bigouden Sud	12 communes : Combrit, Guilvinec, Ile-Tudy, Loctudy, Penmarch, Plobannalec-Lesconil, Plomeur, Pont-L'Abbé, Saint-Jean-Trolimon, Tréffiagat, Tréguennec et Tréméoc.	37 026	34 601	0,7 %
CC du Pays Fouesnantais	7 communes : Bénodet, Clohars-Fouesnant, Fouesnant, Gouesnach, La Forêt-Fouesnant, Pleuven et Saint-Evarzec.	26 695	22 424	1,8 %
CC du Pays de Douarnenez	5 communes : Douarnenez, Kerlaz, Le Juch, Pouldergat et Poullan-Sur-Mer.	19 147	20 145	-0,5 %
CC du Haut Pays Bigouden	10 communes : Gourlizon, Guiler-Sur-Goyen, Landudec, Peumerit, Plogastel-Saint-Germain, Plonéour-Lanvern, Plovan, Plozevet, Pouldreuzic et Tréogat.	17 123	15 123	1,2 %
EPCI	Communes	Population 2009	Population 1999	Evolution annuelle moyenne entre 1999 et 2009 en %
CC du Cap Sizun	11 communes : Audierne, Beuzec-Cap-Sizun, Cléden-Cap-Sizun, Confort-Meilars, Esquibien, Goulien, Mahalon, Plogoff, Plouhinec, Pont-Croix et Primelin.	16 320	16 256	0,0 %
CC de Châteaulin et du Porzay	11 communes : Cast, Châteaulin, Dineault, Ploeven, Plomodiern, Plonevez-Porzay, Port-Launay, Quémeneven, Saint-Coulitz, Saint-Nic et Trégarvan.	15 760	14 857	0,6 %
CC du Pays du Glazik	5 communes : Briec, Edern, Landrévarzec, Landudal et Langolen.	10 674	9 244	1,4 %

Ile de Sein (hors EPCI)	1	202	242	-1,8 %
Pays de Cornouaille	95	331 300	312 471	0,6 %

Communes dépassant le seuil des 10 000 habitants (35 en Bretagne) :

Quimper Communauté	Quimper	63 387	63 274	0 %
CC de Concarneau Cornouaille	Concarneau	19 352	19 435	-0,1 %
CC du Pays de Douarnenez	Douarnenez	14 842	15 840	-0,6 %
CC du Pays de Quimperlé	Quimperlé	11 384	10 841	0,5 %

L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2011 transforme la communauté de communes de Concarneau Cornouaille en communauté d'agglomération. Sa nouvelle dénomination est : Concarneau Cornouaille Agglomération.
Entre 1999 et 2009, la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé passe le seuil des 50 000 habitants.
Des arrêtés préfectoraux de 2012 et 2013 font évoluer les compétences des EPCI du Pays de Cornouaille.

II. POPULATION

Atouts	Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> • Des lieux de formation en phase avec les besoins du territoire (industrie agroalimentaire, maritime, qualité des CFA...) • Forte identité culturelle bretonne : l'usage du breton se maintient sur le pays, et le nombre d'élèves recevant un enseignement breton est en augmentation • Dynamisme du monde associatif soutenant la langue bretonne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance démographique inférieure à la moyenne régionale, un des 3 soldes migratoires négatifs de Bretagne • Un vieillissement de la population, renforcé par une diminution de la classe d'âge des moins de 30 ans, ce qui n'est pas sans conséquence pour la Cornouaille à l'horizon 2030. • Sinistres économiques (Doux) inquiétants pour l'emploi local • Difficultés de recrutement dans les secteurs de la pêche et de l'hôtellerie restauration. • Difficultés de recrutement d'emplois qualifiés dans l'industrie agroalimentaire • Problème de logement et de mobilité pour les chômeurs • Indicateurs de santé peu favorables à la Cornouaille
Enjeux prospectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en compte du vieillissement de la population, non seulement en termes de santé, mais aussi en termes de foncier, de services, etc. ➤ Maintenir une population jeune et active sur le pays ➤ Rapprocher la demande d'emploi des secteurs en recherche de main d'œuvre ➤ Mettre en place une politique concertée de santé, en particulier un schéma de santé cornouillais intégrant un dispositif d'écoute pour les jeunes et travaillant en collaboration avec le système éducatif. 	

1. DÉMOGRAPHIE

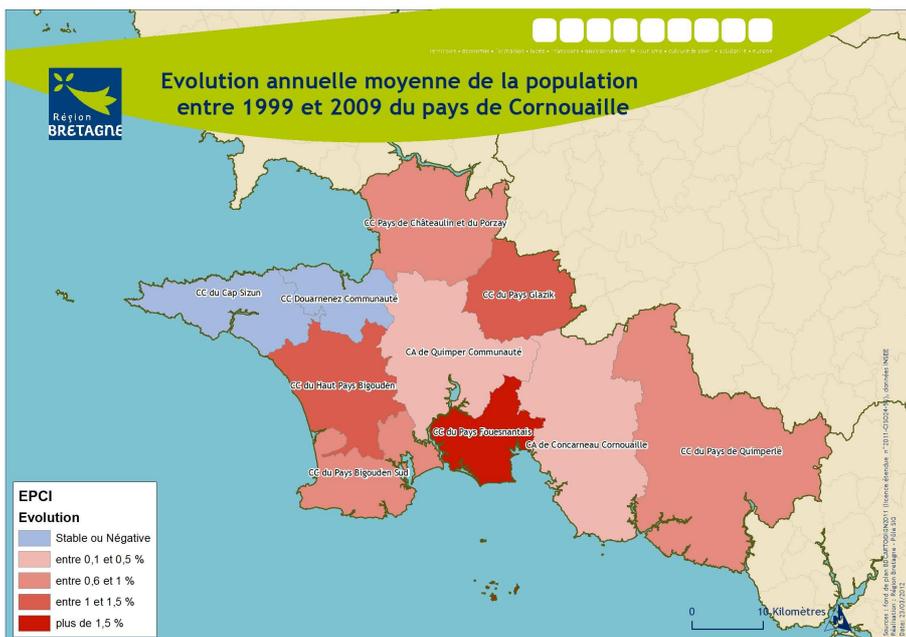
Evolution de la population depuis 1990 :

	Pays de Cornouaille			Bretagne
	1990	1999	2009	2009
Population	306 801	312 471	331 300	3 175 064

Evolution annuelle moyenne de la population :

	1999/2009
Pays de Cornouaille	+0,59 %
Bretagne	+0,89 %

Source : Insee - Recensements de la population



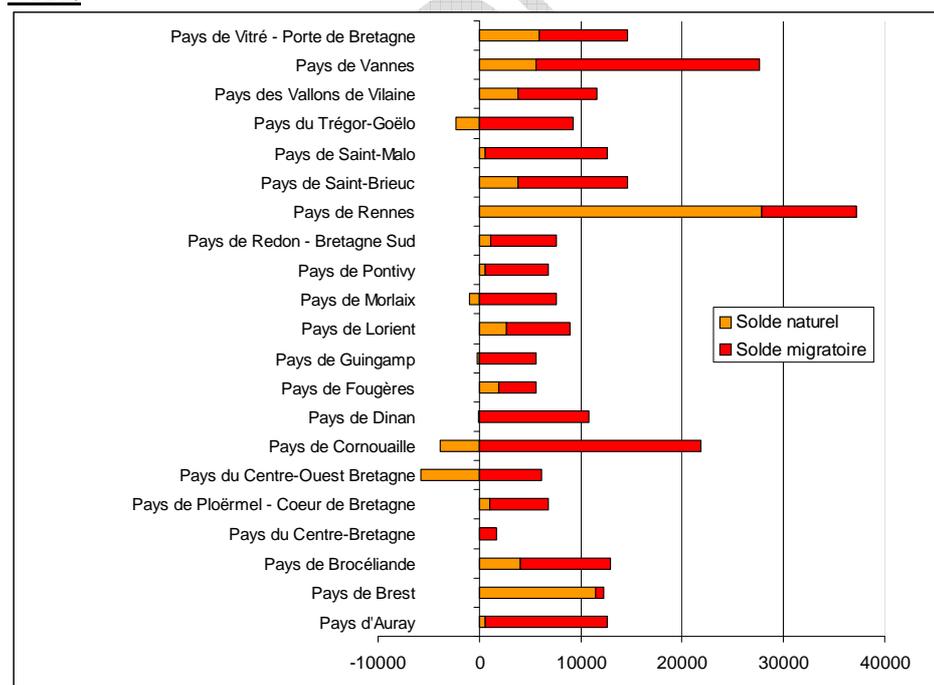
En 10 ans, + 18 829 habitants pour le Pays de Cornouaille mais des situations contrastées

En 2009, le Pays de Cornouaille compte 331 300 habitants, soit 18 829 habitants de plus qu'en 1999. L'évolution annuelle moyenne de sa population sur cette période est de 0,59%. Cette progression est plus forte qu'entre 1990 et 1999 puisqu'elle était alors de 0,2% mais plus faible que la moyenne bretonne de 0,89%.

L'étude par EPCI de l'évolution annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2009 nous révèle des disparités au sein du Pays de Cornouaille. La CC du Pays de Douarnenez est le seul EPCI à subir une évolution de population négative de -0,5%. Elle perd 998 habitants. La CC du Cap Sizun connaît elle une situation stable (+64 habitants entre 1999 et 2009). Les autres EPCI enregistrent tous des évolutions positives. Quand les CA de Quimper Communauté et de Concarneau Cornouaille affichent des croissances relativement faibles (+0,3 et +0,5% respectivement), la CC du Pays Fouesnantais connaît la plus forte progression de population du pays mais également du département avec +1,8%.

Le pays compte 4 villes de plus de 10 000 habitants. Deux d'entre elles accusent un recul de leur population entre 1999 et 2009 : Douarnenez (-0,6%) et Concarneau (-0,1%). La croissance de Quimper est proche de zéro. Enfin, Quimperlé affiche un taux de croissance démographique de +0,5%.

Evolution des soldes naturel et migratoire des 21 pays bretons entre 1999 et 2008 :

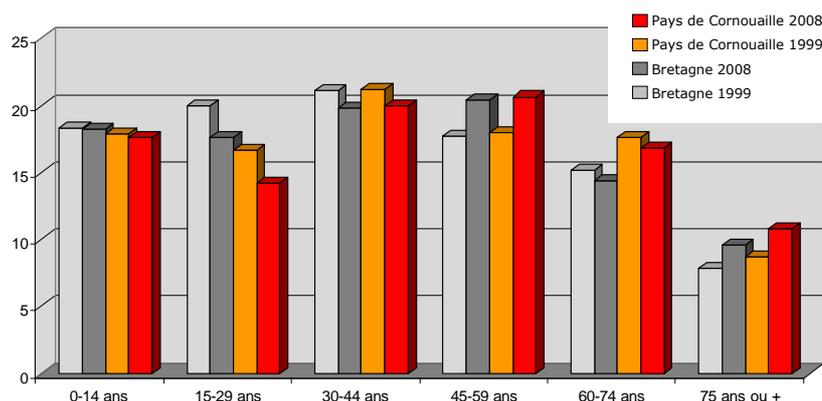


Source : Insee - Recensements de la population 1999 et 2008

Le solde migratoire, seul acteur de la croissance démographique pour le Pays de Cornouaille

Parmi les 21 pays bretons, le Pays de Cornouaille se classe avant dernier avec un solde naturel égal à - 3 902 sur la période 1999-2008, juste devant le Pays du Centre-Ouest Bretagne. Chaque année, entre 1999 et 2008, le nombre de naissances enregistré est inférieur à celui des décès. En 2008, il y a 3 343 naissances pour 3 790 décès. Seul le solde migratoire de + 21 883 explique donc la croissance démographique du pays de +5,8% entre 1999 et 2008 (+8,3% en moyenne en Bretagne). Il se situe d'ailleurs au deuxième rang des pays bretons pour le plus fort solde migratoire après celui de Vannes.

Comme indiqué ci-dessus, entre 1999 et 2008, l'évolution annuelle moyenne de la population du Pays de Cornouaille est de +0,6% (+0,9% en Bretagne) dont -0,1% due au solde naturel et +0,8% due au solde migratoire (respectivement +0,2% et +0,7% en Bretagne).

Evolution de la population entre 1999 et 2008 par tranche d'âge (en %) :

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008

Une part des 60 ans et + plus élevée dans le Pays de Cornouaille que la moyenne régionale

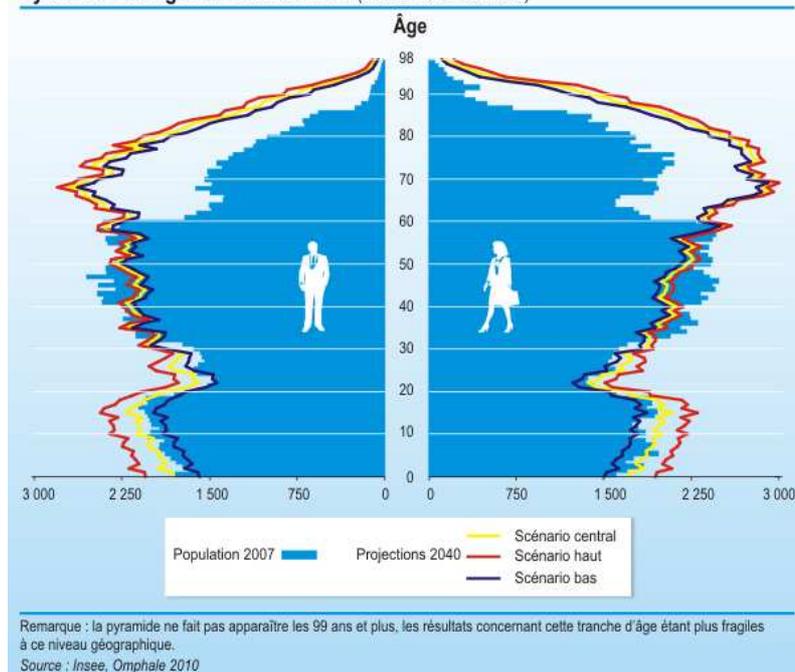
En 2008, la population du Pays de Cornouaille se répartit de la façon suivante : 31,5% de moins de 30 ans, 41% de 30-59 ans et 27,5% de 60 ans et +. Les moyennes régionales sont de 35,8% pour les moins de 30 ans, 40,2 % pour les 30-59 ans et 24% pour les 60 ans et +. Le Pays de Cornouaille affiche donc une part de 60 ans et + plus élevée de 3,5 points et une part des moins de 30 ans plus faible de 4,3 points.

En 2008, une part plus importante des 45-59 ans et des 75 ans et + qu'en 1999

Le 1^{er} graphique fait apparaître une augmentation importante de 3,6 points des 45-59 ans qui passent de 18,2% à 21,8% de la population totale du Pays de Cornouaille entre 1999 et 2008 (de 17,7% à 20,4% pour la moyenne bretonne), ainsi que des 75 ans et + qui passent de 9 à 11,3% (7,8 à 9,6% pour la moyenne régionale). Les 15-44 ans sont quant à eux moins nombreux en 2008 qu'en 1999.

Une répartition hommes femmes équivalente à la moyenne bretonne

En 2008, le Pays de Cornouaille compte 172 577 femmes (52,1%) et 158 422 hommes (47,9%). La répartition femmes/hommes se rapproche donc de la moyenne régionale (51,4% de femmes et 48,6% d'hommes).

Pyramide des âges à l'horizon 2040 (en nombre d'habitants)**A l'horizon 2040, un vieillissement accentué par rapport à la moyenne bretonne malgré une certaine croissance du nombre des 0-29 ans (chute du nombre des 30-59 ans)**

A l'horizon 2040, la population du Pays de Cornouaille devrait augmenter pour atteindre 363 237 habitants selon le scénario bas et 406 974 selon le scénario haut. Quel que soit le scénario suivi (central, haut ou bas), à l'horizon 2040, le Pays de Cornouaille connaîtra un fort vieillissement de sa population. Les 60 ans et + ne vont cesser de croître jusqu'en 2040. Leur nombre augmentera de 66% et leur part dans la population passera de 27% en 2007 à 38% en 2040 (selon le scénario central). Ils seront alors plus nombreux que les 30-59 ans qui, sur cette même période, vont voir leur nombre chuter. Leur part va également diminuer de 41% en 2007 à 33% selon le scénario central (34% selon le scénario bas). Le nombre des 0-29 ans devrait augmenter mais dans une moindre mesure que celui des 60 ans et plus. Leur part dans la population devrait se réduire passant de 32% en 2007 à 29% selon le scénario central (30% selon le scénario haut).

Méthodologie Insee :

A partir des données du recensement de la population 2007, l'Insee a réalisé des projections de populations à l'aide du modèle Omphale 2010. Ce modèle applique, avec un pas quinquennal, pour chaque sexe et âge, des quotients d'émigration, de fécondité et de mortalité propres aux populations correspondantes. Ces projections à pas quinquennal sont ensuite annualisées. Les divers quotients sont déterminés en ne prenant en compte que les tendances de fécondité, mortalité et de migrations observées par le passé, sans intégrer les réactions complexes qu'elles peuvent susciter (effet sur le marché foncier, impact des politiques publiques territoriales...) ni les facteurs exogènes. **Ces projections ne peuvent donc s'assimiler à des prévisions.**

Le scénario central de l'Insee reconduit les tendances observées au cours de la décennie 2000, à savoir les taux de fécondité de 2007, le rythme de décroissance de la mortalité constaté en France métropolitaine et les quotients

migratoires entre zones observés entre 1999 et 2007.

Pour aller plus loin : « *Projections démographiques à l'horizon 2040 en Bretagne* », Insee Bretagne, Octant Analyse n°10, décembre 2010.

Globalement, les projections observées à l'horizon 2040 sur le Pays de Cornouaille suivent celles de la Bretagne. On y observera également une baisse de la part des moins de 20 ans et des 20-59 ans au profit des 60 ans et plus. Le nombre de ces derniers augmenterait de 76%. Ils représenteraient alors 33% de la population bretonne contre 23 % en 2007. Le vieillissement sera cependant plus accentué dans le Pays de Cornouaille car les 60 ans et + constitueront 38% de la population en 2040.

ZOOM : La population de la Bretagne à l'horizon 2040 : cinq scénarios alternatifs

En complément des projections tendanciennes de l'Insee, les agences d'urbanisme et de développement de Bretagne et le conseil régional - en partenariat avec l'Insee - ont élaboré cinq scénarios alternatifs, aux dynamiques économiques et démographiques différenciées, qui dessinent les futurs possibles pour la Bretagne et ses pays à l'horizon 2040. **Contrairement au paragraphe précédent, ces projections sont calculées, à partir des données du recensement de population 2012 et s'appliquent au découpage territorial en date du 1^{er} janvier 2012¹.** Si certains invariants apparaissent inéluctables (croissance de la population, vieillissement,...), les différents scénarios modifient, atténuent ou amplifient les contrastes territoriaux internes à la région.

Le scénario central de l'Insee reconduit les tendances observées au cours de la décennie 2000 (cf. encart Méthodologie Insee ci-dessus). Les cinq scénarios alternatifs reproduisent quant à eux les hypothèses de fécondité et de mortalité mais diffèrent sur leur hypothèse migratoire.

Rappel : le scénario tendanciel

- Population bretonne : 3 828 000 habitants en 2040, soit +17,4% par rapport à 2012 (+11% en France métropolitaine), la croissance se concentrant particulièrement sur le bassin rennais (plus de 40% pour Brocéliande et Vallons de Vilaine) et les Pays de Vannes et d'Auray, tandis que la moitié Ouest de la région connaîtrait une croissance inférieure à 15%.
- Âge moyen en 2040 : 45 ans, soit + 3,8 ans par rapport à 2012.
- Part des personnes de 65 ans ou plus en 2040 : 28%, contre 19% en 2012.

Les scénarios alternatifs :

- Scénario 1 : « le fil de l'eau ajusté »
- Scénario 2 : « une attractivité débridée »
- Scénario 3 : « la Bretagne au ralenti »
- Scénario 4 : « polarisation et renforcement des contrastes »
- Scénario 5 : « le partage »

Les modifications des quotients d'émigration						
Contexte	Conséquences	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Evolution de l'urbanisation des côtes progressant au-delà du Morbihan vers le Finistère sud, les Côtes d'Armor	Modification de l'attractivité des pays vis-à-vis de l'extérieur de la Bretagne (-50% pour Vannes)	✓	✓		✓	✓
Attractivité de la Bretagne sur les actifs	+20% d'installations d'actifs sur le littoral		✓			✓
Développement des universités bretonnes	+30% d'arrivées de jeunes non bretons 18-25 ans		✓		✓	
Perte de vitesse des universités bretonnes	-30% d'arrivées de jeunes non bretons 18-25 ans			✓		
Réimplantation des ménages dans les agglomérations	Les départs de Rennes vers Brocéliande et Vallons de Vilaine diminuent de 50%	✓	✓	✓	✓	
Renouvellement du tissu industriel	+20% d'emplois industriels		✓		✓	
Déclin industriel	-50% d'emplois industriels			✓		
Développement de l'économie présente	Attractivité bretonne +20%		✓		✓	
Diminution de l'économie présente	Attractivité bretonne -20%			✓		
Augmentation du nombre de personnes âgées localisées sur les	+10% d'arrivées de personnes âgées de plus de 60 ans		✓		✓	

¹ - Des différences peuvent donc apparaître dans les résultats.

côtes						
Trop de pression foncière	+20% d'arrivées sur les 2 pays du centre Bretagne					✓
Accroissement de la consommation foncière par l'urbanisation	-20% d'arrivées sur les 2 pays du centre Bretagne		✓			

Les impacts dans le Pays de Cornouaille :

(en milliers d'habitants)	Population en 2012	Population en 2040					
		Scénario central	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Cornouaille	338	378 +11,8%	386 +14,2%	402 +18,9%	355 +5,0%	416 +23,1%	387 +14,5%
Total 21 pays	3 260	3 828 +17,4%	3 821 +17,2%	4 037 +23,8%	3 577 +9,7%	4 038 +23,9%	4 009 +23,0%

Dans le scénario tendanciel, le Pays de Cornouaille connaît une croissance démographique significativement inférieure à la moyenne régionale (-5,6 points). Elle est aussi plus faible que sur l'ensemble breton dans tous les scénarios alternatifs, de -0,8 à -8,5 points dans le scénario du « partage » (scénario 5), qui correspond à une répartition plus équilibrée et moins polarisée du peuplement sur l'ensemble du territoire breton, bénéficiant notamment aux espaces intérieurs et ruraux. Toutefois, en nombre d'habitants, le gain de population du territoire cornouillais entre 2012 et 2040 est élevée dans tous les scénarios, s'échelonnant de + 40 000 à + 78 000 (à l'exception du scénario « Bretagne au ralenti », avec + 17 000 habitants).

Pour aller plus loin : *La population de la Bretagne à l'horizon 2040 : 5 scénarios alternatifs*, Insee Bretagne, Octant analyse n° 43, février 2013.

Une diminution de la taille des ménages

En 2008, la taille moyenne des ménages du Pays de Cornouaille est 2,19. Elle diminue par rapport à 1999 où elle était de 2,34. Sur ce point, le Pays de Cornouaille suit globalement la tendance observée en Bretagne, même si la taille de ses ménages est inférieure (2,19 contre 2,28 en Bretagne).

Une baisse significative des couples avec enfant(s)

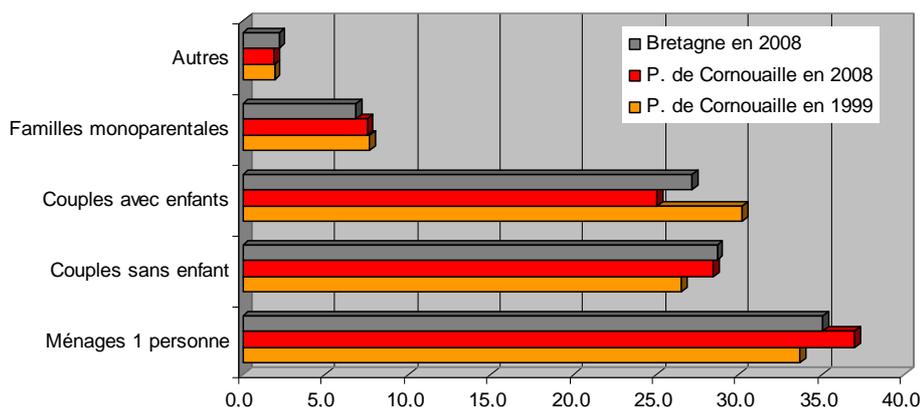
En 2008, parmi l'ensemble des ménages, les couples avec enfant(s) sont ceux qui connaissent la plus forte évolution. En effet, ils accusent un recul de 5 points, leur part passant de 30,2 à 25,1% des ménages (27,2% des ménages bretons en 2008). Cette baisse significative du nombre de couples avec enfants s'est faite au profit des personnes vivant seules et des couples sans enfant. Ce sont peut-être les effets de l'augmentation du nombre de divorces, qui touchent toute la France et donc la Bretagne. En effet, au nombre de 55 839 en 2008, les personnes seules constituent désormais 37,0% des ménages (35,1% en Bretagne) contre 33,7% en 1999. Cette catégorie réunit le plus grand nombre de ménages. Toujours en 2008, les couples sans enfant représentent 28,5% des ménages (28,7% en Bretagne) contre 26,5% en 1999. La part des familles monoparentales évolue peu. Elle forme 7,5% des ménages en 2008 (6,9% en Bretagne).

Une diminution de la taille des ménages dans le Pays de Cornouaille :

	Pays de Cornouaille		Bretagne	
	1999	2008	1999	2008
Nbre de ménages	133 787	150 865	1 209 901	1 382 839
Taille des ménages	2,34	2,19	2,40	2,28

Source : Insee - Recensements de la population 1999 et 2008

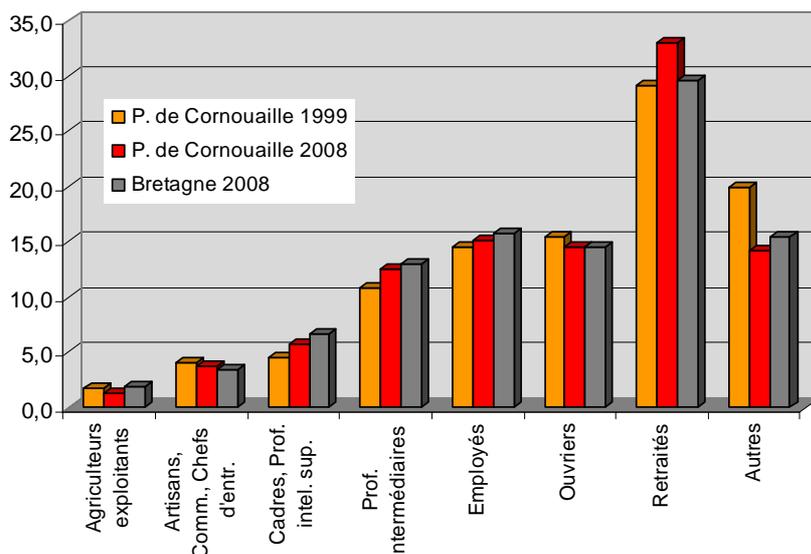
Evolution de la composition des ménages entre 1999 et 2008 (en %) :



Sources : Insee - Recensement de la population 1999 et 2008

2. ACTIVITÉ, REVENUS ET FISCALITÉ

Répartition de la population de 15 ans ou plus par activité (en %) :



33% de la population de 15 ans ou plus est retraitée

Entre 2008, la population de 15 ans ou plus est composée de 275 294 habitants (259 128 en 1999). Entre 1999 et 2008, lorsque l'on observe la répartition de cette population par activité, le Pays de Cornouaille se différencie principalement de la moyenne bretonne sur un aspect :

Le nombre des retraités progresse passant de 75 649 à 90 892. En 1999, leur part était de 29,2%. En 2008, elle est de 33,0%, soit Supérieure de 3,4 points à la moyenne bretonne qui est de 29,6%.

Source : Insee - Recensements de la population 1999 et 2008.

Revenus et fiscalité des ménages :

	Année	Pays de Cornouaille	Bretagne
Médiane du revenu fiscal par UC	2009	18 151 €	18 080 €
Part des salaires dans le revenu fiscal	2009	55,8%	59,6%
Part des retraites dans le revenu fiscal	2009	32,1%	28,0%
Part des ménages imposés	2009	55,0%	55,5%
Nombre de bénéficiaires de minima sociaux (RMI, API, AAH, ASS) et part de la population totale	2008	14 359 (4,3%)	128 515 (4,1%)
Poids des impôts locaux (TH, TF, TEOM) payés par les ménages résidents dans leurs revenus	2009	4,46%	4,30%

Sources : tableau de bord du Pays de Morlaix, INSEE (- DGFIP), CAF et Etude « Richesse et capacité d'intervention publique des territoires bretons, RCF, février 2012

Des revenus légèrement supérieurs à la moyenne régionale, mais dans lesquels les salaires représentent une part plus faible au profit des retraites

En 2009, le revenu médian des ménages est légèrement supérieur à la moyenne régionale dans le Pays de Cornouaille, à 18 151 €, tandis que la part de ménages imposés y est légèrement inférieure.

Plus significativement, la structure des revenus se caractérise par un poids des salaires dans le revenu moins élevée de 4 points qu'en moyenne régionale, tandis que la part des retraites est 4 points supérieure.

Par ailleurs, le poids des impôts locaux acquittés par les ménages est légèrement supérieur à la moyenne, les taxes locales prélevant dans le Pays de Cornouaille 4,46% des revenus des ménages, contre 4,30% en moyenne régionale.

→ ZOOM SUR LES JEUNES

Source : Insee - Recensements de la population

DEMOGRAPHIE (2008)		
	Cornouaille	Bretagne
Nombre de personnes âgées de 15 à 29 ans en 2008	48 896	555 632
Evolution du nombre des 15-29 ans entre 1999 et 2008	-8,6%	-4,3%
Part des 15-29 ans dans la population totale en 2008	14,8%	17,6%
FORMATION (2008)		
Taux de scolarisation des 15-29 ans	46,6%	47,8%
Part des 15-29 ans non scolarisés sans diplôme	4,2%	4,5%
Part des 15-29 ans non scolarisés ayant un diplôme universitaire	16,6%	17,2%
ACTIVITES ET REVENUS (part des 15-29 ans en 2008)		
Ayant un emploi	47,1%	48,7%
Ayant un emploi à temps partiel (sur 100%)	18,0%	18,9%
Non salariés* (sur 100%)	4,0%	4,0%
Chômeurs**	10,8%	9,2%
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	38,5%	38,3%
Au foyer	1,0%	1,2%
Inactifs	2,7%	2,5%
CSP Agriculteurs exploitants	0,6%	0,8%
CSP Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	2,6%	2,2%
CSP Cadres et Professions intellectuelles supérieures	4,3%	7,4%
CSP Professions intermédiaires	22,7%	23,0%
CSP Employés	34,2%	32,9%
CSP Ouvriers	35,6%	33,6%
Revenus médian par UC des ménages dont la personne de réf. a moins de 30 ans***	14 673 €	14 552 €

La population des 15-29 ans en recul dans le Pays de Cornouaille

Le Pays de Cornouaille compte 48 896 habitants âgés de 15 à 29 ans. Ils représentent 14,8% de sa population soit une part moins élevée qu'en Bretagne (17,6%). Leur nombre a d'ailleurs baissé de -8,6% entre 1999 et 2008 (-4,3% au niveau régional).

46,6% des 15-29 ans sont scolarisés, soit un taux inférieur à la moyenne bretonne de 47,8%. De plus, sa part de jeunes non scolarisés sans diplôme est légèrement inférieure à la moyenne régionale (4,2% contre 4,5%) et sa part de jeunes non scolarisés ayant un diplôme universitaire inférieure (16,6% contre 17,2%).

Dans le Pays de Cornouaille, les jeunes ayant un emploi sont légèrement moins nombreux qu'en moyenne en Bretagne, 47,1% contre 48,7%. Ce constat est à relier à la part plus importante de demandeurs d'emploi (10,8% contre 9,2%).

Le pays se distingue aussi de la moyenne régionale par sa forte part d'ouvriers (34,2%) et sa faible part de cadres (4,3%). Il possède également l'une des parts les plus importantes d'agriculteurs exploitants avec les Pays d'Auray et du Centre-Ouest Bretagne.

Définitions Insee :

*Les non-salariés comprennent les indépendants ou les personnes travaillant à leur compte, les chefs d'entreprises ou PDG ou gérants minoritaires de SARL, et les personnes aidant une autre personne dans son travail sans être rémunérées (exploitants agricoles par exemple).

**Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

***Moyenne des données obtenues uniquement pour les villes de plus de 10 000 habitants en 2009 (secret statistique).

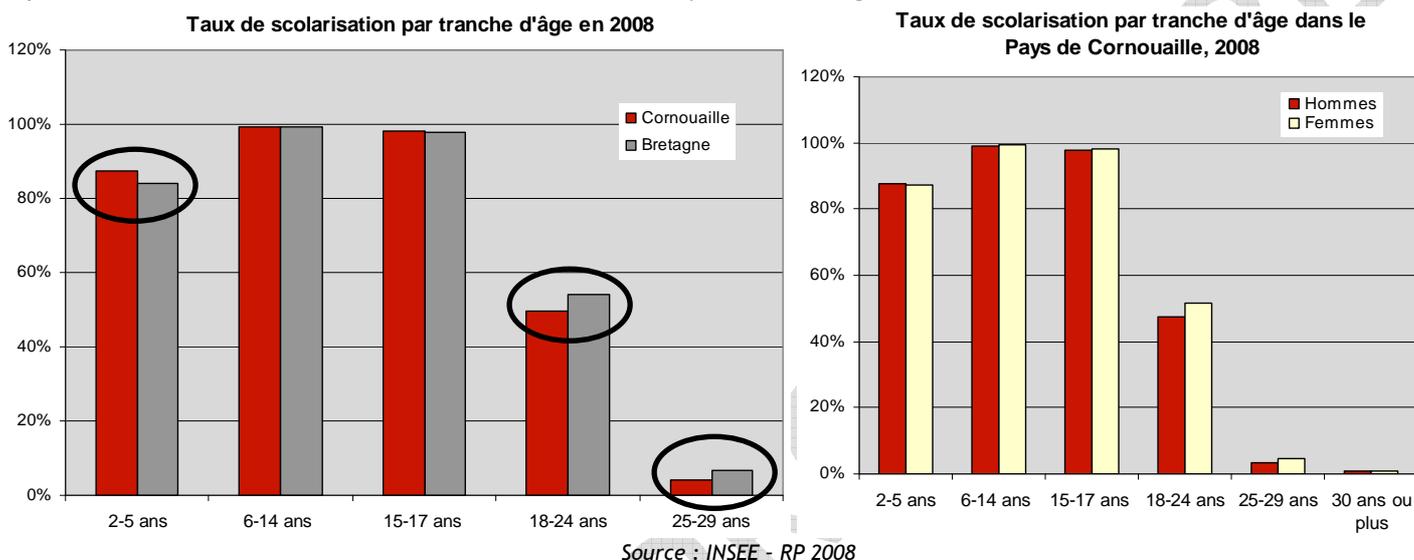
3. NIVEAU DE FORMATION

Un taux de scolarisation² des plus jeunes supérieur à la moyenne régionale dans le Pays de Cornouaille

Le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans dans le Pays de Cornouaille est supérieur à la moyenne bretonne en 2008, à 87,4% contre 84,0%. Ce taux a en outre diminué dans des proportions inférieures mais proches de celles observées à l'échelle régionale, avec un recul de 3 points entre 1999 et 2008 (-3,3 en Bretagne). Ce phénomène, observé de manière générale au niveau national, s'explique essentiellement par la diminution de la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans, la Bretagne restant néanmoins la région française dans laquelle elle est la plus élevée (34,0 % à la rentrée 2010, contre 13,6 % de moyenne nationale).

Un taux de scolarisation des 18-29 ans inférieur à la moyenne régionale

En 2008, le taux de scolarisation des personnes âgées de 18 à 29 ans est plus faible dans le Pays de Cornouaille qu'en moyenne en Bretagne. Cette observation est particulièrement significative pour les femmes de 18 à 24 ans, dont le taux de scolarisation est inférieur de 5,3 points à la moyenne régionale (contre -3,9 points pour les hommes). Par ailleurs, sur le territoire, 4,0% des personnes de 25 à 29 ans sont scolarisées, contre 6,6% en moyenne en Bretagne.



Source : INSEE - RP 2008

Méthodologie Insee :

Définition Insee : le taux de solarisation est le pourcentage de jeunes d'un âge de scolarisation donné qui sont scolarisés par rapport à l'ensemble de la population du même âge.

Les élèves et étudiants mineurs sont comptabilisés dans leur résidence familiale quand les élèves et étudiants majeurs sont recensés dans la résidence de la commune de leur lieu d'étude ou dans l'établissement qui les héberge. Les données statistiques ci-dessus sont donc à relativiser dans la mesure où une partie des 18 ans ou plus sont amenés à déménager pour poursuivre leurs études. Ainsi les Pays de Rennes et Brest présentent des taux de scolarisation nettement plus élevés que la moyenne régionale.

Population de plus de 15 ans non scolarisée : un niveau de diplôme³ proche de la moyenne régionale, mais moins de personnes sans diplôme qu'en moyenne bretonne

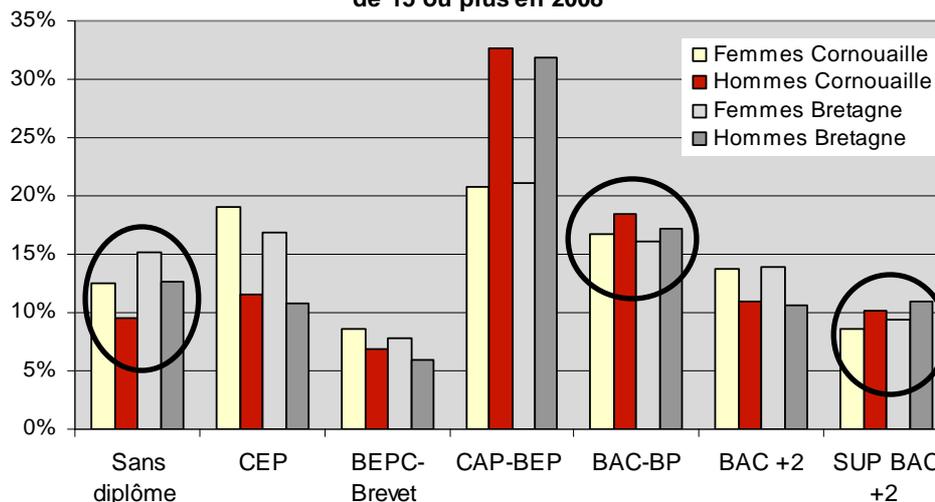
En 2008, la population Cornouaillaise se caractérise par une structure des niveaux de diplôme proche de celle observée à l'échelle régionale. On observe toutefois une part de personnes sans diplôme inférieure à la moyenne régionale sur le territoire, pour les femmes comme pour les hommes (respectivement -2,6 et -3,0 points). Le pays compte en revanche une proportion légèrement plus importante de CEP et BEPC-Brevet, tandis qu'il se situe dans la moyenne pour les CAP-BEP. On note également un taux de titulaires du Baccalauréat légèrement supérieur à la moyenne régionale (+0,7 point pour les femmes et +1,2 point pour les hommes), mais la situation s'inverse au-delà du Bac+2 (-0,7 point pour les femmes et -0,8 point pour les hommes).

Ce constat peut être mis au regard du tissu économique local, qui est relativement comparable à la moyenne régionale, mais caractérisé par l'importance de la pêche, de la filière agroalimentaire et du tourisme, pourvoyeurs d'emplois souvent peu qualifiés. On observe en outre une proportion légèrement inférieure à la moyenne régionale bien qu'en croissance au cours de la dernière décennie de cadres, professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires (respectivement +1,2 et +1,6 point entre 1999 et 2008), en lien avec la prépondérance du secteur tertiaire et notamment de l'administration publique.

² Le taux de solarisation est le pourcentage de jeunes d'un âge de scolarisation donné qui sont scolarisés par rapport à l'ensemble de la population du même âge (définition Insee).

³ Les résultats du recensement de la population font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder (définition Insee). Il s'agit donc du niveau de diplôme déclaré des habitants du territoire.

Niveau de diplôme des femmes et des hommes non scolarisés de 15 ou plus en 2008



Source : INSEE - RP 2008

4. ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

Le Pays de Cornouaille présente un profil relativement défavorable en matière d'état de santé de la population. Comme il apparaît dans le calcul de l'IDH-B, le pays se classe au 14^{ème} rang parmi les pays bretons. L'indicateur de santé du territoire est ainsi significativement inférieur à la moyenne en Bretagne, elle-même située au 17^{ème} rang des régions françaises. Le pays est donc confronté à un enjeu de santé de la population, comme le met également en lumière le diagnostic réalisé par l'Observatoire Régional de Santé de Bretagne (ORSB) en 2010.

Il en ressort, pour la période 2000-2006, un état de santé défavorable dans le pays par rapport à la moyenne nationale chez les hommes comme chez les femmes, avec respectivement une mortalité générale supérieure de 14 % et de 9 % à la moyenne française. Les écarts les plus importants vis-à-vis de la situation en France concernent la mortalité relative aux pathologies liées à l'alcoolisme et au suicide, même si les effectifs de décès liés à ces deux causes sont relativement restreints.

Le Pays de Cornouaille se caractérise surtout par une mortalité prématurée (décès survenus avant 65 ans) plus élevée que la moyenne nationale. En particulier, la mortalité prématurée évitable, liée à des pratiques ou comportements individuels à risques (consommation d'alcool, de tabac, de drogues, suicide, accidents de la circulation, ...), féminine et masculine, est nettement supérieure à la moyenne française. Les disparités de mortalité ne peuvent en outre pas s'expliquer par une carence de l'offre de soins puisque le Pays de Cornouaille accueille une offre importante en soins hospitaliers, en professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes libéraux, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes), pour lesquels les densités observées dans le pays sont supérieures à celles de la région. Les infirmiers libéraux sont par ailleurs très bien implantés dans le pays par rapport à la moyenne bretonne.

Le tableau suivant reprend les valeurs des principaux indicateurs de l'état de santé de la population présentés par l'ORSB dans son diagnostic territorialisé de 2010 :

2000-2006	Pays de Cornouaille		Bretagne		France métropolitaine	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
ICM Mortalité générale	109	114	105	110	100	100
ICM Mortalité prématurée (< 65 ans)	Non différent*	124	100	114	100	100
ICM Mortalité prématurée évitable liée à des comportements à risque**	120	134	125	128	100	100
ICM Mortalité pathologies alcooliques	148	165	125	142	100	100
ICM Mortalité suicide	145	134	160	158	100	100

* Différence de mortalité non significative par rapport à la moyenne nationale

** Consommation d'alcool, de tabac, de drogues, suicide, accidents de la circulation...

Avertissement : L'Indice de Mortalité Générale (ICM) que l'on retrouve ici, est l'indice sur lequel se fonde le calcul de l'indicateur de santé, qui est l'une des trois composantes de l'IDH-B. Cependant, compte tenu, d'une part, des périodes différentes prises en compte (2000-2006 dans le diagnostic de l'ORSB et 2007-2009 dans le calcul de l'IDH-B) et, d'autre part, des marges d'analyse à intégrer dans ce type de réflexion (limites de significativité des écarts, etc.), il est possible de voir apparaître certains décalages entre les deux données.

5. LANGUES DE BRETAGNE

Entre 35 et 40 000 brittophones dans le Pays de Cornouaille en 2008

Le Pays de Cornouaille est le deuxième pays de Bretagne pour le nombre de brittophones après le Pays de Brest, avec un nombre de locuteurs représentant entre 10,5 et 12% de la population (16% en 1999). Entre 1999 et 2008, compte-tenu de la pyramide démographique de la population brittophone, le pays a vraisemblablement perdu plus de 10 000 locuteurs. Cependant il faut également prendre en compte les changements importants intervenus dans la sociologie des locuteurs. Les locuteurs plus jeunes, certes moins nombreux, sont aujourd'hui alphabétisés et expriment des besoins que les générations plus âgées n'exprimaient pas.

Evolution du nombre de locuteurs dans le Pays de Cornouaille :

	Part de locuteurs dans la population (Nombre de locuteurs)	
	1999	2008*
Pays de Cornouaille	16 % (50 000)	10,5 à 12% (35 à 40 000)
Bretagne historique	6,7% (270 000)	5,0 % (210 000)

+25% d'apprenants en 2012 par rapport à 2003 : 7 000 contre 5 500

En 2012, le Pays de Cornouaille compte 7 059 apprenants. Comme le Pays de Brest, le poids de l'initiation est important dans les modes d'apprentissage :

- 65% des apprenants sont des élèves du primaire ou du secondaire suivant une initiation ou des cours en option. Le pays compte environ 4 600 élèves en 2012, dont 1 737 collégiens et lycéens ce qui en fait le 1er pays de Bretagne pour l'enseignement du breton dans le secondaire. Globalement, le nombre d'élèves du secondaire sensibilisés a progressé depuis 2004 alors que le nombre de lycéens formés a baissé (116 en 2004, 58 en 2012).

- 23% des apprenants sont des élèves scolarisés en écoles bilingues ou Diwan (enseignement par immersion). En 2012, leur nombre est de 1 621 ce qui fait du territoire le 2ème pays en enseignement bilingue avec 11% du nombre total d'élèves bilingues en Bretagne, derrière celui de Brest. Les effectifs sont en augmentation par rapport à 2011 : avec +6,6% d'élèves, il connaît une croissance supérieure à la moyenne régionale (+4,4%). Le public réunit 56% des élèves, Diwan 33% et le privé 12% (l'enseignement privé scolarise 29% des élèves monolingues, son offre bilingue est donc en retrait par rapport à l'implantation de ses établissements). Une des évolutions marquantes de ce territoire ces dernières années est le développement de l'offre publique dans la Communauté de communes du Pays de Quimperlé. En contraste, la Communauté de communes du Cap-Sizun reste une des seules zones du Finistère sans offre bilingue.

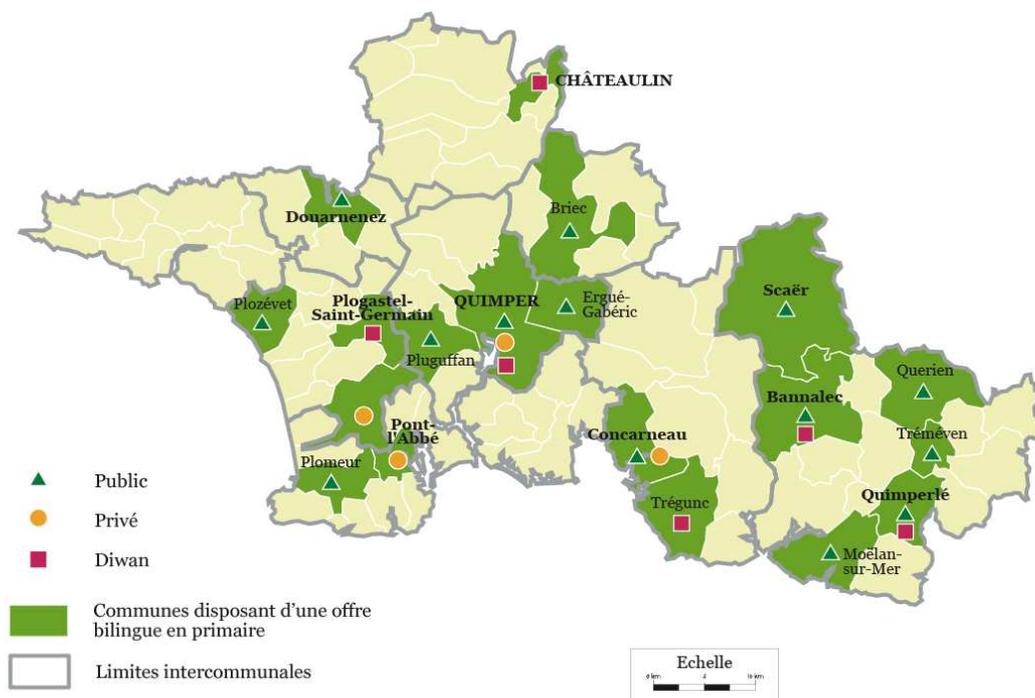
- 1% sont des étudiants de l'enseignement supérieur. En 2011, 30 d'entre eux suivent l'option breton au centre universitaire Pêr Jakez Hélias (antenne quimpéroise de l'Université de Bretagne Occidentale). Les effectifs de cette option fluctuent entre 20 et 40 élèves d'une année sur l'autre. 57 autres étudiants sont inscrits à Kelenn (centre de formation pédagogique des futurs enseignants de la filière immersive Diwan).

- 10% suivent des cours pour adultes. Il y avait 441 inscrits en cours du soir en 2011, auxquels s'ajoutent 28 personnes en stage long et 268 participants à des stages courts, ce qui fait du Pays de Cornouaille le 2ème pays de Bretagne en nombre d'apprenants (15,7% des effectifs de Bretagne). Il faut noter une avancée importante dans ce domaine avec l'ouverture de formations intensives de 6 mois à Guengat (Mervent) et Douarnenez (Roudour). Ces dispositifs permettent la formation de nouveaux locuteurs adultes dans des délais relativement courts.

On estime qu'environ 1 000 nouveaux locuteurs ont été formés dans le pays entre 1999 et 2008, entre 1 300 et 1 400 entre 1999 et 2012. Le Pays de Cornouaille est le 2nd pays qui forme le plus de locuteurs après celui de Brest, à égalité avec le Pays de Rennes.

L'offre bilingue dans le pays de Cornouaille en 2012 :

On est passé de 10 communes disposant d'une offre bilingue en 2003 à 19 en 2012.



Une offre d'enseignement en développement

L'offre en enseignement du breton et en breton se développe assez fortement dans le pays. Il y a également davantage d'élèves qui suivent un enseignement bilingue et une option breton dans l'enseignement secondaire privé.

En croisant les cartes de l'ensemble des modes d'enseignement, apparaissent des zones ne disposant que d'une offre réduite. Il s'agit parfois de zones faiblement peuplées (CC du Cap Sizun, littoral du Porzay, CC du Pays Glazik) mais d'autres sont densément peuplées comme la CC du Pays Fouesnantais.

Source : Office Public de la langue bretonne, Pôle Étude et développement, Observatoire des pratiques linguistiques.

VERSION PROJET

III. MODES DE VIE

Atouts	Fragilités
<p>LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de logements <p>OFFRE DE SOIN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé : bonne couverture du territoire, à la fois au niveau des équipements, des structures (centre hospitalier, PAEJ, maison de la jeunesse) et des professionnels de santé <p>ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de formation diversifiée, en adéquation avec les besoins locaux (1^{er} domaine de formation : la mer. Mais aussi IAA) <p>CULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bon maillage des équipements au sud autour de Quimperlé, Fouesnant, Concarneau et surtout Quimper qui modernise et crée des équipements structurants (Pôle Max Jacob, centre des congrès...) • Deux réseaux de salles : 4S au sud et Fadoc à l'Ouest • Des projets (notamment associatifs et/ou publics) sur l'ensemble du territoire • Un patrimoine culturel riche et varié, des villes et communes labellisées <p>SPORT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne couverture du pays en équipements variés et nombreux <p>SERVICES DE PROXIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre satisfaisante en matière d'équipements à destination de l'enfance et de la petite enfance. • Commerces et service de proximité : bon maillage général même s'il existe des disparités locales 	<p>LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hétérogénéité de la répartition des logements sur le territoire, en particulier les logements sociaux. Très forte pression foncière sur le littoral sud <p>OFFRE DE SOIN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé : polarisation sur Quimper des équipements hospitaliers et des médecins spécialisés et concentration sur certains territoires des professions médicales, au détriment d'autres territoires ayant des besoins importants. • Vieillesse des professionnels de santé <p>CULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des dynamiques culturelles assez contrastées, entre le sud bien équipé, bien maillé et des territoires nord et ouest plus enclavés, avec une politique culturelle moins développée • Manque de moyens humains pour développer la collaboration entre les équipements au sein des réseaux. • Une offre à développer en matière d'art contemporain • Des équipements quimpérois dont le rayonnement peine à dépasser l'agglomération <p>SPORT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pays moins bien doté en salles multisports

Enjeux prospectifs

➤ LOGEMENT

- Enjeu fort de production de logements sociaux notamment du fait de la loi SRU (nouvelles communes soumises à l'obligation de 20% de logements sociaux : Rosporden, Concarneau et Trégunc), de rénovation (notamment en milieu rural). Penser une politique logement en faveur des jeunes. Bonne couverture à venir des programmes de soutien aux logements sur l'ensemble du territoire.
- Penser les sites économiques à reconvertir comme lieux d'implantation de logements
- Enjeux de consommation de superficie et problématique du développement des logements vacants
- Maîtrise du foncier : travail sur le comblement des « dents creuses »

➤ ENSEIGNEMENT

- Les enjeux de la formation sont étroitement liés aux enjeux de la mobilité, à défaut de quoi les formations risquent d'être choisies par défaut, près du domicile des jeunes en formation.

➤ SANTE

- Eviter la formation de déserts médicaux sur certaines intercommunalités (médecins vieillissants et peu nombreux), et création d'EHPAD afin de répondre aux demandes actuelles mais surtout futures d'une population vieillissante.
- Pallier les difficultés rencontrées par l'île de Sein en matière de santé du fait de son insularité.

➤ CULTURE

- Concilier l'identité culturelle forte, ancrée dans la tradition, avec une ouverture plus grande vers des cultures diversifiées et contemporaines
- Rayonnement plus large de Quimper, et ouverture culturelle sur l'international
- Penser à une ingénierie culturelle mutualisée.
- Mise en valeur du patrimoine culturel local, notamment extension/développement des musées (Pont Aven et Pont l'Abbé).
- Mise en valeur des musées locaux, notamment par la recherche d'une labellisation.

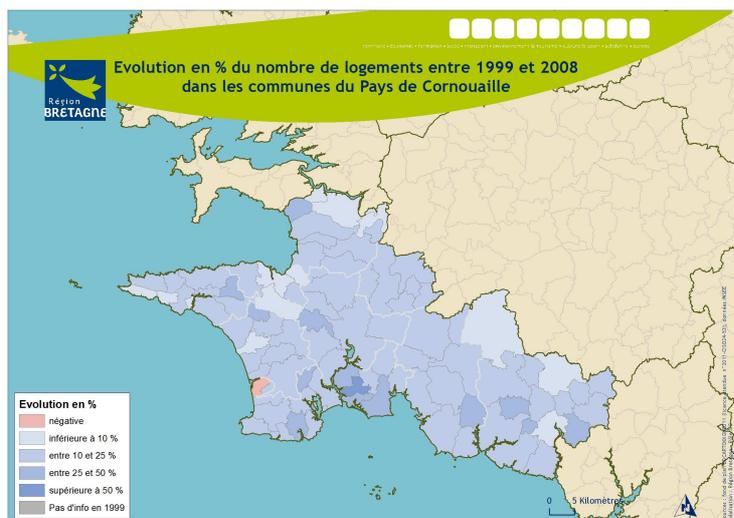
VERSION

1. LOGEMENT

Le parc de logements

Préalable : les données utilisées ci-après sont majoritairement issues de l'exploitation du recensement par l'INSEE. De par le statut déclaratif des données, il existe parfois de fortes différences avec celles issues d'autres sources (fichier des impôts par exemple), en particulier pour les données sur la vacance et la part de logements sociaux dans le parc total.

Entre 1999 et 2008, le nombre de logements a progressé de +15% passant de 170 775 à 198 741. Toutes les communes du Pays de Cornouaille ont connu une augmentation de leur parc de logements à l'exception de la commune de Tréguennec. Clohars-Fouesnant, située en 2^{ème} couronne de Quimper, enregistre, quant à elle, la plus forte progression, soit +58,3%.



Une hausse du nombre de logements vacants nettement supérieure à la moyenne régionale

En 2008, 75,9% du parc de logements est composé de résidences principales, une part inférieure à la moyenne régionale de 80,3% qui s'explique par l'importance du parc de résidences secondaires (17,6%). Mais tout comme sur l'ensemble du territoire régional, bien que le nombre de résidences principales augmente (+ 17 054) entre 1999 et 2008, leur part a diminué. Dans le pays de Cornouaille, cette baisse s'effectue au profit des résidences secondaires (+ 1,6 points) mais aussi, fait plus atypique par rapport aux autres pays bretons, en raison de la forte hausse du nombre de logements vacants (+ 33%).

	Pays de Cornouaille		Bretagne					
	1999	2008	1999	2008				
Résidences principales	133 853	78,4	150 907	75,9	1 209 668	81,0	1 382 930	80,3
Rés. Secondaires et logts occasionnels	27 300	16,0	35 040	17,6	197 569	13,2	231 956	13,5
Logements vacants	9 622	5,6	12 794	6,4	85 380	5,7	106 298	6,2
Total Logements⁴	170 775	100%	198 741	100%	1 492 617	100%	1 721 184	100%
Maisons	133 609	80,2	153 345	78,2	1 076 827	74,3	1 235 353	72,8
Appartements	33 064	19,8	42 654	21,8	373 253	25,7	462 394	27,2

Entre 1999 et 2008, sur le Pays de Cornouaille, la part des logements vacants dans l'ensemble des logements est passée de 5,6% à 6,4%, une part légèrement supérieure à la moyenne régionale (6,2% en 2008). Leur nombre a également progressé de +3 172 logements, soit +33% entre 1999 et 2008 (évolution nettement supérieure aux +24% observés au niveau régional). Cette progression semble être le signe d'une importante évolution sur le marché local du logement. La vacance joue certes un rôle important dans le fonctionnement du parc de logements en conditionnant l'offre disponible à un moment donné. C'est pourquoi un minimum de vacance est indispensable. Il est admis qu'un taux de vacance situé entre 6 et 7% est raisonnable. Il garantit la fluidité des parcours résidentiels adaptée à la mobilité croissante des ménages et correspond à un temps de latence normal entre deux occupants successifs. Ce taux favorise de la même manière l'entretien du parc de logements.

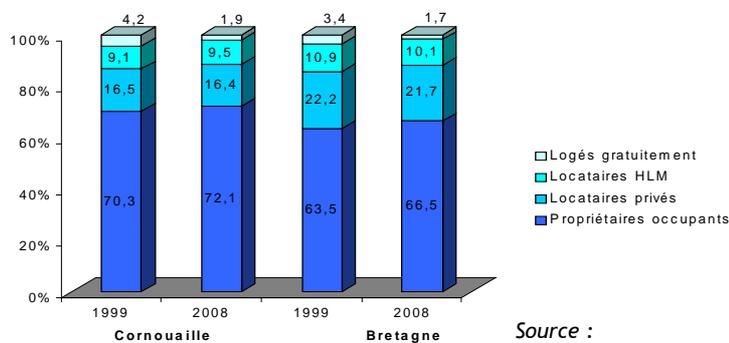
Situé au niveau de ce seuil, le taux de vacance global du Pays de Cornouaille donne l'apparence d'un certain équilibre du marché local du logement.

Mais ce taux global cache de fortes disparités territoriales (cf. plus loin le paragraphe « Indicateurs de fragilité et de tension »).

⁴ Les données du recensement général sont complétées par le recensement complémentaire qui intervient avec un léger décalage dans le temps. Ceci peut expliquer que la somme des maisons et des appartements soit légèrement différente du total des logements.

Une baisse de la part des maisons au profit de celle des appartements

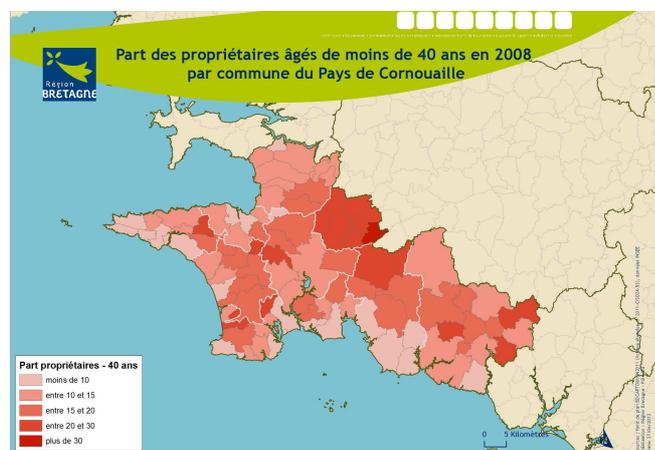
La Bretagne se distingue du territoire national par un fort attachement à la maison individuelle (56 % en France contre 73% en Bretagne). Cette caractéristique régionale est renforcée sur le pays de Cornouaille qui comprend 78,2% de maisons contre 72,8 % en Bretagne. Entre 1999 et 2008, l'augmentation du nombre de logements a néanmoins davantage bénéficié aux appartements dans le pays de Cornouaille qui a connu une dynamique comparable à celle de la région (hausse respectives de 29 % et 24 %).



Source :
Insee RP 2008

Des propriétaires plus nombreux en 2008

En Bretagne, terre de propriétaires, la part des propriétaires est supérieure de 10 points à la moyenne nationale. Cette particularité bretonne est exacerbée sur le territoire cornouaillais puisqu'en 2008, 72,1% des résidences principales (soit 108 832) sont occupées par leurs propriétaires contre 66,5% en Bretagne. Cette part est en hausse de 2 points par rapport à 1999 (3 points en Bretagne). Les locataires privés sont quant à eux proportionnellement moins nombreux qu'en Bretagne. Enfin, en 2008 comme en 1999, la part des locataires HLM du Pays de Cornouaille est moins élevée que celle relevée en moyenne en Bretagne.



Les propriétaires de moins de 40 ans plus nombreux dans le Nord-Est du pays

La répartition des propriétaires occupants par classes d'âge est nettement marquée par un contraste littoral/intérieur. En effet, la part des jeunes propriétaires de moins de 40 ans est souvent faible (moins de 10%) dans les communes littorales, tandis que celle des plus de 75 ans est parfois très élevée (plus de 26% à Bénodet, au Guilvinec...). A contrario, la part des jeunes propriétaires est relativement élevée dans certaines communes intérieures, notamment à proximité de Quimper, Quimperlé et le long de la RN165, tandis que celle des propriétaires âgés est basse.

Une part de logements sociaux proche de la moyenne régionale mais d'importantes disparités entre EPCI

En Bretagne, les logements sociaux sont majoritairement situés dans les grandes agglomérations où s'est concentré l'effort de reconstruction après-guerre. Par conséquent, les pays comprenant des métropoles comptent en général davantage de logements sociaux. En 2008, les HLM représentent 9,5% du parc de résidences principales (RP) du Pays de Cornouaille, soit 0,6 point de moins que la moyenne bretonne (10,1%). Cependant, la tendance semble positive, puisque la part de logements sociaux a progressé de 0,4 point entre 1999 et 2008, tandis qu'elle affiche une baisse de - 0,8 point à l'échelle régionale (Nota : le nombre de logements sociaux a augmenté en Bretagne entre 1999 et 2008 mais à un rythme moindre que l'ensemble des résidences principales, d'où cette réduction de leur part).

La part de HLM est relativement élevée dans les intercommunalités des principaux pôles urbains de Quimper, Concarneau et surtout Douarnenez (16,8 % des RP), tandis qu'elle est faible dans certains autres territoires du pays, littoraux, ruraux ou à orientation touristique (4,3% dans le Pays Fouesnantais ; 5,1% dans le Pays Bigouden Sud ; 6,0% dans la CC du Cap Sizun).

Le logement social en 2008

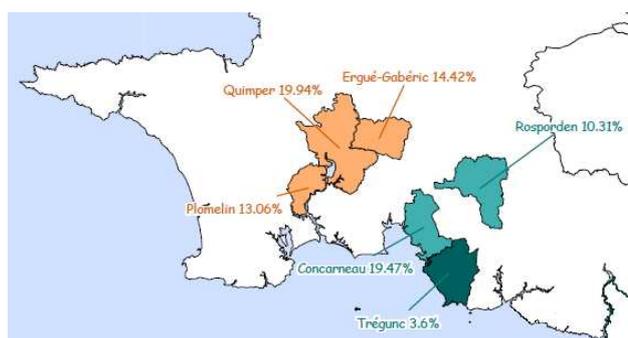
	Nombre d'Habitations à Loyer Modéré (HLM)	Part des HLM dans le parc de RP	Part des HLM dans le parc locatif en RP
Pays de Cornouaille	14 388	9,5%	36,6%
CC du Cap Sizun	460	6,0%	46,3%
CC Douarnenez Communauté	1 583	16,8%	56,6%
CC du Pays Glazik	378	8,9%	41,1%
CC du Pays Fouesnantais	498	4,3%	21,5%
CC du Pays de Quimperlé	1 499	6,5%	30,7%
CC du Pays Bigouden Sud	872	5,1%	28,2%
CC du Haut Pays Bigouden	545	7,4%	43,1%
CC de Quimper Communauté	5 204	12,7%	34,1%
CA de Concarneau Cornouaille	2 591	11,4%	44,1%
CC du Pays de Châteaulin et du Porzay	701	10,3%	40,9%
Bretagne	140062	10,1%	31,8%

Source : Insee, recensement de la population 2008

6 communes soumises aux lois SRU et DALO en 2011

Les communes soumises à la loi SRU ont pour obligation de compter, au sein de leur parc de logements, 20% de logements sociaux, celles qui ne respectent pas ce taux sont soumises à un prélèvement. Les communes peuvent réduire le montant du prélèvement, voire l'annuler si elles prouvent leurs efforts financiers afin de rattraper leur retard (subventions foncières pour la construction de logements sociaux, viabilisation des terrains...). A partir du 1^{er} janvier 2014, les communes soumises à la loi DALO devront également atteindre ce taux de 20% de logements sociaux. Cependant, aucune commune bretonne n'est concernée par le relèvement du taux de 20 à 25% décidé par la loi de 2013 relative au renforcement des obligations de production de logement social dans les zones au marché immobilier tendu.

Dans le Pays de Cornouaille, 3 communes sont actuellement soumises à cette obligation. Jusqu'à présent, aucune d'entre elles n'atteint les 20% de logements sociaux requis. Quimper, très proche du seuil légal avec 19,94% de logements sociaux, n'a pas été prélevée en 2011, à l'inverse de Plomelin et d'Ergué-Gabéric (10 communes prélevées au total en Bretagne). Ainsi, étant donné le faible taux actuel de logements sociaux sur les communes déjà soumises (exceptée Quimper) ainsi que sur Rosporden et Trégunc qui seront prochainement soumises au taux de 20%, il existe un enjeu clair de production de logements sociaux sur le Pays de Cornouaille.



Source : DDTM 29 - Production : DREAL/SCEAL mars 2012

Communes du Pays de Cornouaille soumises aux lois SRU et DALO et leurs taux de logements sociaux :

loi SRU - pourcentage de logements sociaux

données par communes de > 3 500 hab dans agglo > 50 000 hab ayant au moins une commune > 15 000 hab



loi DALO - pourcentage de logements sociaux

données par communes de > 3 500 hab dans EPCI > 50 000 hab ayant au moins une commune > 15 000 hab



La consommation foncière à vocation d'habitat et le logement neuf

Hausse de la production annuelle de logement et de la consommation foncière pour l'habitat

Sur la période 1991-1997, 1 688 logements étaient produits en moyenne par an. Cette moyenne a augmenté de +63,8% sur la période 1998-2007 pour atteindre 2765 logements commencés par an en moyenne. Dans le même temps, la surface de terrain par logement est passée de 967 m² à 1 066 m² en moyenne, soit une hausse de +10%. Ces deux facteurs expliquent la hausse importante de l'artificialisation des terres en pays de Cornouaille puisque, la consommation de foncier pour l'habitat est passée de 1 633 494 m²/an entre 1991 et 1997 à 2 946 860 m²/an entre 1998 et 2007, soit une hausse de +80,4%. La SHON⁵ par logement affiche elle aussi une tendance à la hausse, passant de 109 m² à 115 m² entre les deux périodes.

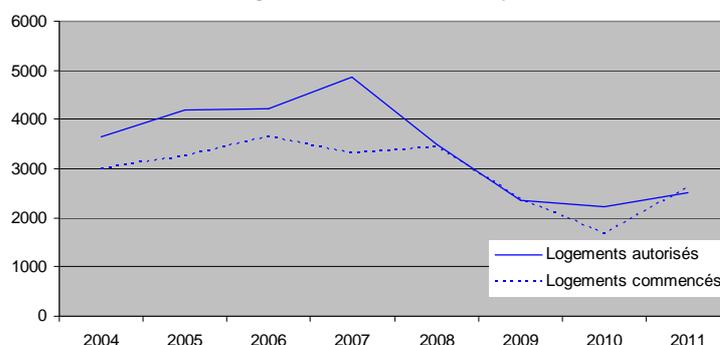
Permis de construire : érosion du secteur opérationnel

La part de logements autorisés en secteur diffus est majoritaire. Dans le Pays de Cornouaille, le secteur opérationnel, c'est-à-dire en ZAC ou lotissement, représentait une part assez importante des constructions entre 1984 et 1990 (36%). Puis, sa part s'est progressivement érodée, à 34% en 2^{ème} période (1991-1997), et à 24,5% en dernière période (1998-2007). Ces opérations se sont essentiellement concentrées dans un triangle formé par Pont-l'Abbé/Quimper/Concarneau, tandis qu'elles sont faiblement développées sur le reste du territoire.

Reprise de la construction de logements neufs en 2011

Au niveau national, l'activité de la construction traverse une période de fluctuations importantes. Par conséquent les chiffres présentés doivent être interprétés avec précaution. Les tendances de la construction de logements neufs dans le Pays de Cornouaille suivent globalement celles observées en Bretagne. Après une chute de la construction de logements neufs entre 2007 et 2010, on constate une reprise en 2011.

La construction de logements neufs dans le Pays de Cornouaille



Source : DREAL Bretagne - Sit@del 2 (logements ordinaires)

⁵ - La Surface Hors Œuvre Nette (SHON) indique la superficie des planchers pour les projets de construction immobilière. Elle est aujourd'hui remplacée par la Surface de Plancher (SP).

La construction neuve de logements en 2011 dans le Pays de Cornouaille :

- logements autorisés : 2 009 individuels et 496 collectifs,
- logements commencés : 1 833 individuels et 779 collectifs.

Indicateurs de fragilité et de tension

Des logements vacants plus nombreux dans la moitié Nord-Est du Pays de Cornouaille

En 2008, 6,4% des logements du Pays de Cornouaille sont vacants (6,2% de moyenne régionale). En 9 ans, leur nombre a progressé de +33% passant de 9 622 à 12 794 (+24% en Bretagne). Les taux les plus importants de logements vacants se concentrent dans la partie Nord-Est du territoire, dans les communes proches du Pays du Centre-Ouest Bretagne. Cependant, c'est Pont-Aven avec 14,9% de logements vacants qui connaît le taux le plus élevé. Quimper en compte 7,9%.

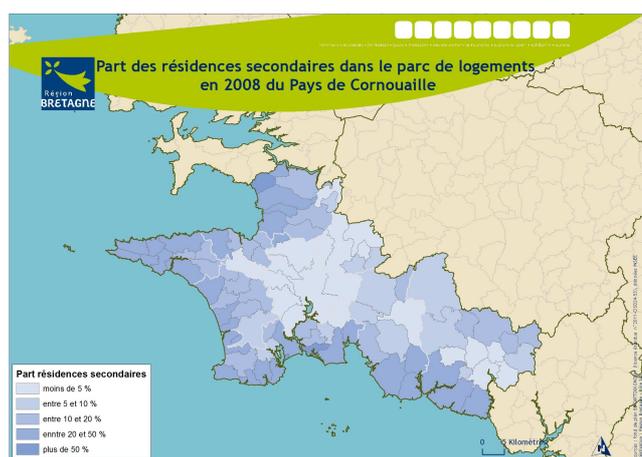
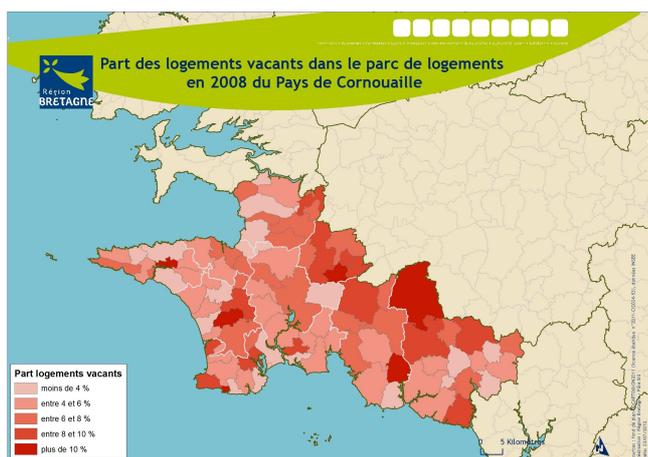
48 soit plus de la moitié des communes du pays affichent un taux de logements vacants significativement inférieur à 6% (inférieur ou égal à 5,6%) ; près du quart des communes, un taux inférieur ou égal à 4,0%. Ce phénomène est observé notamment sur les îles et les communes littorales maritimes ou de rivière (Trégarvan sur l'Aulne), ainsi que sur Quimper Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé. Il est synonyme d'une tension forte sur le marché du logement.

A l'inverse, 25, soit plus du quart des communes du pays, présentent un taux de logements vacants significativement supérieur à 7% (> ou = 7,6%) ; 6 communes, un taux supérieur à 10%. Ces taux élevés concernent à la fois de petites communes rurales⁶ et des bourgs ou villes plus importants comme Bannalec (8,7%), Châteaulin (8,5%), Clohars-Carnoët (8,2%), Guilvinec (10,8%), Penmarch (8,3%), Pont-l'Abbé (8,1%), Pont-Aven (14,9%), Quimper (7,9%), Quimperlé (7,7%), Rosporden (7,7%), Scaër (10,4%). La ville centre de Quimper voit quant à elle son taux de logements vacants passer de 6,8% en 1999 à 7,9% en 2008.

Ce phénomène de vacance élevée est observé parfois logiquement sur des communes qui connaissent une baisse démographique, mais également sur des communes qui connaissent des évolutions démographiques positives. Il peut alors traduire un problème d'inadéquation entre ces logements et les aspirations des populations, qui préfèrent souvent une maison neuve prenant en compte les nouvelles normes d'habitabilité à un logement vacant ancien dont la réhabilitation pourrait s'avérer très onéreuse. Il peut aussi refléter des difficultés ou des réticences pour les propriétaires à mettre sur le marché un logement inoccupé pour des raisons qui peuvent être diverses.

Une concentration des résidences secondaires sur le littoral

En 2008, 17,6% du parc de logements du Pays de Cornouaille est composé de résidences secondaires, une part nettement supérieure à la moyenne régionale de 13%. En 9 ans, leur nombre a progressé de +28% passant de 27 300 à 35 040 (+17% de moyenne régionale). Comme pour l'ensemble des pays bretons littoraux, ce sont les communes du bord de mer, de Saint-Nic à Clohars-Carnoët, qui réunissent la majorité des résidences secondaires. Ceci explique l'effet d'éviction constaté auprès des ménages de moins de 40 ans, qui s'installent par conséquent davantage en territoire rétro-littoral. L'Île-Tudy est la plus dotée avec près de 77% de son parc occupé à titre de résidences secondaires.



⁶ Le chiffre est alors à nuancer car il correspond à un faible nombre de logements vacants.

Zoom sur les jeunes : 5 381 places au sein des logements dédiés aux jeunes

Recensement du nombre de places au sein des unités résidentielles :

	ALT (aide au logement temporaire)	Auberge de jeunesse	Logement en ville (hors CROUS et FJT)	Résidence sociale	FJT	Centre AFPA	Internat CFA	Internat lycée privé	Internat lycée public	Résidence étudiante autre	Logement en ville CROUS	Résidence CROUS	TOTAL
Pays de Cornouaille	7	151	79	28	315	0	181	1 688	1 723	461	600	148	5 381
Bretagne	336	1 764	605	471	3 607	140	2 116	11 910	13 827	7 793	7 855	8 391	58 815
% Cornouaille en Bretagne	2	9	13	6	9	0	9	14	12	6	8	2	9

Source : "Diagnostic des logements pour les jeunes en Bretagne", Conseil régional de Bretagne, Etude TMO, 2011.

Le Pays de Cornouaille propose 5 381 places, soit 9%, des 58 815 places pour les jeunes au sein d'unités résidentielles que compte la Bretagne. Ce chiffre est cohérent avec celui des effectifs de la population potentiellement intéressée par ces logements dans le Pays de Cornouaille. En effet, leur part est de 8,7% des effectifs bretons.

Le concept de « taux de couverture » utilisé ci-après définit le ratio entre l'offre de places (logement et hébergement) à destination des jeunes et le nombre de jeunes potentiellement concernés. L'enjeu du ratio tient donc à l'appréciation des écarts selon les territoires et non à une mesure objective d'un taux de couverture (les besoins peuvent aussi être couverts par des solutions de logement « classiques »).

Le pays se distingue particulièrement par son taux de couverture en résidences étudiantes, résidences et logements CROUS égal à 39% bien supérieur au régional qui est de 26%.

Taux de couverture du logement dédié aux jeunes au sein du Pays de Cornouaille :

	Nombre de la population observée Pays de Cornouaille	Bretagne	Nombre de places totales Pays de Cornouaille	Bretagne	Taux de couverture	Bretagne
Pour les lycéens	14 853	142 700	En internats : 3411	25 737	23%	18%
Pour les apprentis	1 907	18 014	En internats CFA : 181	2 116	9%	12%
Pour les étudiants ⁷	3 061	94 241	En résidences étudiantes, résidences et logements CROUS : 1 209	24 039	39%	26%
Pour les jeunes actifs	28 229	299 329	En logements destinés à l'insertion des jeunes : 580	6 783	2%	2%

Source : "Diagnostic des logements pour les jeunes en Bretagne", Conseil régional de Bretagne, Etude TMO, 2011.

⁷ Point méthodologique TMO : les étudiants sont recensés au lieu d'étude. Cet effectif est une estimation s'appuyant sur le recensement du nombre d'étudiants réalisé par l'Académie de Rennes (données 2009-2010). A ce total, TMO a retranché les étudiants inscrits en Section de Technicien Supérieur (STS) ou en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) au sein d'un lycée (sur la base des données transmises par le Conseil Régional de Bretagne).

De ce fait, il existe une différence entre le nombre d'étudiants annoncé par l'étude et celui de la partie 3. Etablissements d'enseignement / Offre d'enseignement supérieur ci-après.

2. OFFRE DE SOINS

Un bon équipement du Pays de Cornouaille en établissements hospitaliers et services d'urgences médicales

Le Pays de Cornouaille apparaît bien doté en établissements hospitaliers (cliniques et hôpitaux) ainsi qu'en structures et équipements d'urgence. En effet, de nombreux centres hospitaliers et cliniques sont implantés sur le territoire. Cependant, on observe que seuls 2 établissements possèdent une maternité, tous deux situés à Quimper, ce qui aboutit à une forte concentration géographique de l'offre, et que les établissements de Concarneau et Quimperlé n'ont pas de service de chirurgie.

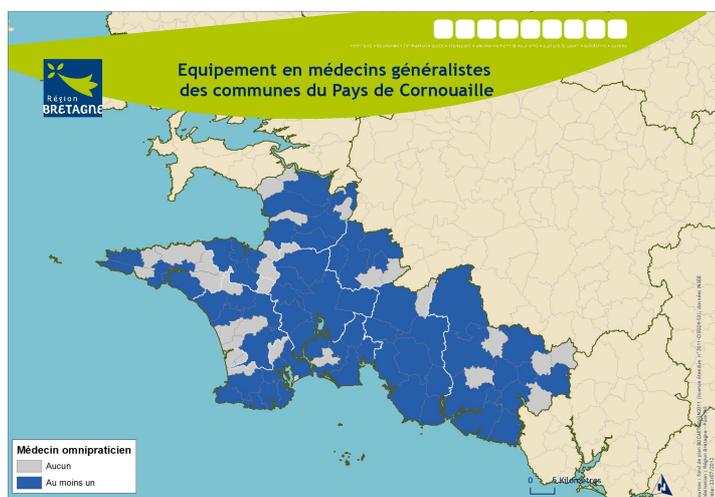
Les populations ont en outre accès à des soins en psychiatrie au sein notamment du CHS Gourmelen de Quimper, spécialisé en santé mentale.

Par ailleurs, cinq sites d'urgences médicales sont actifs dans le pays, tous composés d'un service d'urgence et d'un SMUR, complétés par un service de transport hélicoptéré implanté à Quimper.

Etablissements hospitaliers		Sites de structures et équipements d'urgence
CH de Douarnenez :	médecine, chirurgie	Douarnenez : urgences + SMUR
Hôpital de Pont l'Abbé :	médecine, chirurgie	Pont-l'Abbé : urgences + SMUR
CH de Concarneau :	médecine	Concarneau : urgences + SMUR
CH de Quimperlé :	médecine	Quimperlé : urgences + SMUR
CHU de Quimper :	médecine, chirurgie, obstétrique	Quimper : urgences + SMUR
Clinique St Michel et St-Anne, Quimper :	médecine, chirurgie, obstétrique	+ transport hélicoptéré
Polyclinique de Quimper Sud :	médecine, chirurgie	
CHS* de Gourmelen, Quimper :	santé mentale	
* Centre Hospitalier Spécialisé		

Source : ARS de Bretagne, données 2010

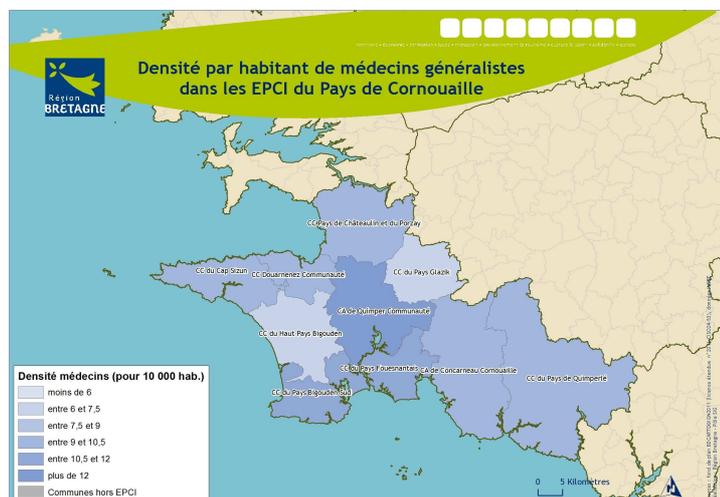
Une densité élevée de médecins généralistes et la plus forte densité d'infirmiers libéraux de Bretagne mais des disparités entre les EPCI les plus urbains et les EPCI ruraux



En outre, la moyenne d'âge de ces professionnels est élevée, notamment dans certains bassins de vie. Le bassin de vie de Scaër illustre particulièrement la situation difficile de certains territoires, en cumulant une densité faible et une moyenne d'âge élevée des médecins généralistes (60 ans), qui se conjugue de plus à une part importante de personnes âgées dans la population (30 % de plus de 60 ans). Or, de manière générale, les besoins de soins des patients vont croissants avec l'avancée en âge.

En considérant les chiffres BPE-INSEE 2010, la densité par habitant de médecins généralistes est assez élevée dans le Pays de Cornouaille, à 10,8 pour 10 000 habitants en 2010 (contre une moyenne régionale de 9,9). Toutefois, leur répartition n'est pas homogène sur le territoire, qui révèle d'importantes disparités entre les EPCI, avec des densités allant de 6,7 pour 10 000 habitants dans la CC du Pays Glazik à 13,5 dans la CA de Quimper Communauté.

Selon les chiffres 2011 du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), en Bretagne, un bassin de vie compte en moyenne 4,2 médecins généralistes pour 5 000 habitants. Dans le Pays de Cornouaille, 5 bassins de vie sont considérés par le CNOM comme en situation de densité faible (ie, inférieure à la moyenne régionale).

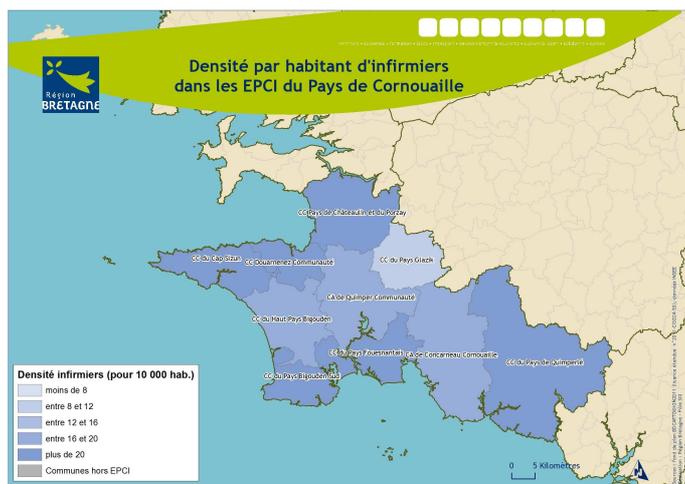
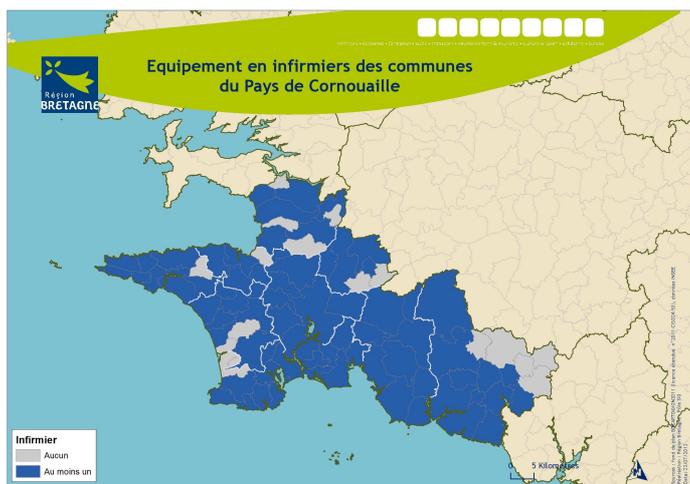


Bassin de vie cornouaillais en densité faible de médecins généralistes en 2011

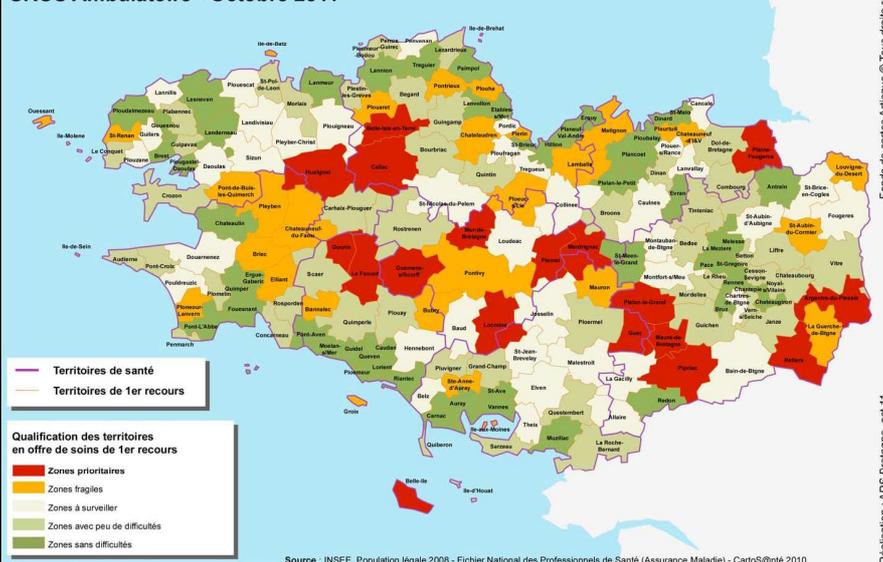
Bannalec : densité = 3,3 / moyenne d'âge = 56 ans
 Briec : densité = 3,3 / moyenne d'âge = 52 ans
 Plonéour-Lanvern : densité = 3,1 / moyenne d'âge = 55 ans
 Rosporden : densité = 4,0 / moyenne d'âge = 52 ans
 Scaër : densité = 3,9 / moyenne d'âge = 60 ans

Source : Atlas de la démographie médicale, Conseil National de l'Ordre des Médecins, 2011

Le Pays de Cornouaille est surtout très bien doté en infirmiers libéraux, caractéristique globalement partagée par l'ensemble du département du Finistère. Ainsi, avec 694 infirmiers en exercice en 2010 et une densité de 21,0 pour 10 000 habitants, le pays se situe bien au dessus de la moyenne régionale (13,3 pour 10 000 habitants). Or, il est à noter que la région Bretagne est elle-même bien pourvue en la matière : en 2010, la densité d'infirmiers libéraux est de 15,9 pour 10 000 habitants, contre 12,3 en France métropolitaine (source : ADELI, www.ecosante.fr).



Les zones prioritaires sur l'offre de soins de premier recours en Bretagne SROS Ambulatoire - Octobre 2011



Le zonage réalisé par l'ARS en 2011, fondé à la fois sur le niveau actuel de l'offre de soins de premier recours et les tendances d'évolution perçues sur les territoires, permet d'affiner ces observations.

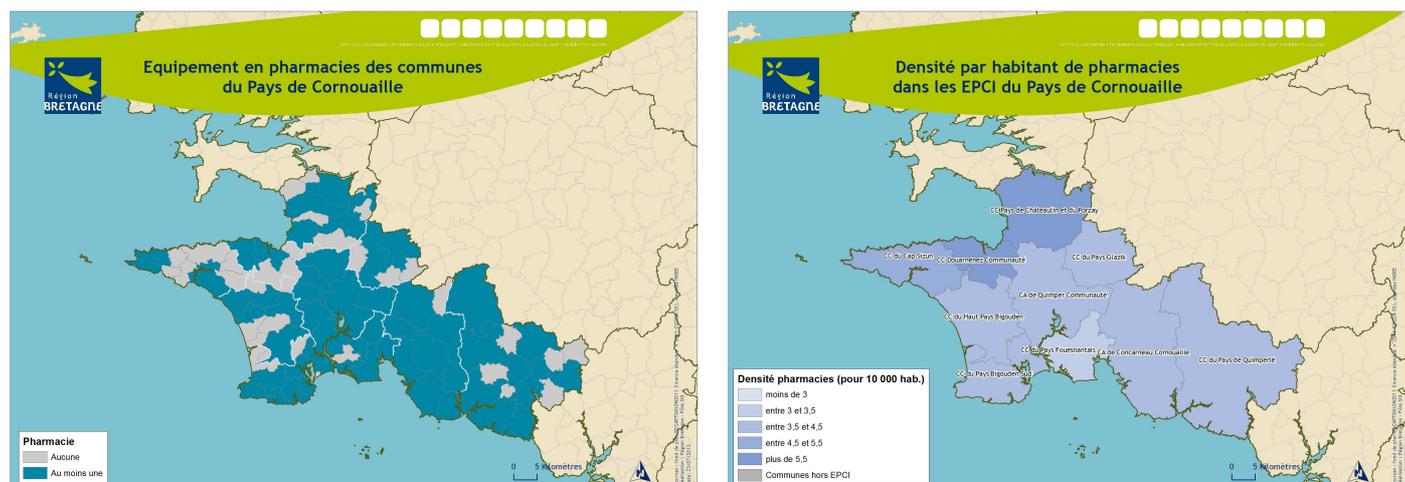
Dans le Pays de Cornouaille, bien que les densités de médecins généralistes et d'infirmiers libéraux soient relativement élevée, quatre zones sont identifiées comme fragiles en matière d'offre de soins de premier recours : Plonéour-Lanvern, Briec, Bannalec et Elliant. En outre, les zones de Douarnenez et de Pouldreuzic sont jugées à surveiller.

Par ailleurs, le territoire de l'île de Sein représente un enjeu important à cet égard pour le territoire cornouaillais, l'insularité étant source de problématiques spécifiques (manque de professionnels de santé permanents sur le territoire, temps et contraintes d'accès au continent pour des consultations, enjeu du développement de la télésanté...).

Une densité relativement élevée de pharmacies et une répartition territoriale équilibrée des officines

Le Pays de Cornouaille est bien couvert en pharmacies : elles sont au nombre de 141, assurant une densité de 4,3 pour 10 000 habitants, tandis que la moyenne régionale s'établit à 3,8. Chaque EPCI compte au minimum 4 officines, témoignant d'une répartition relativement homogène sur l'ensemble du pays, dans la mesure où les intercommunalités comptant un nombre plus réduit de pharmacies sont également ceux qui affichent les densités par habitant les plus élevées, du fait de poids démographiques moindres.

Nota : la répartition territoriale équilibrée des officines, en termes de densité par habitant, n'est pas une spécificité du territoire et s'explique notamment par la réglementation en vigueur concernant l'implantation de pharmacies en France, qui conditionne l'ouverture d'officines à des seuils minimum de population à l'échelle communale.



Une polarisation des médecins spécialistes libéraux dans les principales villes et surtout à Quimper

En 2009, on recense dans le Pays de Cornouaille 75 médecins spécialistes libéraux* pour 100 000 habitants, contre 71 en moyenne sur l'ensemble de la Bretagne.

Si l'on retient trois spécialités parmi les plus fréquemment consultées, à savoir les pédiatres, psychiatres et gynécologues, le Pays de Cornouaille affiche des densités par habitants analogues à la moyenne régionale. En revanche, on observe une répartition territoriale très polarisée. Ainsi, la CA de Quimper Communauté concentre 13 gynécologues sur 16, 9 pédiatres sur 13 et 14 psychiatres sur 25, tandis que 4 EPCI ne comptent aucun de ces praticiens sur leur territoire.

* Praticiens exerçant en dehors des établissements sanitaires (hôpitaux, cliniques, ...)

Sources : BPE 2010, Insee - Diagnostic « La santé dans le Pays de Cornouaille », ORSB, 2010

Une offre dense de soins dentaires et une implantation équilibrée des chirurgiens-dentistes sur le territoire cornouaillais

Le pays est bien pourvu en chirurgiens dentistes : ils sont 222 à exercer sur le territoire en 2010, soit une densité de 6,7 pour 10 000 habitants, tandis que la moyenne bretonne est de 6,2 pour 10 000 habitants. On note une bonne répartition des chirurgiens dentistes sur le territoire, puisque chaque EPCI compte au minimum 7 praticiens et une densité de 4,3 pour 10 000 habitants, le maximum étant de 8,3 pour 10 000 dans la CC du Pays de Douarnenez.

Des services de transport médicalisé nombreux qui constitue un atout pour le système de santé du pays

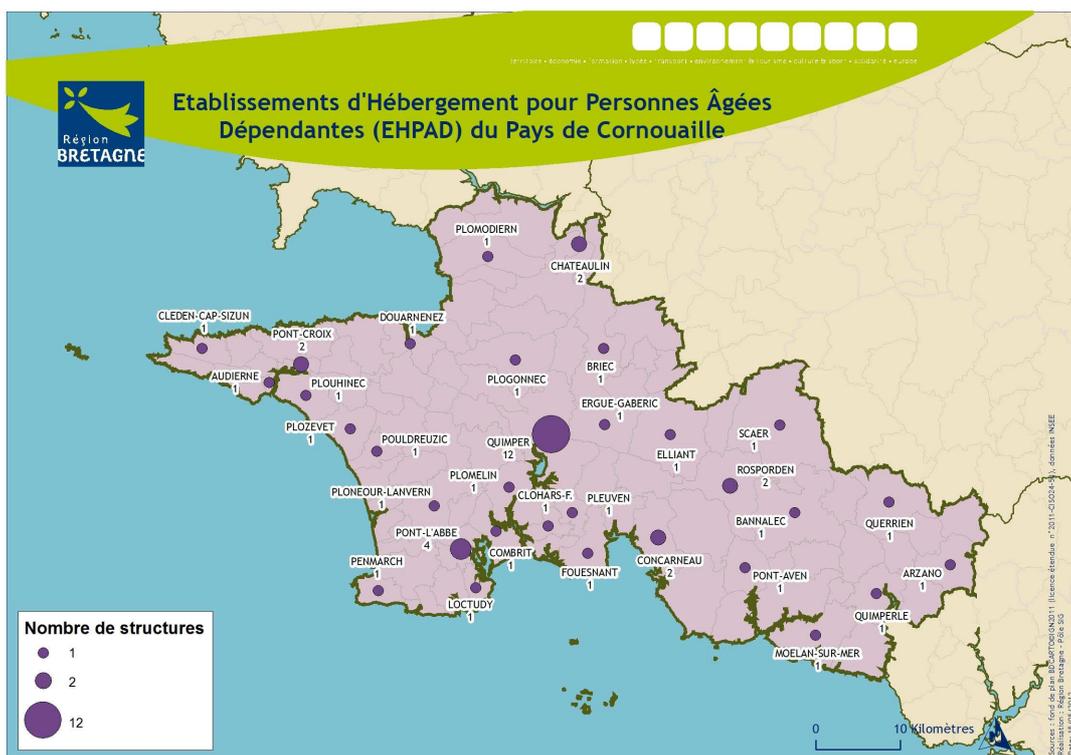
Le Pays de Cornouaille est également bien équipé en services d'ambulance. 55 services d'ambulances sont ainsi recensés sur le territoire en 2010, soit une densité de 1,7 pour 10 000 habitants (1,4 en moyenne régionale). Ceci constitue un atout pour le système de santé du territoire dans la mesure où les services de transport médicalisé sont un support essentiel de la mobilité et de l'accessibilité aux services de santé, notamment des personnes à mobilité réduite. Ils peuvent également concourir à compenser la polarisation de certains professionnels et équipements de santé dans les principales villes du pays : médecins spécialistes, maternités...

Un équipement en EHPAD sensiblement inférieur à la moyenne bretonne :

Avec 50 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, soit une densité de 13,4 pour 10 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, le Pays de Cornouaille apparaît relativement moins doté que l'ensemble de la Bretagne (16,3 pour 10 000).

Le pays compte cependant un nombre élevé de structures, réparties sur l'ensemble du territoire, ce qui constitue un atout en termes de proximité et d'accessibilité pour les personnes accueillies et leurs proches.

Le Pays de Cornouaille connaît un vieillissement marqué de sa population, 16,2% des habitants étant âgés de 60 à 74 ans et 11,3% ayant 75 ans ou plus en 2008 (contre respectivement 14,4 et 9,6 % en Bretagne). De plus, cette tendance devrait se poursuivre à l'horizon 2040 d'après les projections de l'INSEE, qui prévoient une part de Cornouaillais âgés de 60 ans ou plus de 38% (contre 33% en Bretagne). Assurer un bon niveau d'équipement en EHPAD représente par conséquent un enjeu important pour le territoire.



3. ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Des écoles maternelles et élémentaires dans presque toutes les communes du Pays de Cornouaille

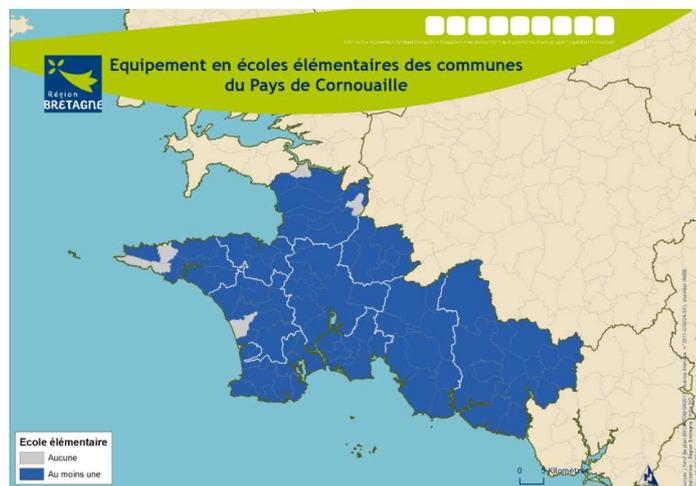


La Bretagne est la région française dans laquelle le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans reste le plus élevé, bien qu'il n'échappe pas à la tendance à la baisse commune à toute la France.

Le Pays de Cornouaille apparaît bien pourvu en écoles préélémentaires (soit maternelles seules soit associées à une école élémentaire), qui sont au nombre de 6,0 pour 10 000 habitants, contre 6,3 pour 10 000 en moyenne en Bretagne. Seules 8 communes du pays, toutes situées dans un tiers Nord-Ouest du territoire, sont dépourvues d'école maternelle.

Le Pays de Cornouaille est en outre très bien couvert en écoles élémentaires. En effet, tous les EPCI comptent au minimum 11 écoles. Seules 4 communes, dont la population est comprise entre 141 et 693 habitants, sont dépourvues d'école élémentaire sur leur territoire. Il s'agit de quatre des huit communes sans école maternelle. En outre, deux autres communes (Plogoff, 1347 hab., et Primelin, 743 hab.) ont des classes de RPI dispersé*, c'est-à-dire une école ne dispensant pas tous les niveaux pédagogiques.

* Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) dispersé consiste à rassembler les élèves de plusieurs communes, pour chaque niveau pédagogique, au sein de l'école d'une des communes : ainsi, chaque commune conserve son école mais tous les niveaux n'y sont pas enseignés.



Une densité de lycées rapportée aux 15-19 ans nettement plus élevée qu'en Bretagne

Le Pays de Cornouaille compte 32 lycées. Il affiche ainsi une densité de 17,2 établissements pour 10 000 jeunes de 15 à 19 ans⁸ nettement supérieure à la moyenne bretonne de 12,8 pour 10 000 jeunes. La moitié de ces lycées sont des établissements publics. La commune-centre de Quimper accueille près du tiers des établissements du pays (10 sur 32).

2012	Total Lycées*	Densité rapportée aux 15-19 ans**
Pays de Cornouaille	32	17,2
Bretagne	247	12,8

*Source : Conseil régional de Bretagne et Rectorat de Rennes.

**Nombre d'établissements pour 10 000 habitants âgés de 15 à 19 ans (données population INSEE - RP 2009).

En 2012, les lycées du Pays de Cornouaille réunissent un total de 14 229 élèves, soit 10,3% des effectifs bretons (une part sensiblement supérieure à celle des 15-19 ans du pays en Bretagne). Les établissements publics rassemblent 53% des élèves.

2012	Total des effectifs	Part des effectifs du pays en Bretagne ⁹	Effectifs des lycées publics	Part des effectifs du pays parmi les effectifs bretons des lycées publics	Effectifs des lycées privés sous contrat	Part des effectifs du pays parmi les effectifs bretons des lycées privés
Pays de Cornouaille	14 229	10,3%	7 595	10,1%	6 634	10,5%
Bretagne	138 183	100%	74 840	100%	63 343	100%

Source : Conseil régional de Bretagne et Rectorat de Rennes.

	Effectifs 2010	Effectifs 2012
16 lycées publics :		7 595
Châteaulin :	856	778
- Lycée d'enseignement général et technologique Jean Moulin	479	462
- Lycée d'enseignement général et technologique agricole de l'Aulne	En 2009 : 377	316
Concarneau :	617	538
- Lycée polyvalent Pierre Guéguin*	617	538
Douarnenez :	366	375
- Lycée d'enseignement général et technologique Jean-Marie Le Bris	366	375
Fouesnant :	352	364
- Lycée d'enseignement technologique agricole De Bréhoulou	352	364
Plouhinec :	79	78
- Lycée d'enseignement professionnel Jean Moulin	79	78
Pont-L'Abbé :	681	667
- Lycée d'enseignement général et technologique René Laennec	474	494
- Lycée d'enseignement professionnel René Laennec*	207	173
Quimper :	3 663	3 509
- Lycée d'enseignement général Auguste Brizeux	823	835
- Lycée d'enseignement technologique Jean Chaptal	789	717
- Lycée d'enseignement professionnel Jean Chaptal	398	345
- Lycée polyvalent Yves Thépot*	722	728
- Lycée d'enseignement général et technologique de Cornouaille	931	884
Quimperlé :	1 293	1 186
- Lycée d'enseignement général et technologique de Kerneuzec	901	848
- Lycée d'enseignement professionnel Roz Glas	392	338
Treffiat :	102	100
- Lycée d'enseignement professionnel maritime du Guilvinec	102	100
16 établissements privés sous contrat :		6 634
Châteaulin :	314	309
- Lycée d'enseignement général et technologique Saint-Louis	314	309
Concarneau :	750	777
- Lycée d'enseignement général et technologique Saint-Joseph	438	460
- Lycée d'enseignement professionnel Saint-Joseph - Saint-Marc*	312	317
Douarnenez :	471	463
- Lycée d'enseignement général Sainte-Elisabeth	218	234
- Lycée d'enseignement professionnel Sainte-Elisabeth	253	229
Elliant :	139	138
- Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation	139	138
Plomelin :	194	207

⁸ - Source des chiffres de population de 15-19 ans : Insee, RP 2009.

⁹ - A titre de repère, la part de la population des 15-19 ans du Pays de Cornouaille parmi la population bretonne des 15-19 ans était de 9,7% en 2009 (soit 18 583 jeunes - données INSEE, RP 2009).

- Lycée d'enseignement technologique horticulture et paysage de Kerbernez	194	207
Pont-L'Abbé :		641
- Lycée d'enseignement général et technologique Saint-Gabriel	???	641
Poullan-sur-Mer :	202	208
- Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation	202	208
Quimper :	3 548	3 699
- Lycée d'enseignement général et technologique Le Likès	1 517	1 554
- Lycée d'enseignement professionnel Le Likès*	555	534
- Lycée d'enseignement général et technologique Sainte-Thérèse	483	496
- Lycée d'enseignement professionnel Le Paraclet*	596	619
- Lycée d'enseignement technologique privé Saint-Joseph	397	496
Quimperlé :	181	192
- Lycée d'enseignement général Notre Dame de Kerbertrand	120	135
- Lycée polyvalent Notre Dame de Kerbertrand	61	57

Source : Conseil régional de Bretagne et Rectorat de Rennes

*Six lycées du pays sont labellisés lycées des métiers :

- le lycée Pierre Guéguin est lycée des métiers de l'énergie industrielle et du nautisme ;
- Le lycée René Laennec, lycée des métiers des services à la personne ;
- Le lycée Yves Thépot, lycée des métiers de l'industrie ;
- Le lycée Saint-Joseph - Saint-Marc, lycée des métiers de la boulangerie-pâtisserie et de l'hôtellerie-restauration ;
- Le lycée Le Likès, lycée des métiers de l'industrie, de la gestion et du commerce ;
- Le lycée Le Paraclet, lycée des métiers de l'hôtellerie-restauration.

Liste arrêtée au 1^{er} septembre 2010 - source : Rectorat d'académie de Rennes/DAFPIC¹⁰.

Une offre d'enseignement supérieur riche et diversifiée dans le Pays de Cornouaille

Le Pays de Cornouaille est doté d'une offre de formation supérieure relativement importante et diversifiée, notamment grâce à la présence d'une antenne de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) à Quimper. Le territoire compte ainsi un Institut Universitaire de Technologie (IUT), une faculté des lettres et sciences sociales, une faculté de droit et sciences économiques, deux instituts universitaires professionnalisés (IUP), offrant des spécialités en « innovation en industries alimentaires » et en « métiers des arts et de la culture », ainsi qu'un Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM). L'Antenne de l'UBO à Quimper propose également une formation d'ingénieur agroalimentaire, en partenariat avec l'Institut de Formation Régional des Industries Alimentaires (IFRIA Bretagne).

L'Ecole de Management Bretagne Atlantique propose par ailleurs des formations en commerce international, management et distribution sur son campus à Quimper, tandis que l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne dispose également d'un site dans la capitale cornouaillaise.

D'autres part, le territoire compte plusieurs classes préparatoires aux grandes écoles et 30 BTS*, dont 6 BTS agricoles.

Enfin, 3 organismes de formation du secteur sanitaire (lycée Sainte-Elizabeth-Douarnenez, IFSI** Quimper et IFAS*** Hôtel Dieu - Pont L'Abbé) et un organisme de formation du secteur social (lycée Chaptal-Quimper) sont présents sur le territoire.

* Brevet de Technicien Supérieur

** Institut de Formation en Soins Infirmiers

*** Institut de Formation des Aides-Soignants

Source : « Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne », par le Conseil économique, social et environnemental, Région Bretagne, mars 2012

4. CULTURE

Le diagnostic suivant, portant sur le domaine culturel, ne constitue qu'une vision partielle de la vitalité du territoire telle que perçue par la Direction de la culture du Conseil régional. Elle ne saurait illustrer de façon exhaustive la réalité et l'activité de celui-ci en matière artistique et culturelle.

Très vaste par ses dimensions, le Pays de Cornouaille l'est aussi par la très grande diversité des acteurs culturels présents sur le territoire, avec cependant une différence assez nette de dynamique et de maillage culturel du territoire entre l'ouest (Cap Sizun, Pays de Douarnenez), plus enclavé, et le sud (entre Quimper et Lorient) très bien pourvu en équipements culturels de proximité.

¹⁰ - Le label « lycée des métiers » qualifie certains établissements qui offrent une palette étendue de formations et de services, grâce notamment à un partenariat actif, tant avec le milieu économique qu'avec les collectivités territoriales, et en premier lieu la Région Bretagne. Le label met en évidence la cohérence d'une offre de formation, la prise en compte des attentes des élèves et l'adaptation aux besoins des employeurs. Il constitue un indicateur d'excellence pour les voies technologique et professionnelle. Les critères qui permettent à un lycée d'obtenir ce label sont des éléments clefs pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Pour plus d'informations : <https://eduscol.education.fr/cid47596/le-label-lycee-des-metiers.html>

La Ville de Quimper poursuit depuis 2008 un vaste chantier de réhabilitation et de restructuration d'un « pôle culturel » au cœur de la Ville, qui aura vocation à accueillir divers acteurs culturels tout en les incitant à travailler en transversalité.

La première phase du projet (réalisation d'un équipement musiques actuelles) est intégrée dans le contrat 2006-2012. La seconde phase (réhabilitation du Théâtre Max Jacob) pourrait être intégrée dans le prochain contrat.

On remarque en revanche la très faible présence d'équipes artistiques à Quimper, ce qui est surprenant pour un chef-lieu de département. D'une façon plus générale, peu de compagnies sont installées en Pays de Cornouaille alors même que le territoire est marqué par un réseau très dense de villes moyennes qui ont toutes à cœur de développer un projet culturel. Quimper concentre par ailleurs, un nombre non négligeable d'éditeurs et de label de musique (Palantines, Keltia, L'Oz...).

Un enjeu important réside précisément dans la mise en réseau et la recherche de complémentarité entre les équipements culturels. Deux réseaux existent déjà (4 Ass au Sud, la Fadoc à l'Ouest) mais manquent de moyens humains pour développer la collaboration entre les lieux. A Douarnenez, la présence de structures liées au cinéma (Festival de cinéma de Douarnenez, Daoulagad Breizh), assure une activité dense, territorialisée, et reliée aux réseaux régionaux (Films en Bretagne, coordination du mois du documentaire...). En ce qui concerne l'économie du livre, la Fédération des cafés librairies basée à Quimper regroupe 18 cafés librairies sur l'ensemble du territoire breton qu'elle conseille sur le plan logistique et économique et au sein desquels elle organise un programme d'animation annuel itinérant.

Principaux équipements structurants et/ou projets artistiques et culturels en Pays de Cornouaille :

A Quimper :

Théâtre de Cornouaille, scène nationale.

Très tôt théâtre, scène conventionnée pour le jeune public.

Les Polarités, diffusion de concerts, action culturelle et accompagnement des pratiques amateurs en musiques actuelles.

Le Quartier, centre d'art contemporain.

Territoire d'écriture en mouvement, structure d'accompagnement de projets chorégraphiques.

Festival de Cornouaille.

Semaines musicales de Quimper.

Cinéma Quai Duplex

Hors de Quimper :

Run Ar Puns, diffusion de concerts, action culturelle et accompagnement des pratiques amateurs en musiques actuelles, à Châteaulin.

L'Archipel, centre culturel de Fouesnant.

Les Verrières, accueil en résidence d'artistes plasticiens à Pont-Aven.

Compagnie Tro Héol à Quéménéven.

4 ass, réseau culturel du Sud-Finistère (Trégunc, Scaër, Mellac, Concarneau, Rosporden, Moëlan-sur-Mer).

Réseau *Fadoc*, fédération des acteurs de la diffusion en Ouest Cornouaille (Le Guilvinec, Douarnenez, Esquibien, Pont-l'Abbé, Loctudy, Plobannaec et Penmarc'h).

Festival de cinéma de Douarnenez.

Festival Livre et mer de Concarneau.

Fédération des cafés librairies

Association Daoulagad Breizh

Indicateurs Conseil Régional - Année 2011 (programme 711) :

Nombre de demandes de subventions : 68.

Nombre de projets aidés : 37.

Total des aides en fonctionnement : 1 088 842 euros.

Indicateurs Conseil Régional - Année 2011 (programme 714 : cinéma, audiovisuel, livre, disque, radios) :

Nombre de projets aidés : 37

Total des aides en fonctionnement: 212 394 €

Total des aides en investissement (dont aides aux salles de cinéma et films): 112 295 €

5. SPORT

Première région sportive de France avec 900 000 licences dans plus de 7 000 clubs, la Bretagne compte près de 2 millions de pratiquants réguliers (2 Bretons sur 3). Elle compte également près de 300 sportifs de haut niveau, des équipes professionnelles, 86 ligues et comités régionaux, plus de 22 000 emplois liés aux activités physiques et sportives, plusieurs milliers de bénévoles et d'éducateurs professionnels. La Bretagne se distingue dans le football, le cyclisme, la voile, le canoë kayak mais s'attache également à développer toutes les disciplines y compris celles ancrées dans la tradition, notamment la lutte gouren et les jeux traditionnels.

Le sport étant un vecteur important de vie sociale et économique, le Conseil régional de Bretagne a donc souhaité s'engager dans la construction et le développement d'une politique sportive de qualité. Depuis 2006, alors que le sport est une compétence partagée et choisie par le Conseil régional, ce dernier contribue à la promotion, au développement et à la démocratisation des pratiques sportives. Ainsi en 2012, près de 22 programmes budgétaires de la collectivité ont participé au

développement du sport pour un montant de 31 millions d'euros. Le nouvel engagement de la Région en faveur d'une politique sportive régionale réaffirmée se décline opérationnellement en trois axes :

- Un effort d'équipement et de soutien aux pratiquants sur l'ensemble du territoire pour le développement de la pratique de toutes et tous (partie A).
- Un soutien marqué à l'excellence sportive (partie B).
- Une contribution au rayonnement du sport en Bretagne.

A. Le sport pour tous

2009	Pays de Cornouaille	Part bretonne
Bassin de natation	36	14,5%
Courts de tennis	186	10,8%
Boucle de randonnées	273	12,8%
Équipement d'athlétisme	74	15,2%
Équipement de cyclisme	17	14,7%
Équipement équestre	124	18,3%
Parcours de Golf	8	9,1%
Parcours sportif/santé	15	10%
Salle de combat	44	13,2%
Salle multisports	97	7,9%
Site d'activités aquatiques et nautiques	183	13,6%
Skate park & vélo Freestyle	36	17,9%
Terrain de grands jeux (1)	325	10,8%
Terrain extérieur de petits jeux collectifs (2)	217	22,3%
Population	331 300	10,4%

> Les équipements : un territoire particulièrement bien doté en terrains extérieurs de petits jeux collectifs, équipements équestres et skates parks

Le Pays de Cornouaille possède des équipements sportifs diversifiés permettant la pratique d'un grand nombre de disciplines et d'activités.

Celles pour lesquelles le taux d'équipements (en part bretonne) est bien supérieur au poids démographique du pays en Bretagne sont les skates parks (17,9% des équipements régionaux), les équipements équestres (18,3%), mais surtout les terrains extérieurs de petits jeux collectifs (22,3%).

A contrario, le pays est moins bien doté en salles multisports (7,9%) et parcours de golf (9,1%).

NB : liste non exhaustive.

Source : « Recensement des Équipements Sportifs, espaces et sites de pratiques », Ministère des Sports, res.gouv.fr

(1) Football, rugby, baseball, hockey sur gazon.

(2) Basket-ball, handball, volley-ball, beach-volley

> Zoom sur les centres aquatiques :

En 2009, le Pays de Cornouaille possède 10 des 110 équipements aquatiques régionaux (cf. carte ci-dessous). Avec le Pays de Vannes, il se place ainsi au 2^{ème} rang des pays bretons pour son nombre de piscines, derrière les Pays de Rennes et Brest. Il dispose de cinq piscines vouées aux pratiques ludiques et sportives, deux davantage dédiées à l'apprentissage et aux pratiques sportives, une piscine Tournesol¹¹ et une piscine extérieure. A l'exception de la piscine Tournesol de Douarnenez, l'Ouest et le Nord-Ouest du pays en sont beaucoup moins dotés que le reste du territoire. Depuis 2009, le Conseil régional a soutenu la création d'un nouvel équipement, le centre aquatique Aquacap situé à Esquibien.



Action de la Région Bretagne :

L'action de la Région Bretagne se traduit notamment par un soutien à l'effort d'équipement des territoires. Les centres aquatiques ainsi que les terrains de grands jeux synthétiques entrent dans ce cadre.

Centres aquatiques soutenus entre 2005 et 2013 au titre du programme 751 :

- Pays de Cornouaille : 5 à Pont-l'Abbé, Quimperlé, Rosporden, Concarneau et Esquibien.
- Bretagne : 28

Terrains de grands jeux synthétiques soutenus entre 2007 et 2013 :

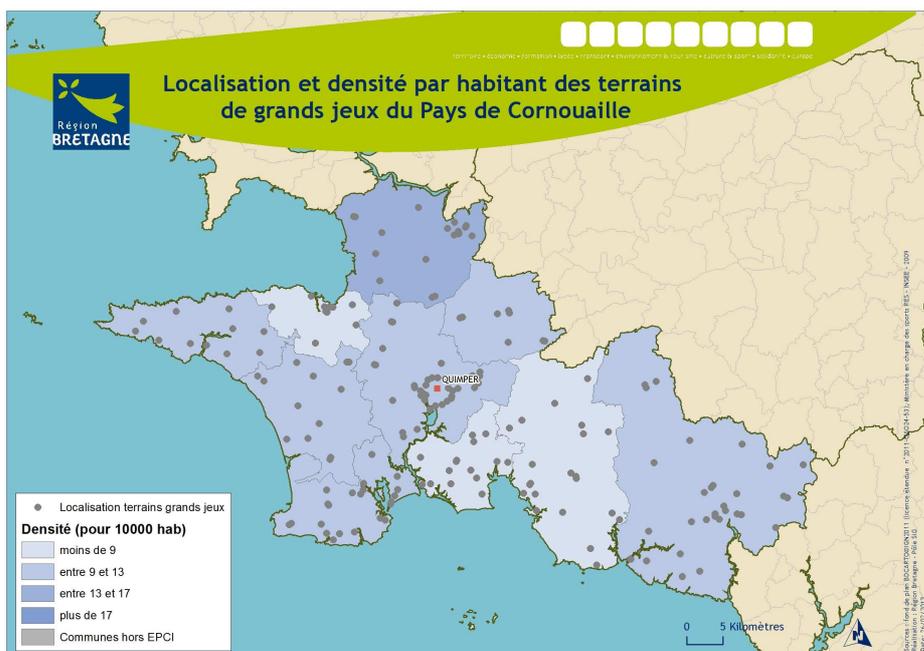
- Pays de Cornouaille : 1 à Fouesnant
- Bretagne : 33

¹¹ - La piscine Tournesol est un type de piscine issu du programme national de construction de piscines de type industriel, lancé au début des années 1970, qui a entraîné la construction de quelque 183 piscines de ce type en France à la fin des années 1970 et au début des années 1980.

> Zoom sur les terrains de grands jeux : une densité en terrains de grands jeux proche de la densité régionale

Le Pays de Cornouaille enregistre une densité en terrains de grands jeux légèrement supérieure à la densité bretonne, de 9,7 terrains pour 10 000 habitants contre 9,5 de moyenne régionale.

La majorité des EPCI comptent donc des densités supérieures à la densité régionale, le maximum étant atteint par celui de Châteaulin et du Porzay avec 14,0 terrains pour 10 000 habitants. Seules la Communauté d'agglomération de Concarneau Cornouaille et les Communautés de communes du Pays Fouesnantais et du Pays de Douarnenez possèdent des densités inférieures à la densité régionale.



> Les clubs

Selon un recensement effectué en 2012 par les ligues et comités régionaux, la Bretagne compte 6 572 clubs¹². Le Pays de Cornouaille en réunit 594, soit 9,0% des clubs bretons, un taux inférieur au poids démographique du pays en Bretagne de 10,4%.

Comme à l'échelle régionale, les clubs de football sont les plus nombreux sur le territoire. Au nombre de 99, ils représentent près de 16,6% des clubs sportifs du pays. Le territoire réunit également un nombre important de centres d'équitation (43) et de clubs de cyclotourisme (32).

Les clubs les plus nombreux (hors multisport) :

Pays de Cornouaille :

- 99 clubs de football.
- 43 d'équitation.
- 32 de cyclotourisme.
- 28 de tennis.
- 27 de voile.

Bretagne :

- 1 136 clubs de football.
- 447 d'équitation.
- 400 de tennis.
- 280 de cyclotourisme.
- 236 de basket-ball.

Par ailleurs, il se distingue en Bretagne en accueillant¹³ :

- 17,2% des clubs de voile bretons, soit 27 sur 157.
- 18,6% des Etudes et Sports Sous marin (ESSM) régionales, soit 21 sur 113.
- 22,6% des clubs bretons de billard, soit 7 sur 31.
- 25,0% des clubs bretons d'aviron, soit 9 sur 36.

Enfin, il propose des disciplines peu répandues en Bretagne comme le ski nautique (1 des 3 clubs bretons), la pêche en mer (1 des 6 clubs bretons), le football gaélique (1 des 6 clubs bretons) et le surf (4 des 8 clubs bretons), des activités liées à la maritimité du territoire (excepté le football gaélique).

B. Le sport de haut niveau

Alors que le nombre de structures de haut niveau est moins important dans le Pays de Cornouaille, celui-ci possède un nombre d'athlètes de haut niveau équivalent à celui du Pays de Brest. Les disciplines de haut niveau les plus représentées sont la voile et le surf (présence du Pôle espoirs sur le territoire et d'un spot majeur en Bretagne, la Torche). Par ailleurs, des clubs nationaux représentent le Pays de Cornouaille dans des disciplines telles que le basket-ball (UJAP Quimper basket-ball masculin), le tennis de table (Quimper Cornouaille Tennis de table féminin) ou le tennis (Tennis Club Quimperlé : Champion de France par équipes en 2012).

> Les équipes seniors féminines et masculines disputant un championnat de France annuel par équipe de club dans l'une des trois premières divisions (professionnelles ou non) sur le Pays de Cornouaille en 2012/2013 :

1^{re} division	<ul style="list-style-type: none"> - Billard : Quimper (D1 - 8 pool) - Tennis : TC Quimperlé (N1A Hommes)
--------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

¹² - Données non exhaustives.

¹³ - Disciplines pour lesquelles la part des clubs du pays en Bretagne est nettement plus élevée que le poids démographique du territoire en Bretagne.

2^{ème} division	- Basket-ball :	UJAP Quimper 29 (N1 Hommes)
	- Football :	Quimper Kerfeunteun (D2 Femmes)
	- Haltérophilie :	AL Quimper (N1B Hommes)
	- Roller Sports :	Rink Hockey → Plonéour-Lanvern et Ergué-Gabéric (N2 Hommes)
	- Tennis de table :	Quimper Cornouaille TT (Pro B Femmes)
	- Volley-ball :	Quimper Volley 29 (Division excellence Femmes)
3^{ème} division	- Billard :	D3 Carambole → Douarnenez
	- Bowling :	Quimper Odet BC (N3 Hommes et Hommes)
	- Echecs :	Quimper (National 2)
	- Golf :	Odet (D3 Femmes et Hommes)
	- Haltérophilie :	Cap Sizun (N2 Hommes)
	- Roller Sports - Rink Hockey :	Ergué Gaberic 2 et AL Plonéour-Lanvern (N3 - Poule régionale)
	- Tennis de table :	Quimper Cornouaille TT 2 (N1 Femmes)

> **Les sportifs de haut niveau :** en 2012, 280 sportifs bretons sont inscrits sur les listes ministérielles des « sportifs de haut niveau »¹⁴. Le Pays de Cornouaille en regroupe 32 d'entre eux.

> **Les centres d'entraînement et de formation des clubs « phares » (CEFC) :** La Bretagne compte 8 clubs labellisés CEFC en 2012/2013. Le Pays de Cornouaille en réunit 2 : l'UJAP Quimper Basket masculin et le Quimper Cornouaille Tennis de table féminin.

Par ailleurs, la Bretagne dénombre 32 structures d'entraînement des Parcours de l'Excellence Sportive (PES - liste actualisée en octobre 2012). Si le Pays de Rennes en réunit à lui seul plus du tiers, le Pays de Cornouaille en rassemble 2 :

- le Centre d'excellence national Voile - Course au large - de Fouesnant,
- le Pôle Espoirs Surf de Plomeur.

> **Un équipement majeur :** le Pôle France de Course au large à Port-la-Forêt (voile).

> **Les manifestations majeures :** l'Open de tennis de Quimper et Les Boucles de l'Aulne (course cycliste UCI).

L'action de la Région Bretagne :

Le schéma régional des équipements sportifs est né d'une concertation entre les départements bretons, les agglomérations, les principales villes et le mouvement sportif. Il se traduit notamment par un effort d'équipement et de soutien aux pratiquants sur l'ensemble du territoire pour le développement de la pratique de toutes et de tous. Ce schéma s'organise autour de plusieurs niveaux d'équipement et notamment autour :

- Des équipements d'intérêt régional :

- Les centres aquatiques :

La cartographie des équipements aquatiques en 2004/2005 montrait un déficit et un vieillissement des piscines sur le territoire breton. S'appuyant sur ce constat, la Région apporte son soutien, dans le cadre de sa politique sportive, à des projets de centres aquatiques lorsqu'il s'agit d'équipements qui ont un réel caractère sportif (possédant un bassin dédié au sport).

→ Bénéficiaires du pays entre 2005 et 2013 au titre du programme 751 : 5 (28 en Bretagne).

- Les anneaux cyclistes de plein air :

Depuis la mise en place du Schéma régional des équipements sportifs, la Région a soutenu la réalisation de deux anneaux cyclistes de plein air dont un à Quimperlé.

- Les terrains de grands jeux synthétiques :

A travers l'élaboration d'un « plan des terrains de grands jeux synthétiques », en concertation avec les départements et les fédérations, notamment la Fédération Française de Football, la Région favorise l'accès à la pratique sur des équipements permettant une utilisation intensive, par tous les temps, et pour des publics variés. A ce jour, la Région a soutenu une trentaine de terrains de grands jeux en surface synthétique.

→ Bénéficiaires du pays entre 2007 et 2013 : 1 (33 en Bretagne).

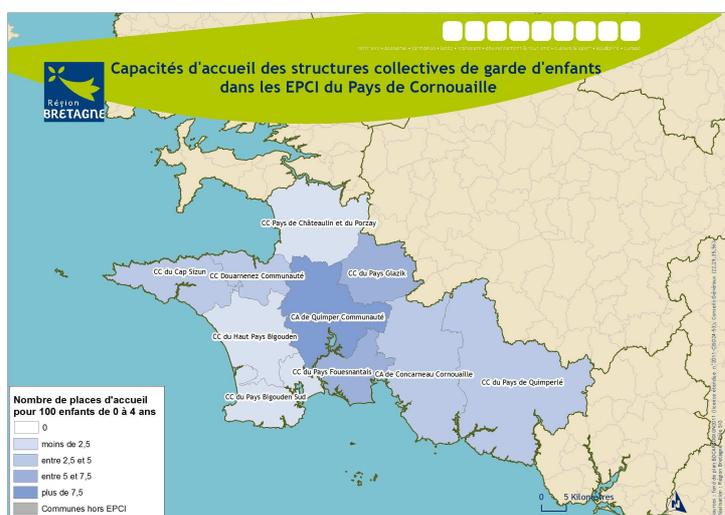
¹⁴ - La Région Bretagne apporte son soutien à l'excellence sportive et notamment aux sportifs de haut niveau et aux clubs bretons de haut niveau. Dans le cadre de sa politique sportive, elle a décidé de soutenir les athlètes listés « sportifs de haut niveau » non professionnels, soit 250 sportifs bretons.

6. COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Jeunesse : une offre de structures collectives d'accueil de la petite enfance et de services d'information de la jeunesse bien présente sur le territoire cornouaillais

➤ Un niveau d'équipement en structures collectives d'accueil des enfants d'âge préscolaire très satisfaisant :

Le Pays de Cornouaille apparaît relativement bien équipé en matière d'accueil de la petite enfance au regard de l'ensemble régional, avec une densité de 5,2 places pour 100 enfants de 0 à 4 ans (5,5 en Bretagne). De plus, ces établissements sont présents sur tout le territoire, chaque EPCI en possédant au minimum un. On observe toutefois certaines disparités en matière de densités intercommunales, celles-ci étant plus élevées dans et à proximité de l'agglomération quimpéroise (CA de Quimper, CC du Pays Fouesnantais et du Pays Glazik). Elles sont ensuite sensiblement plus basses mais toutefois satisfaisantes dans les pôles urbains secondaires du territoire (Quimperlé, Douarnenez, Concarneau), tandis que les plus faibles niveaux d'équipement sont relevés dans les CC du Haut Pays Bigouden, du Pays Bigouden Sud et de Châteaulin, espaces les moins urbains du pays.



Nota : les assistantes maternelles indépendantes, non pris en compte ici, proposent une offre d'accueil complémentaire des jeunes enfants, qui peut être importante sur certains territoires.

➤ Un nombre élevé de structures d'information en direction de la jeunesse :

Le réseau Information Jeunesse au 31 mars 2012 :



Le Pays de Cornouaille possède une offre développée et bien répartie sur le territoire de Points Information Jeunesse (PIJ) : on recense ainsi en mars 2012 six PIJ* ainsi qu'une permanence attachée au service d'un PIJ intercommunal à Scaër. On peut néanmoins relever l'absence de structures de cette nature à Quimper, commune principale du Pays. Cependant, le projet communautaire de l'agglomération de Quimper comporte le projet d'un nouvel équipement qui aurait vocation à porter le label information jeunesse.

Type Structure

- Centre Régional d'Information Jeunesse
- Bureau d'Information Jeunesse
- Point Information Jeunesse
- permanences attachées au service d'un PIJ intercommunal

Une offre commerciale alimentaire dense et relativement équilibrée sur le territoire, tant en matière d'alimentation générale que de petits commerces spécialisés

➤ Une bonne offre commerciale en matière d'alimentation générale, notamment en Grandes et moyennes surfaces (GMS) :

2010	Hyper-supermarchés	Densité par habitant*
Pays de Cornouaille	93	2,8
Bretagne	758	2,4

2010	Supérettes et épiceries	Densité par habitant*
Pays de Cornouaille	85	2,6
Bretagne	904	2,9

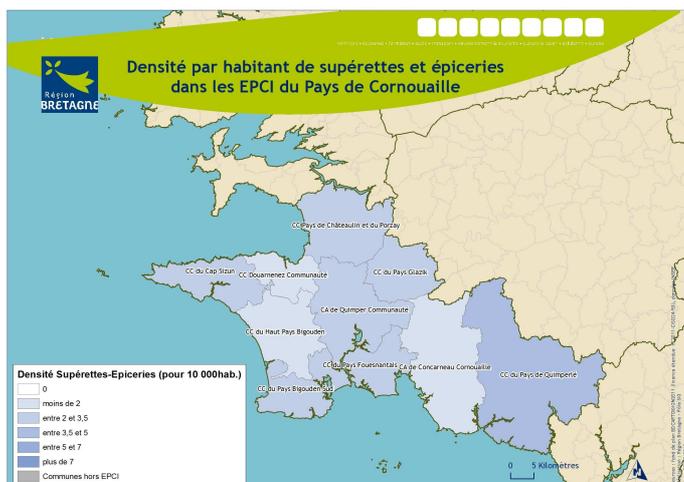
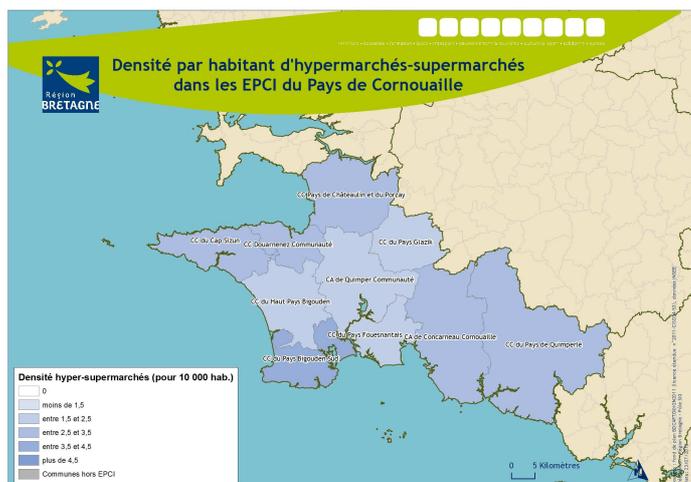
* Nombre de commerces pour 10 000 habitants

Source : INSEE, BPE 2010

Le Pays de Cornouaille se caractérise par une densité commerciale supérieure à la moyenne bretonne, qui est de 82 établissements commerciaux pour 10 000 habitants. De plus, le commerce cornouaillais connaît une bonne dynamique, affichant une progression moyenne annuelle de + 1,6% entre 2001 et 2011, contre +1,2% en moyenne régionale.

L'équipement en GMS en particulier est élevé : les Pays de Cornouaille, Rennes et Brest concentrent à eux seuls 40% des surfaces de GMS bretonnes et la densité d'hyper- et supermarchés dans le Pays de Cornouaille est de 2,8 pour 10 000 habitants en 2010, contre 2,4 à l'échelle bretonne.

Sources : « Panorama du commerce de détail 2011 », CCI Bretagne / INSEE, BPE 2010



➤ **Une offre dense de petits commerces alimentaires spécialisés : de nombreuses boulangeries et boucheries-charcuteries sur tout le territoire cornouaillais :**

Les densités de petits commerces alimentaires sont élevées dans le Pays de Cornouaille, au regard des moyennes régionales : 10 boulangeries et 4 boucheries pour 10 000 habitants, contre respectivement 8,2 et 3,3 en Bretagne. Par ailleurs, chaque EPCI du Pays de Cornouaille possède au minimum 7 boulangeries et 3 boucheries. Toutes les intercommunalités apparaissent donc bien équipées, bien que l'on relève des écarts significatifs en termes de densité par habitant. La CC du Pays Bigouden Sud possède ainsi plus de 13 boulangeries pour 10 000 habitants, contre 6,7 dans la CC du Pays Glazik. On compte près de 9 boucheries pour 10 000 habitants dans la CC du Pays de Douarnenez contre moins de 3 dans la CC du Pays Glazik.

A l'échelle communale, on observe que 16 communes n'ont ni boulangerie ni boucherie, pour la plupart situées dans la partie intérieure du pays et les espaces plus ruraux. Les 79 autres communes sont équipées d'une boulangerie, tandis qu'environ une commune sur deux possède au moins une boucherie-charcuterie.

Services aux populations : une bonne offre de services bancaires, postaux et de l'emploi

➤ **Une offre postale couvrant la majeure partie du territoire :**

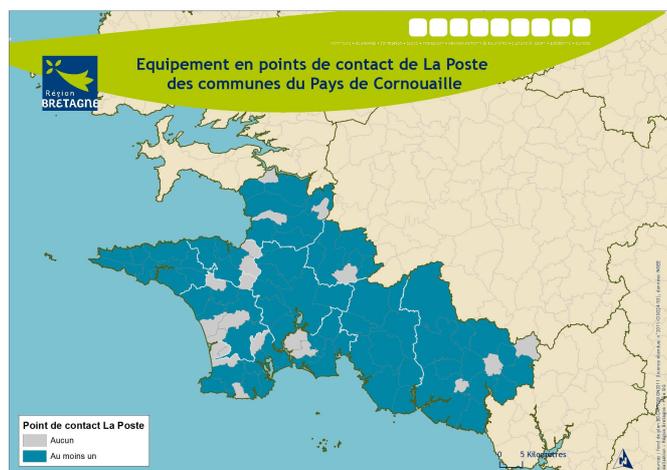
Le Pays de Cornouaille se situe dans la moyenne régionale en matière de densité par habitant de points de contact de La Poste et relativement peu de communes en sont dépourvues. On observe toutefois certaines inégalités territoriales significatives en termes de statut des points de contacts. Ainsi, tandis que les espaces les plus urbains du territoire sont majoritairement équipés de Bureaux de poste (directement gérés par l'opérateur et offrant toute la gamme de services), dans de nombreuses communes situées dans le tiers Nord-Ouest du pays, ainsi qu'à l'extrême Est, le service est assuré par des agences communales, ce qui est susceptible de soulever certains enjeux en matière d'amplitude horaire, de services disponibles, de confidentialité ...

2010	Points de contact	Densité par habitant*
Pays de Cornouaille	94	2,8
Bretagne	929	2,9

* Nombre de points de contact pour 10 000 habitants

2010	Bureau de poste	Relais poste commerçant	Agence postale communale
Pays de Cornouaille	62	1	31
Bretagne	535	93	301

Source : Insee, BPE 2010



➤ **Une implantation dense et relativement homogène des agences bancaires et caisses d'épargne :**

Le Pays de Cornouaille possède une très bonne offre de services bancaires : la densité de banques et caisses d'épargne y est de 7 pour 10 000 habitants, soit plus d'un point supérieure à la moyenne régionale. De plus, l'offre est bien répartie sur le territoire puisque tous les EPCI comptent au minimum 4 agences et que les densités par habitants sont relativement homogènes.

➤ **Des services de l'emploi et de la formation nombreux :**

Le Pays de Cornouaille est bien doté en services intervenant dans le champ de l'emploi et de la formation, au regard de la moyenne régionale et de la situation des autres pays bretons. En effet, le pays compte 9 agences **Pôle Emploi** (sur 70 en Bretagne) : elles sont implantées dans les EPCI des principaux pôles urbains (Douarnenez, Quimperlé, Pont-l'Abbé, Quimper, Concarneau). En outre, la **Mission Locale** est particulièrement investie sur le territoire cornouaillais, qui est de loin le pays breton le mieux équipé, avec une densité par habitant 3 fois supérieure à la moyenne régionale. On compte ainsi 9 structures de la Mission Locale dans le Pays de Cornouaille (sur un total de 28 en Bretagne).

En revanche, peu d'autres structures intervenant dans le champ de l'emploi (« Points emploi »*) sont actives dans le pays. Elles sont au nombre de 5 en 2010 : 3 Maisons de l'Emploi et de la Formation, 1 Point Relais Emploi et 1 établissement Cap Emploi. Cette représentation relativement faible semble liée à la bonne offre des services de Pôle Emploi et de la Mission Locale, qui couvre de manière satisfaisante les besoins des populations, et ne semble par conséquent pas constituer une lacune pour le territoire.

Sources : INSEE, BPE 2010 / Région Bretagne

➤ **Des services judiciaires concentrés à Quimper :**

En 2011, suite à la réforme de la carte judiciaire, le Pays de Cornouaille ne compte plus qu'un site d'implantation de structures judiciaires à Quimper, composé du Tribunal de Grande Instance (et de commerce) et du Conseil de Prud'hommes. Dans le cadre de la réforme, les tribunaux d'instance de Châteaulin et de Quimperlé ont fermé en 2010.

VERSION PROVISOIRE

IV. ÉCONOMIE, INNOVATION ET MARCHÉ DU TRAVAIL

Atouts	Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> • Dynamisme économique du littoral sud et de l'agglomération quimpéroise • Agro-industrie : 1 emploi industriel sur 2 lié à l'IAA • Fort secteur lié aux activités maritimes : pêche, domaines portuaires, etc. • Pêche en Cornouaille : 50% de la pêche bretonne, soit 25% de la pêche française. Le Pays a été très impacté par les plans de sortie de flotte mais le secteur recrute de nouveau • Circuits courts pour le maraîchage et la pêche • Autres secteurs : électronique, automobile, banques et assurances • Beaucoup de grands groupes travaillant à l'international • Agriculture : importance du maraîchage • Importants pôles d'innovation et de recherche : ADRIA, IALYS... • Une économie sociale solide et diversifiée (3^{ème} pays de Bretagne dans le domaine) 	<ul style="list-style-type: none"> • Déséquilibre territorial : très forte concentration des entreprises sur Quimper Communauté • Nombreuses créations de ZA mais absence de concertation globale autour de l'offre sur l'ensemble du territoire • Sinistres économiques (Doux) inquiétants pour l'emploi local • Difficultés de recrutement dans certains secteurs : pêche, hôtellerie, restauration, industrie agroalimentaire • Si l'artisanat est un réseau solide en apparence, il est confronté à un vieillissement important et la concurrence de l'auto-entreprenariat • Difficultés rencontrées par le secteur de la pêche : après un plan de destruction des navires il y a quelques années, le secteur est de nouveau créateur d'emploi mais peine à recruter
Enjeux prospectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pays multipolaire ➤ Tissu économique diversifié, qui a su jusqu'à présent résister à la crise. Mais quelles conséquences à venir de sinistre économique de Doux ? ➤ S'appuyer sur une GIZC pour un développement harmonieux de la pêche, du nautisme, du tourisme... ➤ Problématique de la mobilité et des logements pour les chômeurs ➤ Rapprocher la demande d'emploi des secteurs en recherche de main d'œuvre ➤ Nécessité de traiter les friches industrielles et agricoles (présence d'amiante). ➤ Le schéma de développement de la fibre numérique du Pays de Cornouaille a fait des ZA une priorité. 	

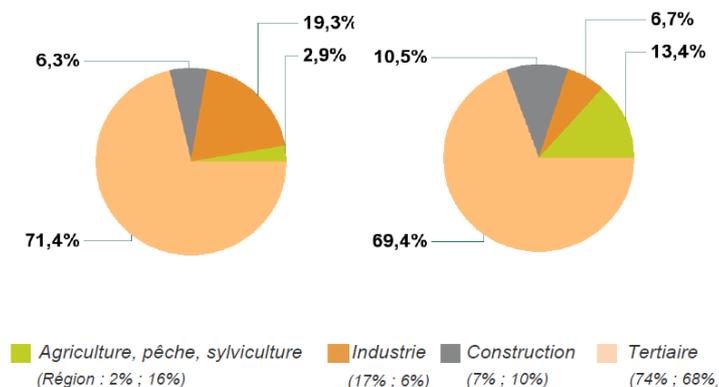
1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Au 31 décembre 2010, 29 360 établissements sont implantés sur le Pays de Cornouaille, soit 10,9% du tissu économique régional

Répartition par grands secteurs d'activités :

105 030 postes salariés

29 360 établissements



Composition du tissu économique :



Spécificités du territoire : les filières sur- ou sous-représentées par rapport à la moyenne régionale

Les 10 plus grands établissements du pays au 31 décembre 2009 :

Secteur	Nb de postes salariés	Indice de spécificité
Agriculture, sylv. et pêche	3 040	1,5
Industries alimentaires	10 360	1,5
Ind. extractives, énergies...	1 660	1,2
Act. financières et d'assurance	3 290	1,1
Admin., enseign., santé et social	36 890	1,1
Fab. d'équip. elec., électro., info.	1 960	1,1
Hébergement et restauration	3 940	1,0
Commerce	15 200	1,0
Autres activités de services	3 550	1,0
Activités immobilières	720	1,0
Fab. d'autres produits indus.	5 930	0,9
Construction	6 650	0,9
Activités scientifiques et tech.	6 120	0,7
Transports et entreposage	4 110	0,7
Information et communication	1 200	0,5
Fab. de matériels de transport	400	0,4

2000 à 2999 salariés :

- Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille, Quimper

1000 à 1499 salariés :

- Département du Finistère, Quimper
- Groupe Bigard, Quimper (transformation et conservation de la viande de boucherie)
- Centre hospitalier spécialisé Gourmelen, Quimper

500 à 749 salariés :

- Caisse Régionale Crédit Agricole, Quimper
- PDM industries, Quimper (fabrication de papier et de carton)
- Centre hospitalier de Quimperlé
- Monique Ranou, Saint-Evarzec (Préparation industrielle de produits à base de viande)
- Communauté religieuses Augustines hospitalière, Pont-l'Abbé (Activités hospitalières)
- Doux, Châteaulin (Transformation et conservation de la viande de volaille)

Source : INSEE, Tableaux de bord des pays bretons

* L'indice de spécificité situe les secteurs économiques du territoire par rapport à la Bretagne. Il s'agit du rapport entre la part des effectifs du secteur dans l'emploi total du pays et cette part à l'échelle régionale. Un indice supérieur à 1 indique une sur-représentation du secteur par rapport à la moyenne régionale, un indice inférieur à 1 une sous-représentation

Sources : Tableaux de bord Emploi Formation par pays (Edition 2012) réalisés conjointement par le GREF Bretagne et la Direction de l'égalité et de la formation tout au long de la vie - Conseil Régional de Bretagne - Insee CLAP 2010, SIRENE 2011

Les cinq premières activités économiques en termes d'effectifs :

	Pays		Bretagne	
	Eff.	%	Eff.	%
Activités hospitalières	7 110	6,8%	65 490	6,4%
Administration publique générale	6 340	6,0%	60 230	5,8%
Enseignement secondaire général	3 610	3,4%	28 080	2,7%
Enseignement primaire	2 600	2,5%	24 480	2,4%
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2 010	1,9%	21 630	2,1%

Le tissu économique cornouaillais est composé à 93% de TPE, qui emploient 23% des effectifs salariés. Les grandes entreprises (plus de 250 salariés) sont au nombre de 17 - dont 9 sont situées sur Quimper Communauté - et représentent 12,6% des salariés du pays. D'un point de vue territorial, Quimper Communauté regroupe sur son territoire 4 000 entreprises tandis que l'Ouest Cornouaille a plus de difficultés à attirer des entreprises.

En termes de secteurs, le parc des PME est caractérisé par une nette surreprésentation du commerce et une sous-représentation de la construction comparativement à l'ensemble régional. Après le Pays d'Auray, la Cornouaille enregistre la plus forte densité d'entreprises artisanales de Bretagne.

Dans le secteur primaire, l'agriculture, dominée par la polyculture-élevage, compte 2 440 exploitations, soit 4 000 ETP (Equivalents Temps Plein), dont 23% sont salariés, 5% saisonniers. En 10 ans, l'agriculture a subi une forte baisse du nombre d'exploitations, perdant plus de 1000 exploitations. La pêche est en outre une activité économique majeure sur le territoire, qui réalise 25% de la pêche française. Composée d'une flotille de 443 navires et de 2 061 marins en 2010, elle subit toutefois de profonds bouleversements : hausse du prix des carburants, raréfaction de la ressource halieutique, dégradation de la conjoncture internationale et plans de sortie de flotte fragilisent le secteur.

Par ailleurs, la Cornouaille est historiquement un pays lié à l'industrie alimentaire, qui trouve son origine à la fin du XIXème siècle avec le développement des conserveries de poissons. Cette activité a contribué à l'émergence d'autres activités alimentaires : conserves de légumes, viandes, salaisons et biscuiteries (dont certaines marques emblématiques de la Bretagne) mais aussi l'activité d'équipementiers alimentaires. Depuis, la Cornouaille reste le plus « alimentaire » de Bretagne, le taux d'emploi y étant le double de la moyenne bretonne. Compte tenu de ces spécificités, Quimper Cornouaille Développement structure et anime un cluster des acteurs de l'aliment depuis 2010.

Un poids de la sphère publique dans l'emploi salarié proche de la moyenne bretonne en Cornouaille :

31/12/2009	Pays de Cornouaille	Bretagne
Etablissements actifs du domaine privé (part du total)	26 524 (96,3%)	239 999 (96,1%)
Etablissements actifs du domaine public (part du total)	1 009 (3,7%)	9 800 (3,9%)
Effectifs salariés du domaine privé (part du total)	77 121 (74,3%)	768 491 (74,8%)
Effectifs salariés du domaine public (part du total)	26 690 (25,7%)	259 260 (25,2%)

Plusieurs établissements industriels présentant des risques technologiques potentiels :

Au 1^{er} janvier 2011, quatre établissements Cornouaillais sont classés Seveso : trois en seuil bas - Coopagri Bretagne à Concarneau, Gazarmor à Quéménéven et Sobad à Douarnenez - et un en seuil haut - MC Bride à Rosporden, qui est par conséquent concerné par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).



Les établissements concernés par un Plan de prévention des risques technologiques



2. DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

En 2011, 2 030 créations, soit 10,4% des créations régionales, dont 53,2% d'auto-entrepreneuriat

Principaux secteurs de création d'établissements en 2011 :

	Pays			Bretagne		
	Nb	%	% auto entr.	Nb	%	% auto entr.
Construction	340	16,6%	58,0%	2 780	14,3%	53,4%
Industrie	170	8,2%	66,5%	1 290	6,6%	63,9%
Tertiaire	1 520	75,2%	50,7%	15 360	79,0%	53,1%

Source : Tableaux de bord Emploi Formation par pays (Edition 2012) - Insee CLAP 2010, SIRENE 2011 - Traitement GREF Bretagne

Alors que la Cornouaille se situe au 3^{ème} rang de la création d'entreprises parmi les pays bretons, le territoire est également le 1^{er} touché par les défaillances d'entreprises en 2011. L'enjeu de la création-reprise d'activités apparaît majeur dans le Pays de Cornouaille, comme en témoigne le marché des cédants concernant les PME.

Marché des cédants - Reprises de PME :

Le parc de PME du Pays de Cornouaille se caractérise par une nette sur-représentation du commerce (32% contre 27% en moyenne bretonne) et une sous-représentation du secteur de la construction (14% contre 20%).

Par ailleurs, les dirigeants de PME du territoire sont en moyenne plus âgés qu'au niveau régional dans tous les secteurs d'activités (à l'exception de l'Industrie-Energie).

Par conséquent, en 2011, une plus grande part du parc de PME est à céder, avec notamment une problématique forte pour les PME de 50 salariés et plus. De nombreux emplois sont ainsi concernés : à l'horizon 2020, 54% des emplois au sein de PME cornouaillaises. Il se pose donc dans le pays un enjeu de transmission des entreprises lors de l'arrivée à l'âge de la retraite de leurs actuels dirigeants, essentielle au dynamisme et à la pérennité du tissu économique.

L'enjeu de la création-reprise d'activités est donc important sur le territoire, le Pays de Cornouaille étant le premier pays breton par le nombre d'entreprises potentiellement à reprendre, devant les Pays de Rennes et de Brest.

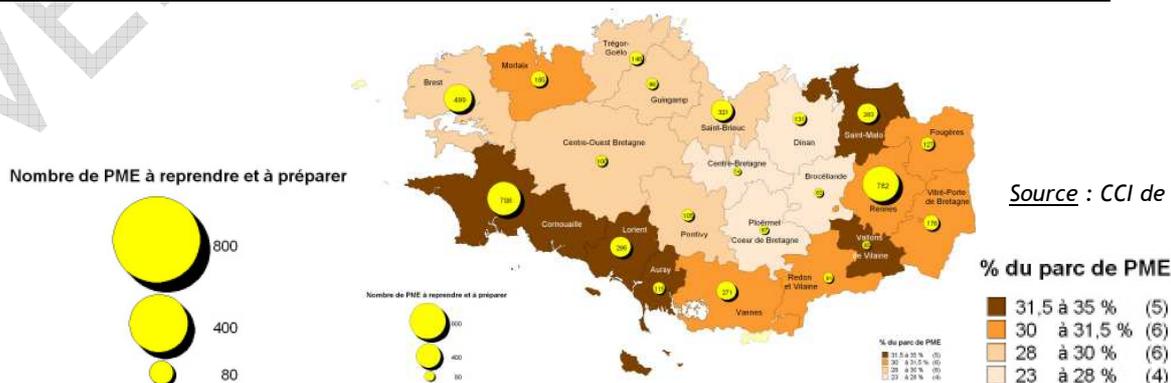
2 126 PME de 5 à 199 salariés en 2011 dans le Pays de Cornouaille, soit 13,9 % du total régional
36 141 emplois, soit 13,1 % du total régional

Source : CCI de Bretagne

	2011			Entre 2011 et 2020		
	Nombre d'entreprises potentiellement à reprendre (dirigeants atteignant 60 ans ou plus)	% parc total	% des emplois	Nombre d'entreprises potentiellement à reprendre (dirigeants ≥ 60 ans)	% parc total	% des emplois
Pays de Cornouaille	368	17%	21%	1 027	48%	54%
Bretagne	2 144	14%	15%	7 069	46%	49%

Avertissement : l'étude se limite aux possibles transmissions ou cessions liées au départ à la retraite des dirigeants, ce qui ne représente que 2 cessions d'entreprise sur 3. De plus, nombre de ces entreprises ne seront pas sur le marché de la transmission pour diverses raisons : elles seront transmises à un membre de la famille (10%), à un ou plusieurs salariés de l'entreprise (30%), ou seront non « vendables » faute d'avenir sur leur marché (cas de nombreuses TPE).

PME « à reprendre » (dirigeants ≥ 60 ans) et « à préparer » à la transmission dans les Pays Bretons en 2011 :



La plateforme d'initiative locale¹⁵ du pays de Cornouaille



Association loi 1901 créée en 2000 à l'initiative des acteurs de la création d'entreprise en Cornouaille, Initiative Cornouaille favorise la création et la reprise d'entreprises nouvelles sur le Pays de Cornouaille. La plateforme regroupe ainsi des collectivités locales, des entreprises, des banques, des chambres économiques et autres acteurs socio-économiques du territoire. Elle peut proposer aux entrepreneurs qui s'implantent sur le Pays de Cornouaille un prêt d'honneur, un suivi et/ou un parrainage.

Toujours associé à un prêt bancaire, le prêt d'honneur est un outil complémentaire et cumulable avec pratiquement tous les autres financements :

- Bretagne Développement Initiative propose des garanties sur les prêts bancaires (France Active Garantie et Fonds de garantie à l'initiative des femmes) ;
- L'ADIE propose des solutions de financement pour pallier l'absence de prêt bancaire (non cumulable avec le prêt d'honneur) ;
- Oséo propose le prêt à la création d'entreprise pour financer le besoin de trésorerie et le stock de départ ;
- Bretagne Entreprendre propose des prêts d'honneur pour les projets ayant un fort potentiel de création d'emplois.

Source : site Internet de la plateforme d'initiative locale <http://cornouaille-initiative.initiative-bretagne.fr/>

Investissements Directs Etrangers (IDE) :

2011	IDE dans le Pays de Cornouaille	Entreprises attirant des IDE, Commune (Nationalité de l'actionnaire)	IDE en Bretagne
Automobile	1 site 1 nationalité*	250 à 499 salariés : Cummins Filtration, Quimper (Etats-Unis)	20 sites 4416 emplois 7 nationalités*
Numérique	1 site 1 nationalité*	1 à 9 salariés : Toshiba Région Grand Ouest (TGO), Quimper (Japon)	74 sites 5076 emplois 15 nationalités*
IAA	22 sites 12 nationalités*	1 à 9 salariés : Perdigao France, Quimper (Brésil) Greencap, Scaër (Belgique) Makimpex, Quimper (Norvège) 10 à 19 salariés : Makfroid, 2 sites à Douarnenez et 1 à Plouhinec (Norvège) SNC Lavalin Agro, Quimper (Canada) Doussot, Quimperlé (Belgique) 20 à 49 salariés : Marine Harvest Kritsen, Châteaulin (Norvège) 50 à 99 salariés : Biscuiterie Le Glazik, Briec (Belgique) Bioceval, Concarneau (Allemagne) Gartal-Mareval, Saint-Evarzec (Belgique) Larzul, Plonéour-Lanvern (Belgique) France Boissons, Pluguffan (Pays-Bas) Biscuiterie Traou Mad, Pont-Aven (Etats-Unis) 100 à 249 salariés : Cobreco, Douarnenez (Italie) Beuralia, Quimper (Belgique) Jean Caby, Ergué-Gaberic (Espagne) Saupiquet, Quimper (Italie) Minerve, Quimperlé (Portugal) Nestlé Purina Petcare, Quimperlé (Suisse) 250 à 499 salariés : Etablissement Paul Paulet/Petit Navire, Douarnenez (Thaïlande)	112 sites 8319 emplois 24 nationalités*
Environnement	3 sites	1 à 9 salariés :	39 sites

¹⁵ Ces associations loi de 1901 ont pour mission d'aider gracieusement les créateurs et les repreneurs d'entreprises en leur accordant un **prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties** et en les **accompagnant** après la création ou la reprise pendant les premières années de leur projet.

En France : Rance Initiative est une des 245 plateformes du réseau national **France Initiative**, présidée par Louis SCHWEITZER.

En Bretagne : les 20 plateformes bretonnes se sont regroupées pour créer l'association **Bretagne Initiative**, qui gère le fond BRIT, pour les reprises d'entreprises.

Site Internet de France initiative : <http://www.initiative-france.fr>.

Energie Eco-activités	3 nationalités*	Nordex France, Châteaulin (Allemagne) Domespace, Quimper (Luxembourg) Centrale Eolienne de Goulien, Quimper (Danemark)	598 emplois 10 nationalités*
Centres de R&D	-	-	26 sites 1007 emplois 12 nationalités*

* Nationalité des actionnaires

L'économie cornouaillaise est particulièrement internationalisée, avec de très nombreux investisseurs étrangers notamment dans la filière agro-alimentaire et portant sur des entreprises de grande taille (13 établissements de plus de 50 salariés). Le territoire apparaît ainsi très attractif et ouvert à l'international, ce qui constitue une opportunité majeure pour le dynamisme économique local, mais engendre également une relative dépendance, qui peut s'avérer problématique en cas de difficultés économiques, notamment au regard de l'enjeu fort que les entreprises concernées représentent en terme d'emplois.

3. ZOOMS SUR CERTAINES FILIÈRES ÉCONOMIQUES

➤ L'agriculture

Entre 2000 et 2010, une forte baisse du nombre d'exploitations et de la population active agricole, qui est moins nombreuse dans le Pays de Cornouaille qu'en moyenne bretonne

Au cours de la décennie, le nombre d'exploitations s'est réduit de plus de 29% sur le territoire Cornouaillais (près de 33% en moyenne bretonne) et la population active agricole permanente a chuté de 37,6%, de manière plus prononcée qu'au niveau régional, où elle se contracte de 31,7%. En outre, les agriculteurs exploitants représentent une part plus faible de la population cornouaillaise de plus de 15 ans, à 1,2% en 2008 contre 1,8% sur l'ensemble de la Bretagne. La proportion de salariés dans la population active agricole permanente est analogue à celle observée en région.

Données générales		Cornouaille	Bretagne
Nombre d'exploitations	2010	2 440	34 447
	2000	3 452	51 219
	Evol. 2000-2010	- 29,3%	- 32,7%
SAU (% du territoire)	2010	136 108 (54,8%)	1 638 229 (60,2%)
	2000	142 362 (57,3%)	1 701 566 (62,5%)
	Evol. 2000-2010	- 4,4%	- 3,7%
Population active permanente (effectifs) dont	2010	Total : 4 802	Total : 68 086
		- Expl. : 3 148	- Expl. : 46 693
		- Salariés : 812	- Salariés : 11 498
	2000	Total : 7 696	Total : 99 644
		- Expl. : 4 108	- Expl. : 61 989
- Salariés permanents	- Salariés : 871	- Salariés : 10 310	
Evol. 2000-2010	Total : - 37,6%	Total : - 31,7%	

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - recensements agricoles 2000 et 2011

La Surface Agricole Utile (SAU) recule plus fortement qu'en moyenne bretonne et occupe une part plus faible du territoire, avec des exploitations agricoles nettement plus grandes qu'en moyenne bretonne

On observe dans le Pays de Cornouaille un recul de 4,4% de la Surface Agricole Utile (SAU), reflet de la pression exercée sur les terres agricoles, plus forte sur le territoire qu'en moyenne régionale (-3,7%). En 2010, la SAU représente ainsi 54,8% du territoire, contre 60,2% en Bretagne. Dans le même temps, la superficie moyenne des exploitations augmente, passant de 41,2 à 55,8 ha, soit une hausse de +35,4%, tous types d'exploitations confondus (+43,4% en moyenne régionale), les exploitations cornouaillaises étant nettement plus grandes que la moyenne en Bretagne (55,8ha contre 47,6 ha en 2010). L'évolution dans le sens d'une croissance de la taille des exploitations agricoles, partagée par l'ensemble des territoires bretons, accompagne la réduction de leur nombre ainsi que le fort recul des effectifs d'agriculteurs exploitants, tandis que le nombre de salariés agricoles permanents progresse.

L'agriculture cornouaillaise a un profil proche de celui de l'ensemble breton, caractérisé par la prédominance des grandes cultures céréalières et de l'élevage bovin, tant en terme de SAU que de nombre d'exploitations

En termes d'orientations technico-économiques des exploitations agricoles, le Pays de Cornouaille se caractérise, tout comme l'ensemble de la région, par une nette prédominance de la culture céréalière - essentiellement blé et maïs* - qui concerne 74% des exploitations et occupe 37% de la SAU du territoire en 2010. Par ailleurs, l'élevage bovin est pratiqué par 56% des exploitations cornouaillaises, en majorité dans la filière laitière (43% des exploitations). En outre, la filière maraîchère apparaît relativement développée sur le territoire cornouaillais.

* Hors maïs fourrage et ensilage

Orientations technico-économiques des exploitations en 2010		Pays de Cornouaille	Bretagne
Céréales (blé, maïs, etc.)	% des exploitations	74 %	72 %
	% de la SAU	37 %	35 %
Maïs fourrage et ensilage	% des exploitations	50 %	49 %
	% de la SAU	16 %	18 %
Légumes frais (maraîchage, transformation)	% des exploitations	15 %	12 %
	% de la SAU	2 %	3 %
Bovins (dont vaches laitières)	% des exploitations	56 % (43 %)	59 % (43 %)
	% de la SAU	-	-
Porcins	% des exploitations	19 %	17 %
	% de la SAU	-	-
Volailles (Poules pondeuses, poulets chair, etc.)	% des exploitations	15 %	15 %
	% de la SAU	-	-

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - recensements agricoles 2000 et 2011

Des activités de commercialisation via des circuits courts et de diversification nettement plus développées dans le Pays de Cornouaille qu'en moyenne régionale

4,1% des exploitations agricoles cornouaillaises pratiquent l'agriculture biologique, soit un peu plus qu'en moyenne en Bretagne (3,8%). Plus significativement, on observe un développement plus fort de la commercialisation via des circuits courts (vente directe à la ferme, sur les marchés, ...) et des activités de diversification (hébergement, loisirs, ...), qui concernent respectivement 14,2% et 12,0% des exploitations, contre 9,7% et 7,4% à l'échelle régionale. En matière de circuits courts, on observe une moindre prédominance des produits animaux dans le Pays de Cornouaille (30% contre 42% en Bretagne), tandis que les produits laitiers représentent une part significative des produits vendus (12% en 2010).

Agriculture biologique, circuits courts et diversification en 2010		Pays de Cornouaille		Bretagne	
		Nombre exploitations	Part des exploitations	Nombre exploitations	Part des exploitations
Agriculture biologique		101	4,1 %	1 293	3,8 %
Commercialisation via des circuits courts (Vente directe, à la ferme, sur les marchés, etc.)	Total	347	14,2 %	3 329	9,7 %
	Dont : Plus de 75% du CA concerné	171	49 % *	1 301	39 % *
	Principaux produits	Autres produits animaux : 28,8 % (viande, charcuterie,...) Légumes : 22,2 % Produits laitiers : 12,1 %		Autres produits animaux : 41,8 % (viande, charcuterie,...) Légumes : 23,0 % Œufs et volailles : 11,9%	
Activités de diversification (Hébergement, activités de loisirs, travail à façon agricole, etc.)	Total	293	12,0 %	2 563	7,4 %
	Dont : Plus de 75% du CA concerné	63	22 % **	456	18 % **

* Pourcentage ramené au total des exploitations commercialisant tout ou partie de leurs produits via des circuits courts

** Pourcentage ramené au total des exploitations ayant une ou plusieurs activités de diversification

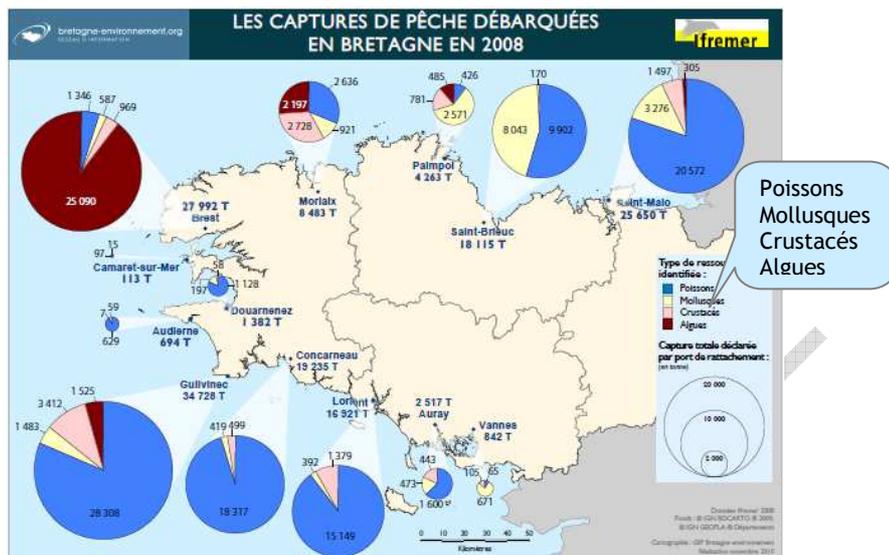
Source : Agreste - DRAAF Bretagne

➤ Les activités économiques liées à la mer

La pêche : le poids très important des ports cornouaillais en Bretagne

La pêche constitue une activité importante et structurante dans le tissu économique Cornouaillais, notamment en termes d'emplois, en mer mais également de nombreux emplois induits à terre.

Avec une large prépondérance de la pêche de poissons, les quatre quartiers maritimes de Cornouaille (Le Guilvinec, Concarneau, Audierne et Douarnenez) réalisent une part élevée de l'activité régionale. Ils représentent, en tonnages, 35% des captures en Bretagne en 2008 (poissons, mollusques, crustacés, algues); 48% pour les seules captures de poissons.



Source : www.bretagne-environnement.org

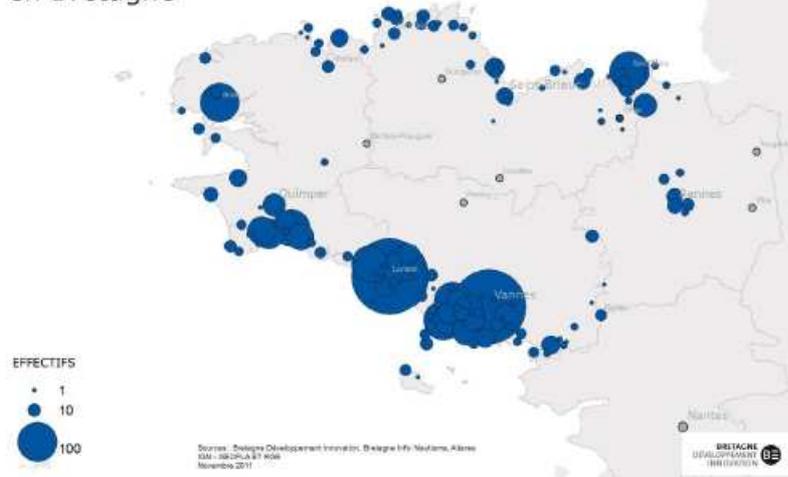
Sur le territoire Cornouaillais, l'activité aquacole, et en particulier la conchyliculture, est moins dense que sur les autres territoires de Bretagne Sud. Néanmoins, le bassin de l'Aven-Belon est réputé pour la qualité de ses productions ostréicoles.

La filière nautique : 55 % des entreprises finistériennes du secteur en Cornouaille

Pour rappel, la filière nautique bretonne est composée de trois secteurs économiques : les centres de loisirs nautiques, les ports de plaisances et les entreprises et industries du nautisme.

Elle compte plus de 1 000 petites entreprises et une trentaine de grandes entreprises, près de 4 860 ETP et 486 millions d'euros de chiffres d'affaires. Elle se caractérise par des entreprises innovantes de petite taille (80% de TPE). La région réunit également 192 ports de mouillages (365 ETP et un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros), 581 prestataires de sports et activités nautiques (1 954 ETP et 111 millions d'euros de chiffre d'affaires) et 650 clubs nautiques. La Bretagne est la première région française pour les ventes des navires neufs (plus de nouvelles 6 000 immatriculations en 2007/2008).

La filière du nautisme en Bretagne



En rassemblant 35% des sociétés du secteur, le Finistère se place au 2nd rang des départements bretons pour sa concentration d'entreprises du nautisme. 460 entreprises finistériennes réalisent de 10 à 100% de leurs chiffres d'affaires dans le nautisme. Elles génèrent 2 432 emplois directs. 55% de ces entreprises sont implantées en Cornouaille (20% sur la région de Brest et 10% sur la Presqu'île de Crozon) : constructeurs, réparateurs et industries connexes y sont fortement représentés.

Une démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière

Pour répondre aux pressions (pollution, urbanisation ou exploitation accrue des ressources...) et à la prise de conscience générale des enjeux de gestion de la mer et du littoral, la région Bretagne engage depuis 2005 une politique en faveur de la gestion durable de la zone côtière. Pour accompagner les territoires, la Région Bretagne, en collaboration avec l'Etat, a proposé aux structures publiques bretonnes un appel à projets Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC).

Le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA), engagé depuis 2006 dans une démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC), a répondu en 2011 à l'appel à projets GIZC. L'une des actions prioritaires, intitulée « Améliorer le dispositif de gouvernance », consiste à favoriser la concertation entre les acteurs du littoral (pêcheurs, conchyliculteurs, plaisanciers, environnementalistes, entreprises, collectivités, scientifiques, associations...) et à améliorer la coordination entre les différentes démarches (SCoT, SAGE, Natura 2000, etc...).

Pour appuyer cette réflexion prospective, deux actions prioritaires émergent à court terme :

- Définir une nouvelle dynamique des ports afin de trouver les équilibres entre la pêche et la plaisance pour maintenir la pêche au cœur de l'économie, permettre la viabilité d'un complexe portuaire performant et le développement durable d'un espace nautique,
- Evaluer les conditions et les limites de développement des productions marines, pour la mise en place de filières de productions locales avec une valorisation accrue sur les marchés de proximité et des entreprises de transformation sur place.

En 2012, le Pays de Cornouaille a été retenu à l'appel à projets GIZC. Sur une échelle plus large, le Pays souhaite construire un référentiel maritime partagé en trois axes :

- Réaliser un recueil des données existantes, déterminer les données manquantes utiles au diagnostic pour tendre vers une exhaustivité des connaissances sur la Mer de Cornouaille,
- Hiérarchiser les enjeux et formaliser les orientations de développement et d'aménagement pour la constitution d'un « référentiel maritime »,
- Utilisation du référentiel comme outil d'intégration dans les cinq SCoT qui composent la Cornouaille et comme outil d'accompagnement de projets.

Parallèlement aux actions mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projets GIZC, l'association Pesca a été retenue dans le cadre de l'axe 4 du nouveau Fonds européen pour la pêche (FEP), qui vise à « maintenir la prospérité économique et sociale des zones de pêche et d'aquaculture ». L'association Pesca dispose ainsi d'une enveloppe d'un million d'euros pour financer des projets en lien avec le programme européen d'ici à 2013 sur le territoire de la Cornouaille.

➤ Le tourisme

Préalable : La mise en œuvre de l'Acte 2 du Schéma régional du tourisme propose une organisation spatiale renouvelée pour le tourisme breton avec la mise en place des Destinations touristiques de Bretagne. Ces Destinations sont dessinées par l'observation des aires de fréquentation et la circulation des visiteurs en Bretagne. La mise en place concertée des Destinations doit permettre une meilleure efficacité pour les politiques touristiques en adaptant celles-ci aux problématiques des bassins déterminés par les visiteurs eux-mêmes et en donnant une nouvelle lisibilité aux univers touristiques de Bretagne.

Le Schéma régional du tourisme propose ainsi la mise en place de dix Destinations touristiques de Bretagne continentales et d'une Destination regroupant les îles.

Dans sa version 2013, l'état des lieux du tourisme présenté ci-dessous repose sur le périmètre des Pays touristiques. A l'avenir, les Destinations touristiques de Bretagne constitueront le cadre de ces diagnostics

Le Pays de Cornouaille (pays Voinet) est composé aujourd'hui de 3 entités touristiques (précédemment 5), du Pays touristique de Cornouaille, du Pays de l'Agence Ouest Cornouaille Développement et d'une partie de celui de la Presqu'île de Crozon-Châteaulin-Porzay. Ces territoires possèdent pourtant une identité unique et forte dont la notoriété n'est plus à construire. Ils ont intégré début 2013 la Destination touristique de Bretagne de Quimper Cornouaille.

Le Pays touristique de l'Agence Ouest Cornouaille Développement	
CC du Cap Sizun, du Pays de Douarnenez, du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud	
<p>Hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 41 hôtels (1 688 lits). - 66 campings (17 565 lits). - 429 gîtes (2 044 lits). - 4 gîtes de groupes (131 lits). - 137 chambres d'hôtes (328 lits). - 4 villages vacances (758 lits). - 27 centres de vacances (1 938 lits). - 15 344 résidences secondaires (Insee - RP 2008). <p>Patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site de la Pointe du Raz - Plogoff : 150 456 (véhicules). - La Torche/Tronoën : 60 000 par an. - Réserve du Cap Sizun - Goulien : 10 000. - Le canal de Nantes à Brest et le halage <p>Equipements culturels et de loisirs (avec billetterie et fréquentation > 5 000 entrées en 2011) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine bâti et mobilier : - Manoir de Kérazan - Loctudy : 18 951. - Musées : - Centre de découverte maritime et le phare d'Eckmühl - Penmarc'h : 70 000. - Port Musée - Douarnenez : 45 572. - Haliotika - Le Guilvinec : 30 000. - Manoir de Kérazan - Loctudy : 18 951. - Musée Bigouden - Pont-L'Abbé : 17 718. - Musée de la Préhistoire - Penmarc'h : 5 500. - Maison du Pâté Hénaff - Pouldreuzic : 5 000. 	<ul style="list-style-type: none"> - Jardin : - Parc botanique - Combrit : 20 000. - Autres : - Activités de pêche fluviale et littorale. <p>Equipements liés à la mer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 ports de plaisance (3 706 anneaux). - 4 centres nautiques avec hébergement (298 lits). - 3 centres nautiques sans hébergement. - 1 thalasso à Douarnenez (110 lits). <p>Principaux événements culturels et sportifs (> à 4 000 visiteurs en 2011) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fêtes maritimes de Douarnenez : 86 000. - Art à la Point : 42 000. - Fête des Brodeuses à Pont-L'Abbé : 30 000. - Mondial Folk Plozevet : 25 000. - Championnat du monde de stand up paddle : 15 000. <p>Appartenance à des réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petites Cités de caractère : Pont-Croix. <p>11 offices de tourisme et syndicats d'initiatives et 6 Points Info.</p>

Source : données fournies par le Pays touristique.

Le territoire s'inscrit dans une démarche de Pays touristique depuis 1986. Il est reconnu et soutenu par des acteurs dynamiques ainsi que par les politiques. Le SCOT affiche d'ailleurs le tourisme comme axe de développement. Il bénéficie d'un patrimoine naturel particulièrement riche et compte un des plus grands sites de France, la Pointe du Raz mais aussi la Réserve du Cap Sizun et la Pointe de la Torche à la notoriété internationale qui propose de nombreuses activités sportives liées au littoral (surf, char à voile...). Le nautisme a d'ailleurs un impact important dans l'économie du territoire. Il est caractérisé par un important réseau de prestataires et de services. La CC du Pays Bigouden Sud, avec 28 prestataires pour 61 ETP et 3,2M€ de CA, dispose du plus grand maillage (rapporté au littoral) de prestataires de Bretagne. Le territoire est également caractérisé par une offre de randonnée de qualité. L'offre d'équipements culturels, de loisirs et événementielle est multiple, en nature comme en standing, et répond ainsi aux exigences d'une clientèle également diverse. Le territoire constitue un espace de séjour cohérent. Enfin, il est intéressant de noter que les hébergements globalement se modernisent et notamment l'hôtellerie de plein air.

Néanmoins, la périphéricité du territoire liée au prix du carburant freine aujourd'hui la venue de la clientèle. Le pays est marqué par une forte saisonnalité difficile à réguler. C'est notamment lié au fait que le pays reste éloigné des principaux pôles émetteurs de clientèles de proximité (Rennes et Nantes par exemple). L'offre d'hébergement connaît également quelques faiblesses. Les hôtels du fait des coûts et travaux importants rencontrent des difficultés de transmission. Les petits établissements peinent à se moderniser. Le territoire compte également une offre importante de locatifs non qualifiés et donc des risques de saturation pour ce type d'offre. Enfin, on note une croissance forte des résidences secondaires.

ZOOM : Les voies navigables dans le Pays de Cornouaille

- Éléments clés :

- Le canal de Nantes à Brest et le halage.
- Fréquentation de la maison éclusière de Châteaulin en 2011 : 1 490.

- Enjeux prospectifs :

- Acte II du Schéma régional du tourisme : développement d'une ambition touristique partagée des acteurs des canaux de Bretagne ; diffusion d'un esprit « canal » en lien avec les exigences de la gestion de l'infrastructure ;
- Action collective en associant les usages dans une vision d'aménagement ;
- Encourager et soutenir le développement d'un tourisme de référence valorisant la nature dans l'intégration des usages ;
- Stratégie marketing à élaborer pour développer l'accueil touristique.

Les enjeux prospectifs :

- Opportunités :

- La proximité des aéroports de Quimper et Brest et l'arrivée de la Ligne à grande vitesse (LGV) en 2017.
- Le développement du territoire comme destination de plaisance pensé dans le cadre de la Gestion intégrée des zones côtières et porté par l'Agence Ouest Cornouaille Développement.

- Menaces :

- La flambée des prix du foncier pouvant entraîner une augmentation de la part des résidences secondaires haut de gamme.
- Le nombre trop important d'Offices de tourisme.
- Le nautisme : pour consolider le nautisme, il serait intéressant de réfléchir à une mutualisation, à une dynamique commune de certaines petites structures isolées sans moyen commercial et administratif entre elles ou avec des structures plus importantes mais aussi de formaliser et rendre lisible l'offre sur le territoire. Enfin, une grande partie de l'offre étant concentrée sur le site de la Torche, même si les perspectives de développement sont encore importantes, des conflits d'usage apparaissent. Il faudra veiller à les atténuer.

Le Pays touristique de Quimper Cornouaille

Quimper Communauté, CA de Concarneau Cornouaille, CC du Pays du Glazik, du Pays Fouesnantais et du Pays de Quimperlé

Hébergement :

- 83 hôtels (4 943 lits).
- 97 campings (43 151 lits).
- 727 gîtes (3 279 lits).
- 6 gîtes d'étapes (58 lits).
- 175 chambres d'hôtes (406 lits).
- 5 villages vacances (1 375 lits).
- 17 centres de vacances (1 194 lits)
- 2 auberges de jeunesse (130 lits)
- 6 résidences de tourisme (1 754 lits).
- 17 541 résidences secondaires (Insee - RP 2008).

Patrimoine naturel :

- Archipel des Glénans.
- Marais de Moustierlin.
- Etangs de Trévignon.

Équipements culturels et de loisirs (avec billetterie et

- Jardins :

- Jardins de Rospico - Névez : 13 778 (en 2009).
- Parc du Château de Boutiguéry - Gouesnac'h : 2 à 4 000.
- Autres :
- 5 golfs.
- 1 aquarium - Concarneau : 17 076.
- 1 casino - Bénodet.

Équipements liés à la mer :

- 38 ports de plaisance.
- 6 centres nautiques avec hébergement.
- 17 centres nautiques sans hébergement.
- 1 thalasso à Bénodet.

Principaux événements culturels et sportifs (> à 4 000 visiteurs en 2011) :

- Festival de Cornouaille - Quimper : 230 000.
- Fête des Filets bleus - Concarneau : 50 000.

fréquentation > 5 000 entrées en 2011) : - Patrimoine bâti et mobilier : - Site abbatial de Saint-Maurice - Clohars-Carnoët : 7 992. - Manoir de Kernault - Mellac : 9 649. - Musées : - Musée des Beaux-Arts - Quimper : 121 082. - Musée des Beaux-Arts - Pont-Aven : 39 456. - Musée départemental breton - Quimper : 37 112. - Musée de la pêche - Concarneau : 30 000. - Parc de loisirs : - Odet Loisirs - Elliant : 23 800.	- Aprem'jazz - Quimper : 15 000. - Fête des fleurs d'ajonc - Pont-Aven : 10 000. Appartenance à des réseaux : - Villes d'Art et d'Histoire : Quimper et Concarneau. - Petites Cités de caractère : Locronan. - Stations balnéaires labellisées « Sensation Bretagne » ¹⁶ : Fouesnant Les Glénans, La Forêt Fouesnant et Névez -Port Manec'h. 15 offices de tourisme et syndicats d'initiatives et 4 Points Info.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Source : données fournies par le Pays touristique.

Le Pays touristique de Quimper Cornouaille est connu comme l'une des portes d'entrée de la Bretagne. Il possède des patrimoines naturel (Archipel des Glénans par exemple) et historique remarquables, un littoral attractif et une forte identité bretonne. C'est la destination des 1ers séjournants en Bretagne et d'une clientèle longs séjours. Son littoral a permis le développement de la filière nautique et compte actuellement 38 ports de plaisance et zones de mouillage, 6 centres nautiques avec hébergement et 17 sans hébergement. Le territoire compte également un réseau de sentiers de randonnée et VTT conséquent ainsi qu'un nombre notable de golfs. Son offre événementielle est riche et possède notamment comme temps fort le Festival de Cornouaille à Quimper.

Il est également caractérisé par l'importance de sa capacité d'accueil qui rassemble 20% de celle du Finistère et par la qualité de son hôtellerie de plein air. Mais le territoire éprouve des difficultés pour rénover et mettre aux normes son parc hôtelier. L'hôtellerie traditionnelle souffre de la pression immobilière. Des centres et villages vacances essentiellement les littoraux ainsi que certains équipements de tourisme social (comportant une capacité d'accueil relativement importante) sont en difficulté.

Le territoire se distingue aussi avec un tourisme urbain possible grâce au maillage de villes moyennes (Concarneau, Quimperlé, Pont-Aven...). Enfin, il est intéressant de noter que le tourisme joue un rôle majeur dans l'économie du pays. Son organisation et son développement sont assurés par l'Agence d'urbanisme et de développement Quimper Cornouaille Développement et par la volonté des élus locaux. De plus, les professionnels choisissent de se professionnaliser. Par exemple, ils ont engagé un travail intéressant autour du numérique : formation, création d'un site Internet et d'une application pour smartphone. Cependant, le territoire souffre de la dispersion des structures d'accueil et de promotion (Office de tourisme et Points Info) et d'un manque d'accueil et de communication à l'échelle Cornouaille. De plus, l'espace rural est sous équipé et peu valorisé. Les activités de pleine nature, les golfs et le tourisme culturel manquent de structuration. Enfin, le tourisme d'affaire pourrait se développer à condition de proposer sur le territoire un centre de congrès (en cours sur Quimper).

Les enjeux prospectifs :

- Opportunités :

- L'arrivée de la LGV, le pays possédant trois gares TGV (Quimper, Rosporden et Quimperlé).
- Le développement de l'aéroport de Quimper qui propose 10 capitales européennes à moins de deux heures : Londres, Barcelone...
- La démarche entamée autour du numérique et la formation des professionnels du tourisme.

- Menaces :

- La périphéricité du territoire et donc la nécessité d'entamer une réflexion sur l'accessibilité du territoire pour anticiper l'augmentation du prix du pétrole et les changements de comportements pouvant nuire à terme aux destinations « voiture ».
- La flambée des prix du foncier.
- Se distinguer parmi l'ensemble des destinations « mer ».

Le Pays touristique de la Presqu'Ile de Crozon-Châteaulin-Porzay

Seule la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay appartient au Pays de Cornouaille (pays Voynet)

Hébergement :

- 1 940 résidences secondaires (Insee - RP 2008).

Equipements culturels et de loisirs (avec billetterie et fréquentation > 5 000 entrées en 2011) :

- Musée :
- Musée de l'Ecole rurale - Trégarvan : 11 814.

Principal évènement culturel et sportif (> à 4 000 visiteurs en 2011) :

- Festival du Menez-Hom - Plomodiern : 7 000.

Appartenance à des réseaux :

- Commune du patrimoine rural de Bretagne : Plœven.

1 office de tourisme et syndicats d'initiatives et 3 Points Info.

¹⁶ - Sensation Bretagne est un réseau qui regroupe autour d'une charte de qualité d'accueil 17 communes du littoral breton. Pour plus d'informations, <http://www.sensation-bretagne.com/index.php>

Equipements liés à la mer : - 1 centre nautique sans hébergement.

Source : données fournies par le Pays touristique.

Le Pays de Cornouaille, 1er pays breton en termes de fréquentation des campings

Préalable : les données ci-dessous ont pour objet d'étude les pays Voynet et ne sont parfois accessibles que par le biais d'un regroupement de territoires (secret statistique Insee).

En 2011, le Pays de Cornouaille recense 749 238 nuitées au sein de son parc hôtelier, soit 11% des nuitées régionales. Le taux d'occupation de ce parc est de 49,7%. Le territoire se distingue surtout par son nombre de nuitées en camping. Avec 2 400 144 nuitées en camping en 2011, il se classe au 1^{er} rang des pays bretons en regroupant 27,4% des nuitées en camping bretonnes. Son taux d'occupation est de 32,9%.

En 2007, le territoire compte 6 460 emplois liés au tourisme, soit 12,5% des emplois touristiques bretons. Le secteur représente ainsi 6,2% de l'emploi total du pays.

Enfin, en 2010, 66 communes perçoivent la taxe de séjour. Le Pays de Cornouaille se place ainsi au 2^{ème} rang des pays bretons pour cet indicateur après le Pays de Brest. Cela représente un montant total de 1 290 947 €, soit 14,9% de la taxe de séjour bretonne.

	Taux d'occupation	Nombre de nuitées totales	Part des nuitées du pays sur le total des nuitées bretonnes
Fréquentation hôtelière	49,7%	749 238	11,0%
Fréquentation camping	32,9%	2 400 144	27,4%

Source : Enquête de fréquentation hôtelière et hôtellerie de plein air - DGIS et Insee Bretagne- Réseau MORGOAT Module hôtellerie - Année 2011

	Volume (moyenne annuelle)	Part des emplois touristiques du pays parmi ceux de la Bretagne	Part dans l'emploi total du pays (moyenne annuelle)
Emplois liés au tourisme	6 460	12,5	6,2%

Source : Enquête sur l'emploi lié au tourisme en Bretagne - DADS 2007 - Insee Bretagne et Pôle Observatoire Comité régional du tourisme

	Nombre de communes percevant la taxe de séjour	Montant de la taxe de séjour	Part de la taxe de séjour du pays dans celle de la Bretagne
Taxe de séjour	66	1 290 947 €	14,9%

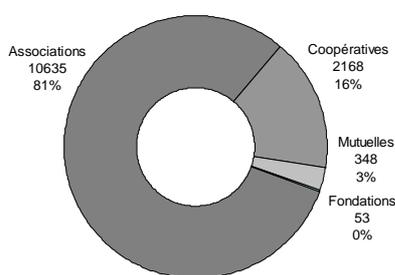
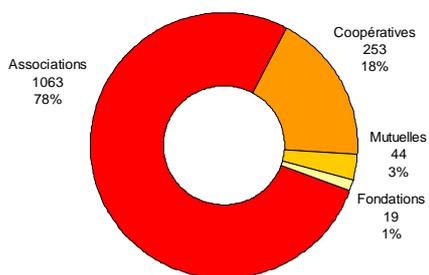
Source : Préfectures - Données 2010

➤ L'économie sociale et solidaire

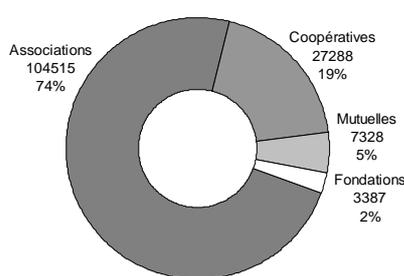
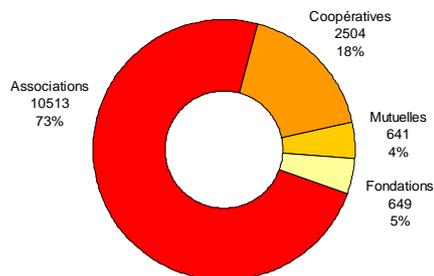
Pays de Cornouaille

Bretagne

Etablissements employeurs par famille de l'ESS :



Effectifs salariés par famille de l'ESS* :



Source : ORESS Bretagne- Insee CLAP 2009

1 379 établissements et 14 307 salariés dans le Pays de Cornouaille¹⁷

En 2009, le Pays de Cornouaille rassemble 1 379 établissements employeurs de l'ESS dont :

78% d'associations soit une part inférieure aux 81% de moyenne régionale ;

18% de coopératives soit une part sensiblement supérieure aux 16% de moyenne régionale ;

3% de mutuelles, une part équivalente à la moyenne régionale ;

1% de fondations, soit une part supérieure à la moyenne régionale, proche de zéro.

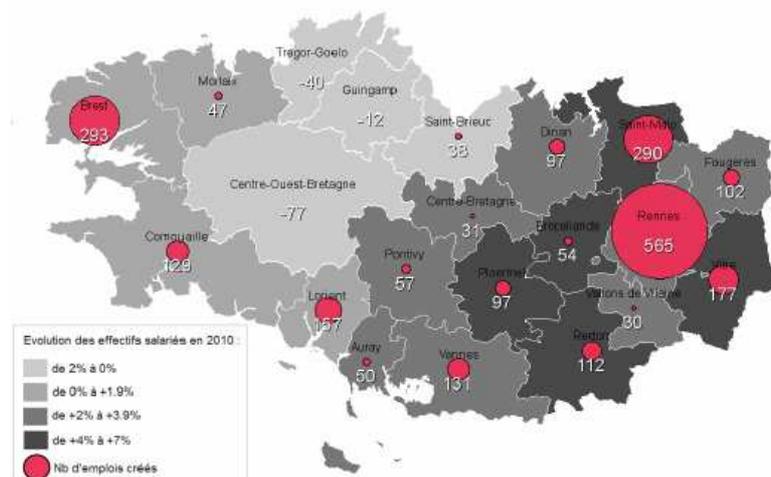
Ces établissements comptent 14 307 salariés (12 430 ETP) dont 73% sont répartis au sein des associations.

Le Pays de Cornouaille est donc caractérisé par le faible poids de son secteur associatif dans l'ESS et, à contrario, par une part intéressante de coopératives.

14 % des emplois du territoire

Le poids des établissements de l'ESS représente 10,7% dans l'économie du pays, près de 14% des effectifs salariés (14% en Bretagne) et 18,5% des effectifs salariés du privé.

Evolution de l'emploi dans l'ESS par pays en 2010 :



Source : ORESS, Conjonctur'ess, décembre 2011 - Acooss-Urssaf Effectifs salariés moyens annuels - Bilans 2009 et 2010

Au 31/12/2009, l'ESS du Pays de Cornouaille compte 14 307 salariés. En 2010, le Pays de Cornouaille gagne encore 129 emplois. La croissance de l'emploi est plutôt faible mais suit la tendance observée dans l'Ouest Bretagne. En effet, les effectifs salariés de l'Ouest en comparaison avec ceux de l'Est enregistrent une évolution très minime, voire négative pour certains pays.

3^{ème} pays breton pour les effectifs et le nombre d'établissements dans le secteur social

Au 31/12/2008, 4 266 personnes, soit 30% des salariés de l'ESS du Pays de Cornouaille travaillent dans le secteur social. Cela place le pays au 3^{ème} rang breton pour les effectifs et le nombre d'établissements dans le secteur social, après le Pays de Rennes et celui de Brest. Vient ensuite le secteur de l'éducation et de la formation avec un total de 2 041 salariés sur le territoire.

¹⁷ - Les sources : CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) est un système d'information de l'INSEE alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées par activité, sur l'emploi et les rémunérations. CLAP prend en compte les effectifs de la Fonction publique d'Etat (hors militaires du Ministère de la Défense). Les données d'emploi résultent d'une mise en cohérence des sources DADS (Déclaration Annuelles des Données Sociales), URSSAF et Fonction Publique d'Etat. Le secteur d'activité « agriculture, sylviculture, pêche » a été exclu par l'Insee.

4. FONCIER ÉCONOMIQUE ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

1/ Etat de l'observation en matière de foncier économique :

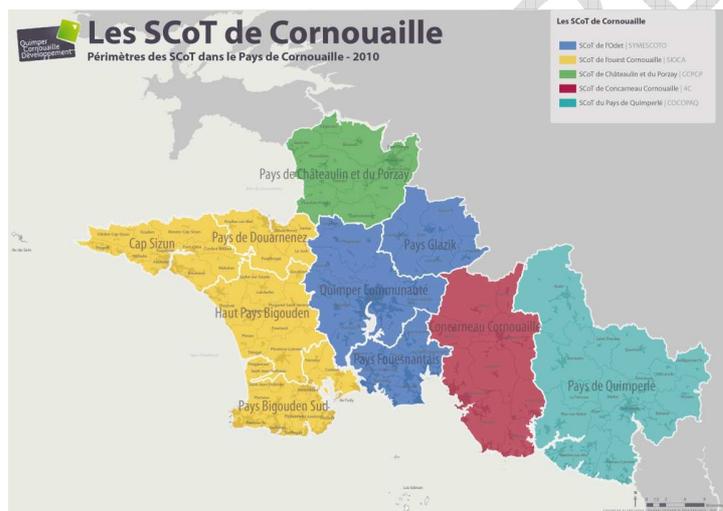
Plusieurs acteurs sont investis sur ce sujet et travaillent en partenariat : on peut notamment mentionner la CCI de Quimper, l'agence Quimper Cornouaille Développement, le Pays et les intercommunalités cornouaillaises, mais également la Chambre d'agriculture du Finistère ou encore la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Un site Internet est dédié à l'observation économique en Cornouaille (www.economie-cornouaille.com) et un certain nombre de documents ont été publiés, tels que l'étude « *Le foncier économique en Pays de Cornouaille* » (2009) et l'« *Atlas de l'économie en Cornouaille* » (Edition 2010-2011).

Par ailleurs, un Schéma de développement des ZAE est en projet à l'échelle du pays, qui devrait être réalisé conjointement par la CCI de Quimper et Quimper Cornouaille Développement.

2/ Stratégies économiques et foncières :

La problématique foncière est principalement traitée dans le cadre des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Cinq SCoT couvrent le Pays de Cornouaille :



L'objectif central est de valoriser les activités économiques structurantes dans le pays. Ainsi, sont identifiés comme des « piliers historiques » du territoire cornouaillais l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, la construction, les activités liées au littoral (réparation navale, nautisme, balnéaire, pêche, conchyliculture, ...) - alliant modernité et identité patrimoniale, ainsi que les activités touristiques. Parallèlement, une volonté de développer de nouvelles filières existe également dans le pays, en particulier dans les secteurs de l'éco-construction, des bio-matériaux, biotechnologies, énergies renouvelables, du nautisme, de l'économie numérique et de la logistique.

A ce titre, les **principaux enjeux et axes stratégiques de développement économique** définis sont les suivants :

- Améliorer la qualité, la lisibilité et la visibilité des différents bassins économiques du territoire et de leur offre d'accueil économique.
- Préserver le capital agricole et affirmer la place de l'agriculture productive et de proximité ;
- Conforter l'activité industrielle et productive, en favorisant une diversification autour des piliers historiques de l'économie locale ;
- Développer les activités tertiaires, de service (économie du vieillissement, etc.) et de recherche et développement ;
- Organiser et développer l'activité artisanale ;
- Maintenir et organiser l'attractivité commerciale ;
- Développer et pérenniser une activité touristique de qualité et de caractère ;
- Maintenir et développer l'activité conchylicole.

Ces axes de développement ont des déclinaisons en matière de **gestion foncière**, sources d'enjeux en termes de disponibilités et d'éventuelles tensions et conflits d'usages.

3/ Quelques repères et données sur les espaces d'activités du territoire :

➤ Les zones d'activités du Pays de Cornouaille :

On recense 148 zones d'activités économiques (ZAE) en 2006 dans le Pays de Cornouaille, réparties de manière relativement homogène sur le territoire (56 communes sur 95). Toutefois, Quimper Communauté concentre 45% des surfaces occupées ou disponibles à court/moyen termes.

Ces ZAE rassemblent 17% des établissements économiques inscrits au RCS* (1 864 établissements) et 45% des effectifs salariés cornouaillais (24 724 emplois). Notamment, 57 % des établissements de plus de 50 salariés se situent en ZAE.

* *Registre du Commerce et des Sociétés*

Seulement 9,3 % des surfaces de ZAE sont disponibles à court terme. En prenant en compte leur vocation, leur emplacement et la taille des lots, peu d'entre elles sont en capacité d'accueillir des entreprises de grande taille. Les zones les plus importantes se trouvent dans la commune de Quimper et le long de l'axe routier RN165.

➤ **Caractéristiques des ZAE :**

Le Pays de Cornouaille accueille trois types de ZAE : 63% d'entre elles sont des zones d'intérêt local (moins de 10 ha), les autres des zones d'intérêt départemental (10 à 25 ha) ou régional (plus de 25 ha).

La majorité de ces zones sont mixtes ou polyvalentes et non spécialisées (industrie, artisanat,...)

On constate une bonne accessibilité, notamment routière, de ces zones d'activités (RN165, routes départementales).

La plupart des zones sont bien équipées (éclairage, traitement des eaux, accès véhicules 35t). Cependant, certaines, implantées en retrait des centres-villes ou en milieu rural, ne sont pas desservies par l'ADSL, les transports en commun, le gaz naturel.

Taille des ZAE :



Typologie des ZAE :



➤ **L'immobilier d'entreprise :**

Entre 1990 et 2006, 456 ha de locaux professionnels ont été construits dans le Pays de Cornouaille, dont 43% de locaux agricoles (à titre de comparaison, 410 ha de logements ont été construits au cours de la même période). On note une forte concentration de la construction de bureaux à Quimper (49%), de commerces à Quimper et Concarneau (40%) et de locaux industriels à proximité de la RN165, tandis qu'elles sont peu nombreuses à l'Ouest et au Nord du territoire.

4/ Approche qualitative des espaces d'activités : la démarche Bretagne Qualiparc

Le Parc d'Activité de Créac'h Gwen à Quimper est agrémenté Bretagne Qualiparc (BQ) et 33 Parcs d'Activité au total ont été intégrés au dispositif Bretagne Qualiparc dans le Pays de Cornouaille, répartis de la manière suivante à l'échelle intercommunale :

- CA de Quimper : 24 ZAE, dont 6 BQ (3 extensions, 1 requalification, 1 extension/requalification)
- CC de Concarneau Cornouaille : 19 ZAE, dont 4 BQ (dont 1 en création et 1 en extension)
- CC du Cap Sizun : 7 ZAE, dont 1 BQ (création)
- CC du Haut Pays Bigouden : 9 ZAE, dont 2 BQ (créations)
- CC du Pays Bigouden Sud : 17 ZAE, dont 1 BQ (création)
- CC du Pays de Châteaulin et du Porzay : 9 ZAE, dont 4 BQ (1 création et 3 requalifications)
- CC du Pays de Douarnenez : 11 ZAE, dont 3 BQ (1 création et 2 requalifications)
- CC du Pays de Quimperlé : 32 ZAE, dont 6 BQ (2 créations, 1 requalification et 3 extensions)
- CC du Pays Fouesnantais : 11 ZAE, dont 4 BQ (2 extensions, 1 requalification, 1 extension/requalification)
- CC du Pays Glazik : 9 ZAE, dont 2 BQ (1 création, 1 extension)

5/ Quelle approche en matière de renouvellement et de friches ?

Pas d'information.

5. INNOVATION ET RECHERCHE

Recherche et innovation dans le Pays de Cornouaille

Technopôle	Technopôle Quimper-Cornouaille
Pôle de compétitivité	-
Pôle de la recherche et de l'enseignement supérieur : l'Université Européenne de Bretagne (UEB)	Membre fondateur : Université de Bretagne Occidentale de Brest, avec une antenne à Quimper

Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) et Centres d'Innovation Technologique (accompagnement des PME dans leur processus d'innovation technologique)

Breizhpack, Quimper (CRITT)
Emballages, conditionnement
Adria Développement, Quimper
Agroalimentaire

Plates-formes technologiques
(interfaces entre organismes de recherche, établissements scolaires et universitaires et entreprises)

-

6. MARCHÉ DU TRAVAIL

> Caractéristiques de l'emploi sur le territoire

En 2008, 128 280 personnes travaillent dans le Pays de Cornouaille, soit 10,0% des Bretons en emploi

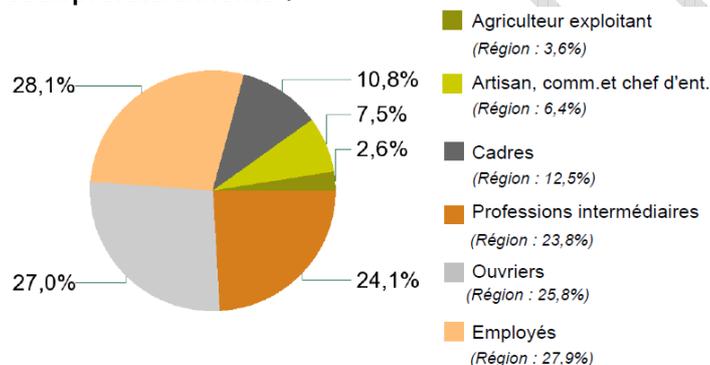
Profil et statut des personnes en emploi :

	Pays			Bretagne		
	Eff.	%	Part des femmes	%	Part des femmes	
Nombre	128 280	-	48,5%	-	47,2%	
Moins de 20 ans	2 150	1,7%	35,3%	2,1%	34,7%	
20 à 29 ans	20 570	16,0%	47,2%	18,7%	45,7%	
30 à 39 ans	32 650	25,4%	47,8%	26,6%	46,8%	
40 à 49 ans	39 370	30,7%	49,1%	28,9%	48,0%	
50 ans et plus	33 540	26,1%	50,0%	23,8%	49,1%	
Emploi non salarié	16 800	13,1%	32,5%	12,5%	32,7%	
Emploi en CDI	94 610	73,8%	50,0%	73,6%	48,4%	
Temps partiels	24 245	18,9%	81,4%	18,2%	81,6%	
CDD à temps partiels	4 060	3,2%	76,4%	3,4%	76,0%	

Les dix premières professions (nombre d'emplois) :

	Pays	Bretagne
Employés civils et agents de service de la fonction publique	9,3%	9,1%
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	7,1%	7,0%
Personnels des services directs aux particuliers	6,7%	6,5%
Ouvriers non qualifiés de type industriel	6,3%	5,8%
Ouvriers qualifiés de type artisanal	6,2%	6,0%
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	5,8%	5,1%
Employés administratifs d'entreprise	5,6%	5,7%
Employés de commerce	5,1%	4,7%
Ouvriers qualifiés de type industriel	5,0%	4,6%
Artisans (salariés de leur entreprise)	3,7%	3,1%

Répartition des emplois socioprofessionnelles :

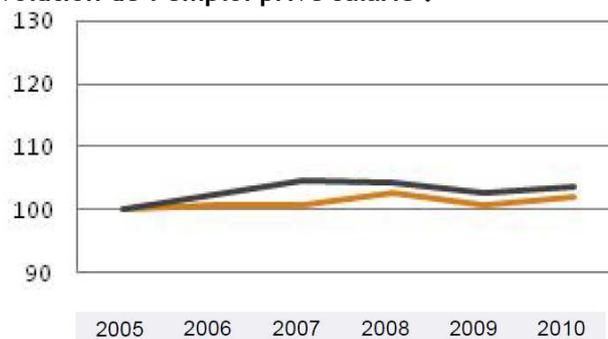


Si la commune de Quimper totalise un tiers de l'emploi du pays, traduisant ainsi l'existence de pôles intermédiaires d'emploi sur le territoire, il faut néanmoins noter la concentration des emplois sur Quimper Communauté et les communes du littoral Sud. Le Pays Fouesnantais connaît notamment depuis 1999 le plus fort taux de croissance de l'emploi. Certaines parties du territoire sont cependant fragilisées et perdent des emplois : le Cap Sizun, le Pays de Châteaulin et du Porzay, le Nord du Pays de Quimperlé.

Entre 2008 et 2012, le pays dans son ensemble enregistre une perte significative de 2 382 emplois salariés privés. Les secteurs qui perdent le plus d'emplois sont la construction, la fabrication électronique et le commerce de gros ; tandis que le médico-social, l'ingénierie, la restauration et l'industrie du caoutchouc-plastique sont les principaux créateurs d'emplois*.

Le Pays de Cornouaille dans son ensemble se distingue en outre par une surreprésentation des artisans, chefs d'entreprises et commerçants, ainsi que des professions intermédiaires, et par une légère surreprésentation des personnes de 40 ans ou plus en emploi (+1,8 points par rapport à la moyenne régionale).

Evolution de l'emploi privé salarié :



Taux d'évo. annuel moyen	Pays		Bretagne	
	2007-2010	2009-2010	2007-2010	2009-2010
Industrie	-0,8%	+0,2%	-2,1%	-1,3%
Construction	-1,6%	-2,6%	-1,6%	-0,6%
Tertiaire	+1,2%	+2,1%	+0,5%	+1,9%
Total	+0,4%	+1,2%	-0,3%	+1,0%

Le secteur primaire est porté par l'importance de la pêche, marqueur de l'identité de la Cornouaille. Le pays comptait ainsi 2 061 marins en 2009, un emploi de marin générant 4,3 emplois à terre.

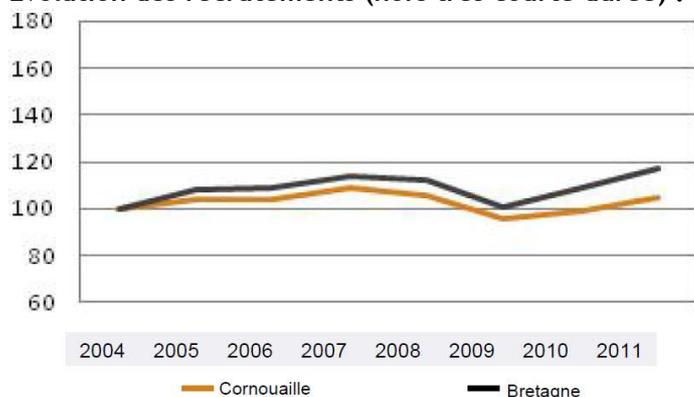
La Cornouaille est par ailleurs un pays fortement industrialisé. En effet, en termes de volume d'emplois industriels, le territoire est le deuxième pays de Bretagne, derrière Rennes mais devant Brest et Lorient. La part de l'emploi industriel dans le total des emplois du secteur privé atteint 25,3%, soit 4 points de plus qu'au niveau régional. Ce taux dépasse 40% sur les Pays Glazik et de Quimperlé. L'industrie agro-alimentaire est le premier secteur industriel de Cornouaille, représentant un emploi industriel sur deux. La métallurgie représente quant à elle 2% des emplois, contre 1,5% sur l'ensemble breton, en raison notamment de la présence d'entreprises de la construction-réparation navale, ainsi que de sous-traitants de l'industrie automobile. Enfin, l'industrie textile est deux fois plus présente qu'au niveau régional, avec des entreprises emblématiques comme Armor Lux et Guy Cotten.

Néanmoins, le secteur tertiaire concentre 68% des emplois. Le Pays de Cornouaille présente des spécificités, en particulier en matière de tourisme et d'activités nautiques. Au plus fort de la saison touristique, 11 000 salariés travaillent en effet dans le tourisme en août, plaçant la Cornouaille au premier rang breton. Enfin, le secteur nautique est particulièrement dynamique, en croissance de 8% depuis 2007. Les centres nautiques cornouaillais totalisent 650 emplois équivalent temps plein, un tiers des salariés bretons des centres nautiques.

* Source : « Les pays bretons dans la crise - Evolution de l'emploi et du chômage entre 2008 et 2012 », note des agences d'urbanisme et de développement bretonnes, mars 2013

En 2011, 85 730 recrutements effectués par les entreprises du pays (9,4% des recrutements régionaux)

Evolution des recrutements (hors très courte durée) :



Caractéristiques des recrutements en 2011 :

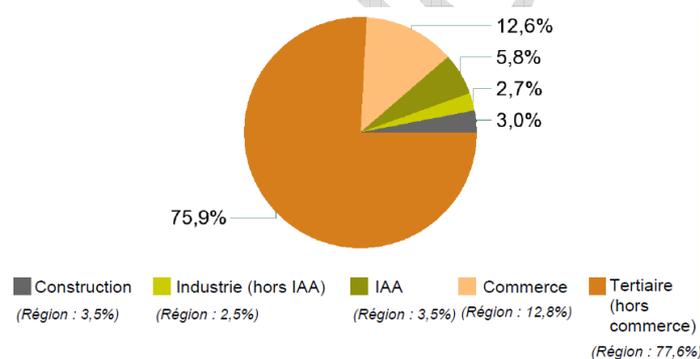
	Pays		Bretagne	
	Eff.	%	Eff.	%
Nb recrutements	85 730	-	914 430	-
Femmes	46 360	54,1%	505 980	55,3%
Moins de 26 ans	31 000	36,2%	351 690	38,5%
55 ans et plus	7 450	8,7%	73 500	8,0%
Contrat de très courte durée (moins d'un mois)	55 630	64,9%	586 970	64,2%

Comme ailleurs en Bretagne, la grande majorité des recrutements se fait dans le secteur tertiaire (88,5%) et pour une durée inférieure à un mois (65%). Le tourisme est un secteur qui recrute particulièrement en Cornouaille, mais ces recrutements sont marqués par une grande saisonnalité, la majorité des contrats étant conclue pour une durée inférieure à 6 mois, 25% pour une durée inférieure à 1 mois. Cette saisonnalité des recrutements entraîne une difficulté à fidéliser et à professionnaliser les salariés.

La Cornouaille est marquée par les industries alimentaires, ce qui se retrouve en matière de recrutements. Cette spécificité a permis de retarder et d'amortir les effets de la crise sur le territoire. Ce secteur a en effet été moins touché par la crise et continue à recruter, les recrutements ayant progressé de 18% en 2011. Toutefois, les difficultés rencontrées par le Groupe Doux auront certainement un impact important sur les recrutements à venir dans l'industrie agro-alimentaire. Par ailleurs, l'intérim constitue le moyen privilégié de recrutement dans l'IAA.

La métallurgie est également un des premiers secteurs à recourir à l'intérim, notamment sur certains métiers de la construction-réparation navale. Toutefois, à l'instar de l'évolution observée au niveau régional, le recours à l'intérim a été en fort recul au début de la crise.

Répartition des recrutements par secteurs d'activités :



Dans le secteur primaire, malgré les plans de sortie de flotte, la filière pêche continue à recruter en Cornouaille. Le marché du travail dans ce secteur est atypique, le recrutement se faisant par le « bouche à oreille », sur les quais. La pyramide des âges vieillissante, en particulier chez les patrons pêcheurs, laisse cependant présager des difficultés de recrutement dans les années à venir.

Enfin, d'un point de vue territorial, des projets importants de recrutements se concentrent sur l'agglomération de Quimper Communauté : Batscap Bolloré (environ 300 emplois), Verlingue (environ 250 emplois).

Sources : Tableaux de bord Emploi Formation par pays (Edition 2012) réalisés conjointement par le GREF Bretagne et la Direction de l'égalité et de la formation tout au long de la vie - Conseil Régional de Bretagne - Insee EAR au lieu de travail 2008, Pôle Emploi-Unistatis 2010, Urssaf - Déclarations uniques d'embauche 2011

Les groupements d'employeurs sur le territoire du Pays de Cornouaille



Cornoualia Créé en 2000 à l'initiative du Club d'entreprises du Pays de Cornouaille, Cornoualia est un groupement d'employeurs sous forme association loi 1901, à but non lucratif, dont l'activité est la mise à disposition de personnel auprès de ses adhérents. Le groupement d'employeurs Cornoualia est basé à Quimper.

Le rôle de Cornoualia est de regrouper les besoins saisonniers ou à temps partiel de 2 ou 3 entreprises afin de construire un CDI à temps plein ou à temps partiel choisi. Toute entreprise, quels que soient son secteur d'activité ou sa taille, peut adhérer à Cornoualia. Tous les postes de travail sont concernés, du poste d'ouvrier de production au poste d'encadrement. Cornoualia est supervisé par un Conseil d'Administration, composé d'entreprises adhérentes, qui définit la politique du groupement. Aujourd'hui, Cornoualia c'est 140 salariés et 123 adhérents.

Source : site Internet du groupement d'employeurs Cornoualia <http://www.cornoualia.fr/>



Groupement d'employeurs départemental en agriculture, Partag'Emploi a pour membres fondateurs la FDSEA 29, Finistère Remplacement, groupement d'employeur associatif, et le syndicat professionnel agricole Jeunes Agriculteurs Creuse.

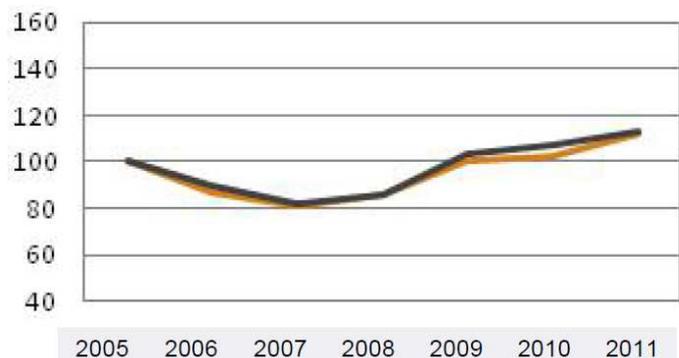
Source : site Internet du groupement d'employeurs Partag'Emploi <http://www.partageemploi.fr/>

Ces groupements d'employeurs sont membres du Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs de Bretagne.

➤ Demande et offre d'emploi

En 2011, 21 770 personnes recherchent un emploi dans le Pays de Cornouaille, soit 10,9% de la demande régionale

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi :



Taux d'évo. annuel moyen	Pays		BZH	
	Eff.	%	Eff.	%
2007 - 2011	+1 520	+8,5%	+13 760	+8,4%
2010 - 2011	+1 890	+9,5%	+11 080	+5,9%

Caractéristiques des demandeurs d'emploi :

	Pays		Bretagne	
	Eff.	%	Eff.	%
Femmes	11 290	51,9%	104 270	52,3%
Moins de 26 ans	4 270	19,6%	41 690	20,9%
55 ans et plus	2 400	11,0%	20 230	10,1%
DELD	7 200	33,1%	67 370	33,8%
Primo demandeurs	530	2,4%	5 010	2,5%
Niveau inf. au Bac	11 480	52,7%	106 080	53,2%
Niveau sup. au Bac	5 270	24,2%	49 360	24,7%

Principaux métiers recherchés :

	Pays		Bretagne	
	Eff.	%	Eff.	%
Assistance auprès d'enfants	1 000	4,6%	10 770	5,4%
Conduite d'équipement de prod. alim.	850	3,9%	3 960	2,0%
Services domestiques	790	3,6%	6 320	3,2%
Nettoyage de locaux	680	3,1%	6 050	3,0%
Vente en habillement et accessoires de la personne	570	2,6%	4 640	2,3%

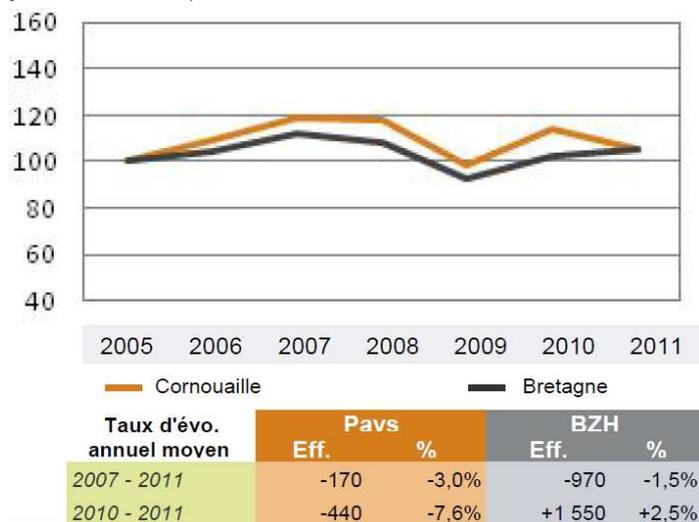
En 2011, 17 320 offres d'emplois déposées à Pôle Emploi (11,0% des offres régionales)

Fin 2011, le taux de chômage atteint 8,5% de la population active du Pays de Cornouaille. Le chômage touche les seniors plus fortement qu'aux niveaux régional et départemental : plus d'un quart des demandeurs d'emploi en Cornouaille ont plus de 50 ans et le taux de chômage des seniors a augmenté de 40% en deux ans, alors qu'il a crû de 12% pour les autres catégories. Cette dégradation de l'emploi des seniors touche particulièrement le Sud-Est du territoire. L'analyse des motifs de rupture a permis de montrer qu'il s'agissait pour la majorité de démissions, avec les conséquences en termes de perte de droits que cela suppose.

Principaux métiers concentrant le plus d'offres :

	Pays		Bretagne	
	Eff.	%	Eff.	%
Conduite d'équipement de prod. alim.	1 080	6,2%	5 700	3,6%
Service en restauration	690	4,0%	5 790	3,7%
Opér. manuelles d'ass., tri ou emballage	680	3,9%	2 380	1,5%
Personnel de cuisine	590	3,4%	4 980	3,2%
Nettoyage de locaux	580	3,4%	6 060	3,9%

Evolution du nombre d'offres d'emploi (CDI et CDD de plus de 6 mois) :



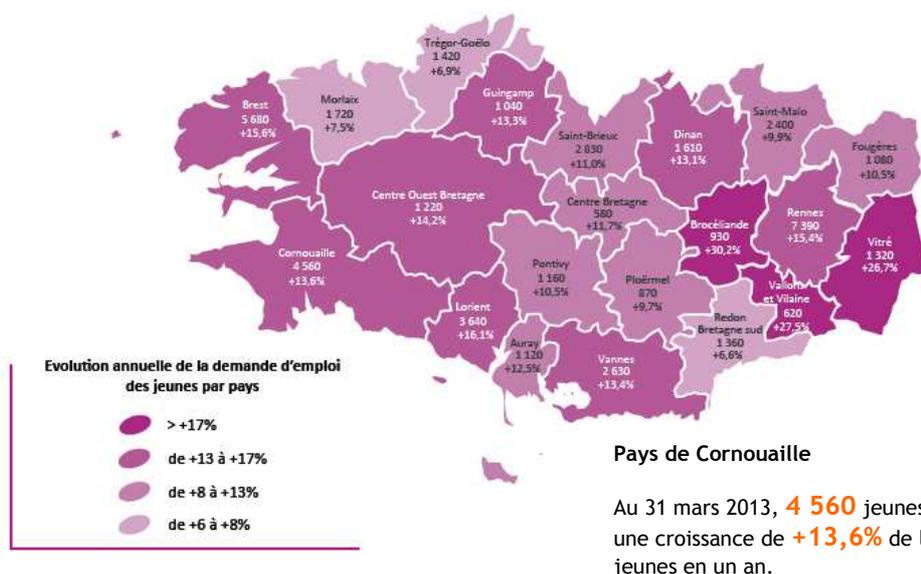
Cette importance du taux de chômage des seniors interroge. Elle est bien sûr due au vieillissement global de la population sur ce territoire mais aussi probablement à l'importance des résidences secondaires sur le Sud-Est littoral de la Cornouaille. En effet, l'arrivée à la retraite d'un des conjoints implique souvent l'installation définitive sur le territoire, l'autre démissionnant.

Alors que sur la période 2007-2011, l'évolution de la demande d'emploi suivait l'évolution régionale, on constate un décrochage sur la période 2010-2011, avec une hausse de 9,5% en Cornouaille, contre 5,9% en Bretagne ; en particulier, l'offre d'emploi durable (CDI et CDD de plus de 6 mois) a chuté de 7,6% en Cornouaille, alors qu'elle a crû de 2,5% en Bretagne. La structure des offres d'emploi déposées à Pôle emploi traduit ainsi une aggravation plus marquée qu'à l'échelle régionale de la précarité dans le Pays de Cornouaille : la part des offres en CDD de moins de 6 mois y est 9,2 points supérieure à la moyenne bretonne, tandis que la proportion d'emplois aidés atteint 16,2%, contre 12,5% en Bretagne.

Les métiers de l'IAA et de la restauration concentrent le plus d'offres et on note un écart significatif avec les principaux métiers recherchés par les demandeurs d'emploi. Les métiers de l'IAA souffrent ainsi d'un déficit d'attractivité en formation comme en emploi. Les formations de la restauration attirent quant à elles stagiaires de la formation professionnelle et apprentis, mais les employeurs rencontrent des difficultés à fidéliser leurs salariés dans un secteur marqué par la saisonnalité.

Sources : Tableaux de bord Emploi Formation par pays (Edition 2012) réalisés conjointement par le GREF Bretagne et la Direction de l'égalité et de la formation tout au long de la vie - Conseil Régional de Bretagne - Pôle Emploi, DARES - Demande (Cat. A, B et C) et offres d'emploi 2011

→ Zoom sur la demande d'emploi des jeunes en 2013



Source : DIRECCTE Bretagne et GREF Bretagne, Baromètre de la demande d'emploi au 31 mars 2013 des jeunes bretons de moins de 26 ans¹⁸, n° 13, juin 2013.

Parmi les jeunes du Pays de Cornouaille, comme sur l'ensemble de la Bretagne, les demandes d'emploi des femmes et des hommes sont voisines ; cette demande est toutefois légèrement inférieure chez les femmes : 49,1% contre 50,1% en Bretagne.

La part des jeunes demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation CAP-BEP est proche de la moyenne bretonne (38,8% contre environ 39% pour la Région). La part des sans diplôme se situe également au niveau de la moyenne régionale (environ 9%).

La part des jeunes demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an est plus élevée de 1 point que la moyenne bretonne qui se situe déjà à 17,7% des moins de 26 ans.

¹⁸ - Demandeurs d'emploi de fin de mois, de moins de 26 ans, inscrits auprès de Pôle Emploi Bretagne.

7. FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2010, 13 170 lycéens, apprentis, étudiants et stagiaires en formation sur le pays (9,2% des effectifs régionaux)

Avertissement : Les effectifs de la formation initiale professionnelle concernent uniquement les jeunes se formant dans le cadre d'une formation qualifiante sous statut scolaire, par apprentissage ou en enseignement supérieur hors établissements privés.

13 170 personnes (Région : 9,2%)					
82,4% en formation initiale, soit 10 840 personnes (Région : 86,2%)			17,6% en formation professionnelle continue, soit 2 320 stagiaires (Région : 13,8%)		
16,5% apprentis (Région : 14,8%)	55,7% lycéens (Région : 47,3%)	27,7% étudiants (Post Bac) (Région : 37,9%)	17,7% contrats de professionnalisation (Région : 27,3%)	74,4% demandeurs d'emploi (Région : 64,5%)	7,9% CIF (Région : 8,2%)

L'offre de formation reflète l'activité économique du territoire et ses spécificités. Le premier domaine de formation professionnelle spécifique est celui de la pêche, mer, aquaculture. La Cornouaille dispose en effet d'un pôle de compétences dans le domaine des formations maritimes et du nautisme. Le transport logistique constitue également un domaine de formation spécifique, en cohérence avec l'importance de l'IAA et l'éloignement géographique du territoire.

En formation professionnelle continue comme en apprentissage, le niveau V* est plus représenté qu'au niveau régional. D'un point de vue territorial, l'offre de formation professionnelle est multipolaire, permettant un maillage du territoire. Cependant, compte tenu de l'étendue du pays, la mobilité reste un frein important dans l'accès à la formation, renforcée pour les personnes en situation de handicap. Comme au niveau régional, les femmes représentent seulement 46% des effectifs formés, positionnées sur des formations aux métiers traditionnellement dits féminins. Ainsi, en formation continue, elles représentent seulement 5% des effectifs formés dans le domaine de la pêche-mer-aquaculture, tandis qu'elles représentent 76% des effectifs dans le commerce-distribution et 93% des effectifs dans le domaine paramédical.

L'alternance est quant à elle portée par l'apprentissage, qui constitue une voie de formation initiale plus développée qu'au niveau régional, avec 3 grands pôles de formation : le bâtiment, le commerce et la cuisine-production alimentaire. 1 790 apprentis sont formés en Cornouaille, soit près de 10% des effectifs bretons. En revanche, les contrats de professionnalisation ne représentent que 18% des effectifs de la formation professionnelle continue, contre 27% en Bretagne.

La formation professionnelle continue présente en outre quelques spécificités. Plus qu'en moyenne bretonne, elle repose sur les financements de la Région. La part des formés des contrats de professionnalisation et de CIF pour les salariés est moins importante, ainsi que celle des demandeurs d'emplois financés par Pôle emploi. Ainsi, 5,6% des personnes formées sur le territoire ont bénéficié d'actions de formation conventionnées par Pôle emploi, contre 12% au niveau régional.

Sources : Tableaux de bord Emploi Formation par pays (Edition 2012) réalisés conjointement par le GREF Bretagne et la Direction de l'égalité et de la formation tout au long de la vie - Conseil Régional de Bretagne - Bases formation du GREF Bretagne.

* Classification des niveaux de formation :

Niveau VI et V bis : sorties en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (6^{ème} à 3^{ème}) ou abandons en cours de CAP ou BEP.

Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (Seconde ou Première).

Niveau IV : sorties de classe de Terminale (avec ou sans le baccalauréat). Abandons d'études supérieures sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans.

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à Bac +2.

V. ACCESSIBILITÉ

Atouts	Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> • 3 gares TGV au sud du territoire : Quimper (5^{ème} gare de Bretagne), Rosporden et Quimperlé qui ont su utiliser cet équipement comment levier d'une dynamique locale. • Autres axes de développement : Quimper/Brest (modernisation de la desserte ferroviaire), Rosporden/Carhaix (ligne de cars) • La mise en place des infrastructures numériques est une priorité pour le Pays. Les études ont été menées afin de mettre en place un SDAN et déployer la fibre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Périphéricité de la Cornouaille. • Quimper : une gare trop peu reliée à la ville • Difficultés du PEM à se concrétiser • Fragilité de l'aéroport de Quimper
Enjeux prospectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ BGV : Quimper sera à 3h de Paris (au lieu de 4h actuellement) ➤ Envisager la complémentarité entre la gare et l'aéroport de Quimper ➤ Volonté d'agir pour pallier à la périphéricité : étude réalisée sur le sujet, projet de plateforme logistique, développement du numérique... ➤ Quimper : volonté de créer un lien gare / ville et de mettre en place un réseau de transport en site propre ➤ Le numérique sera un moyen de réduire l'impact de la périphéricité du territoire 	

VERS

Principales infrastructures de transport au 1er janvier 2011

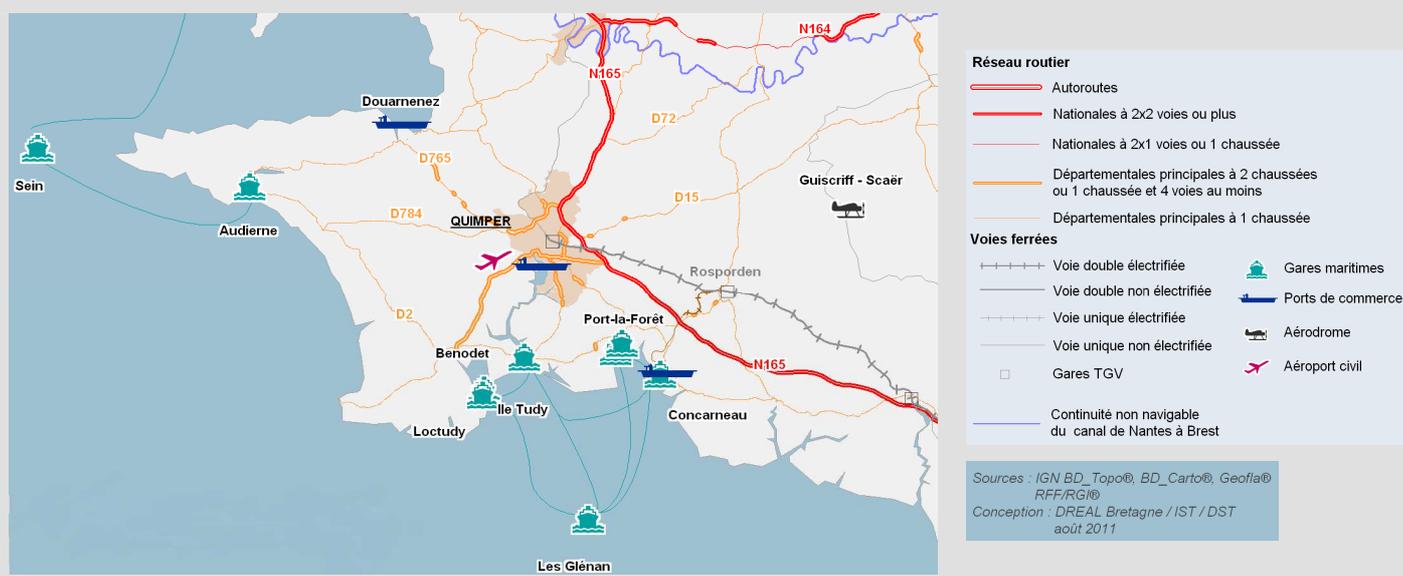
Le Pays de Cornouaille est accessible par les grandes infrastructures :

- Air : l'aéroport de Quimper.
- Rail : le territoire est traversé par la ligne Rennes-Quimper en provenance de Paris, ligne modernisée (Rennes-Brest-Quimper phase 1), avec 3 gares desservies par le TGV : Quimper, Rosporden et Quimperlé. Une ligne ferroviaire empruntée par les TER permet également de relier Quimper à Brest. Une modernisation de cette ligne est actée (démarrage des travaux en 2014). Une ligne de cars sur l'axe Rosporden/Carhaix complète ce dispositif.
- Route : la RN165 relie Quimper aux autres villes de Bretagne Sud, jusqu'à Nantes. Un réseau de RD complète le réseau.

A noter, le projet partenarial de Pôle d'échanges multimodal (PEM) dans le secteur de la gare de Quimper en lien avec l'arrivée de la LGV, qui s'accompagne de la mise en service d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service en site propre et d'un projet urbain.

A noter également, des projets de modernisation de la gare de Quimperlé et la mise en place récente d'un réseau de transports collectifs sur le territoire de la COCOPAQ.

Enfin, des réflexions concernant la gare de Rosporden sur le territoire de la nouvelle agglomération sont en cours (renforcement probable du réseau de transports collectifs et intermodalité renforcée).



1. MOBILITÉS DES POPULATIONS

117 170 passagers pour l'aéroport de Quimper, soit 7 % du trafic breton

Quimper compte le seul aéroport du Pays de Cornouaille sur les 10 existants sur la région. En 2009, cet aéroport représente un peu plus de 6% du trafic des passagers en Bretagne. Leur nombre a baissé entre 2009 et 2008 mais d'une façon moins spectaculaire que pour les aéroports de Dinard, Lannion, Rennes et Lorient. A contrario, celui de Brest a augmenté.

Evolution annuelle du nombre de passagers des aéroports :

Aéroport	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Quimper	152 473	133 863	139 394	136 865	120 483	117 170
Total Bretagne	1 734 357	1 780 853	1 872 220	1 979 959	1 962 701	1 807 430

Source : ORTB - Mémento 2010 - Les transports en Bretagne - DAC Ouest

Chute du nombre des voyageurs en direction de Sein et des Glénan

Les données 2009 manquant pour Sein et Les Glénan, l'analyse pour ces îles se base sur les données 2008. Entre 2007 et 2008, elles connaissent une baisse du nombre de leurs voyageurs. Cette constatation est également valable pour l'ensemble des îles du Ponant sauf Bréhat sur ces années. En 2009, le trafic reprend pour l'ensemble des îles et atteint un niveau comparable à celui de 2007.

Evolution du trafic des services côtiers de voyageurs avec les îles du Ponant :

Iles	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Sein	68 200	91 661	91 012	94 889	85 581	n. d.
Les Glénan	30 949	55 780	64 486	45 716	42 516	36 032*

Total Iles du Ponant	2 110 579	2 083 921	2 419 079	2 401 270	2 262 492	n. d.
----------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-------

* Trafic de juin à septembre

Source : ORTB - Mémento 2010 - Les transports en Bretagne

7% du trafic voyageurs ferroviaire de Bretagne dans le Pays de Cornouaille

Le Pays de Cornouaille compte trois des principales gares bretonnes : Quimper, Quimperlé et Rosporden. Elles totalisent 1 350 000 voyageurs TGV et TER hors correspondances et représentent 7% du trafic de voyageurs régional (Rennes centralisant à elle seule 1/3 du trafic). Le trafic des 23 principales gares bretonnes a faiblement augmenté en 2009 (11 000 voyageurs, soit +0,1%), sous l'effet principal de la crise réduisant les déplacements privé-loisirs. Ceux de Quimper et Quimperlé ont subi une diminution (respectivement -1,7 et -2,3%). La gare de Rosporden a, quant à elle, vu son trafic augmenter de +3,8%.

En milliers de voyageurs (hors voyageurs en correspondance)

GARES	2008	2009	Evol. 08/09 (%)
Quimper	978	961	-1,7
Quimperlé	257	251	-2,3
Rosporden	133	138	3,8
Total	20 568	20 579	0,1

Source : ORTB - Mémento 2010 - Les transports en Bretagne - Dir. Rég. De la SNCF

Depuis, les voyages TER entre Quimper et Quimperlé croissent de +6% entre 2009 et 2011 (47 020 voyages en 2011). Ceux entre Quimperlé et Lorient et entre Quimper et Lorient connaissent respectivement une baisse de -7% et une hausse de +10% entre 2009 et 2011 avec 94 310 voyages et 77 857 voyages en 2011.

A noter : la forte dynamique des EPCI possédant une desserte ferroviaire grâce à une bonne appropriation de cet atout.

Les enjeux prospectifs :

- L'arrivée de BGV plaçant Quimper à 3h de Paris.
- La complémentarité entre la gare et l'aéroport de Quimper.
- La volonté de créer un lien entre la gare et la ville (car aujourd'hui la gare est trop peu tournée vers la ville).
- Le souhait de favoriser l'accès de la gare de Quimper à l'ensemble du pays bigouden.
- La volonté de répondre aux demandes croissantes de cyclotourisme, de prise en charge des vélos dans les trains.
- Le projet de transports collectifs en site propre qui desservira la gare de Quimper.

Une faible évolution de l'activité du réseau urbain de Quimper et une évolution négative pour celui de Concarneau

L'activité des réseaux urbains en 2008 :

Dpt	Ville	Population desservie	Nbre de lignes	Longueur de lignes (km)	Nb total de voyageurs (en milliers)	Nb de voyages / hab	Evol. Du total des voyages 07-08
29	Concarneau	23 918	10	98	716	30	-2,8%
29	Douarnenez	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
29	Quimper	90 217	23	286	5 166	57	0,7%

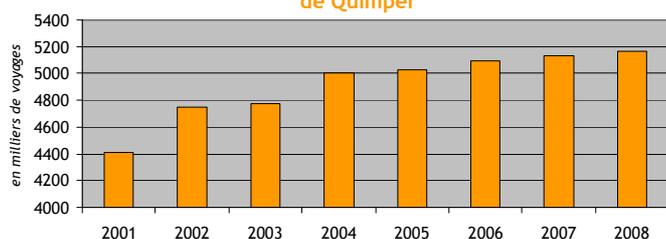
Source : ORTB - Mémento 2010 - Les transports en Bretagne - CERTU

Les 13 principaux réseaux urbains bretons ont répondu à une enquête du CERTU en 2008. L'ORTB a retranscrit les résultats dans son *Mémento 2010 des transports en Bretagne*. Depuis 2000, l'activité des principaux réseaux urbains bretons a augmenté de 43% passant de 88,5 à 126,4 millions de passagers. Ce sont les réseaux de Vannes, Saint-Malo et surtout de Rennes qui connaissent les plus fortes progressions. Ceux de Quimper et Concarneau ont également noté une augmentation de leur activité depuis 2000. Cependant entre 2007 et 2008, le réseau de Quimper connaît une progression moins importante de 0,7% et le réseau de Concarneau, une diminution de son activité de -2,8%.

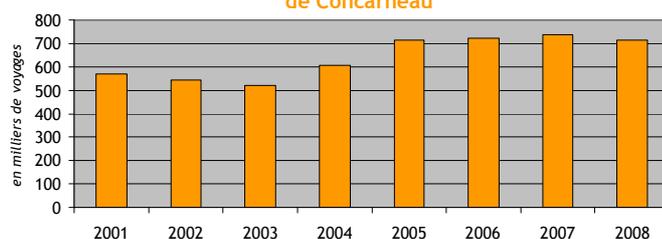
A Quimper, le projet de Bus à Haut Niveau de Service desservant la ville centre, ainsi que le secteur de la gare, devrait permettre une augmentation de la fréquentation du réseau urbain dans les prochaines années.

A noter enfin : le réseau urbain de Quimper a mis en place la billetterie KorriGo sur son territoire en décembre 2012.

Evolution annuelle de l'activité du réseau urbain de Quimper



Evolution annuelle de l'activité du réseau urbain de Concarneau

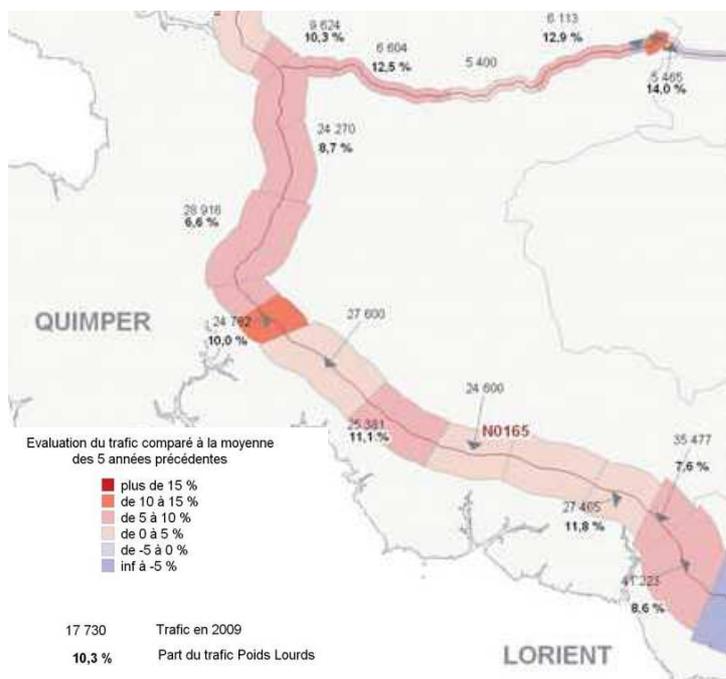


Source : ORTB - Mémento 2010 - Les transports en Bretagne - CERTU

Une augmentation du trafic routier

Les Bretons effectuent 3,5 déplacements locaux quotidiens et réalisent ainsi en moyenne 28,7 km. L'étude sur *la mobilité des Bretons*¹⁹ place ainsi la Bretagne (et les Pays de la Loire) au 1^{er} rang des régions françaises pour le nombre de déplacements quotidiens par habitant les jours de semaine. Or 72% des Bretons utilisent la voiture comme principal mode de transport (contre 64,8% des Français).

La carte ci-dessous fait apparaître l'évolution du trafic des routes nationales en 2009 comparé à la moyenne des 5 années précédentes. Le trafic de la portion de la N165 qui traverse le Pays de Cornouaille a progressé. La partie entre Quimper et Châteaulin concentre les plus fortes évolutions (entre 5 et 10%) mais c'est à Quimper que l'on note l'augmentation la plus importante (entre +10 et +15%).



Source : Mémento 2010 - Les transports en Bretagne - Observatoire régional des transports de Bretagne (ORTB)

Le travail, motif structurant de la mobilité en Bretagne : dans une moindre mesure pour le Pays de Cornouaille

Les Bretons parcourent plus de kilomètres que les Français pour se rendre au travail. En effet, ils réalisent 15,7 kilomètres. La moyenne française compte un kilomètre de moins. Le 1^{er} moyen de transport pour aller travailler reste la voiture 85,8% des actifs bretons l'empruntent contre 72,3% des actifs français.

Seuls 36% des actifs bretons de 15 ans et plus ayant un emploi et 41% de ceux du Pays de Cornouaille travaillent dans leur commune de résidence. Dans le pays, la part des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi dans une commune autre que leur commune de résidence est de 59% en 2008, contre 53% en 1999. Le travail est donc un motif structurant de la mobilité.

¹⁹ - *La mobilité des Bretons – Enquête nationale Transports et Déplacements 2008*, décembre 2011, Observatoire régional des transports de Bretagne.

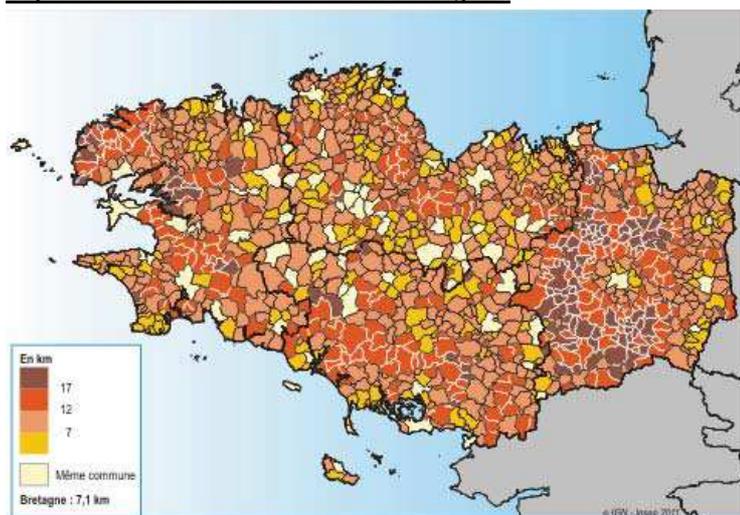
Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	Pays de Cornouaille				Bretagne	
	2008	%	1999	%	2008	%
Ensemble	131210		117629		1297919	
Travaillent :						
dans la commune de résidence	53786	41	55241	47	472631	36
dans une commune autre que la commune de résidence	77424	59	62388	53	825288	64
située dans le département de résidence	68977	53	55983	48	737475	57
située dans un autre département de la région de résidence	6014	5	4146	4	53246	4
située dans une autre région en France métropolitaine	1962	1	1701	1	32373	2
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	471	0	558	0	2194	0

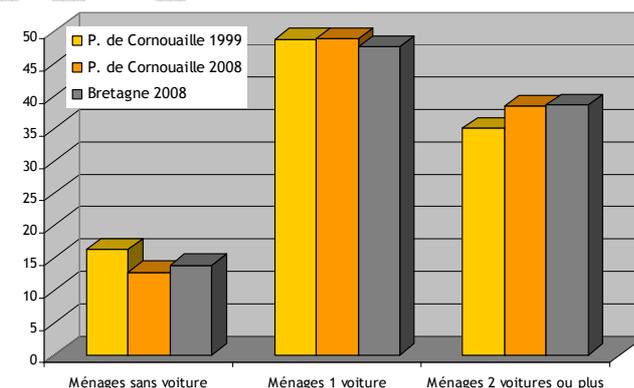
Source : Insee - Recensements de la population 1999 et 2008

La carte des déplacements domicile/travail en Bretagne (ci-dessous) vient compléter ce constat. En effet, dans le Pays de Cornouaille, les déplacements les plus longs (en kilomètres) suivent la RN165 et notamment le tronçon de route situé entre Quimper et Châteaulin, conformément aux informations indiquées ci-dessus.

Dernier élément concernant les mobilités du Pays de Cornouaille, la proportion de ménages ayant au moins une voiture a évolué entre 1999 et 2008 passant de 84 à 87% (86% des ménages bretons en 2008). Cette augmentation s'est essentiellement traduite chez les ménages possédant deux voitures ou plus. Leur part est de 38% en 2008, contre 35% en 1999. Ces évolutions sont globalement similaires pour la Bretagne (cf. graphique page ci-dessous).

Déplacements domicile/travail en Bretagne :

Source : Insee RP 2007 - Distancier ODOMATRIX - INRA UMR 1041 CESAER

Augmentation de la part des ménages possédant 2 voitures dans le pays comme en Bretagne :

Source : Insee - Recensement de la population 2008

A noter : le pays et le Conseil régional de Bretagne ont développé un bon partenariat sur la problématique des transports. Des réflexions sont en cours sur Korriago, le développement du vélo, les voitures électroniques...

2. LOGISTIQUE

La logistique est devenue en quelques années un levier stratégique essentiel du développement et de l'aménagement des territoires au service de la compétitivité des entreprises et ce afin d'optimiser leurs connexions aux marchés nationaux et internationaux. L'optimisation des activités logistiques (foncier, transport, pilotage de flux entreprises) s'inscrit aussi comme une réponse aux différents enjeux économiques et environnementaux du territoire.

A défaut, de présenter des indicateurs territoriaux logistiques, il est proposé ci-dessous un panorama des principaux secteurs d'activités intervenant dans la chaîne logistique et contribuant à l'attractivité du territoire et à sa compétitivité : entreprises de transport, ports de commerce, foncier mis en construction et projets logistiques majeurs à l'échelle du pays.

Quelques chiffres clés en Bretagne :

- Le trafic routier intrarégional représente 99,5% des flux et est constitué à 81% d'échanges interdépartementaux. Source : Mémento 2011, ORTB.

- Répartition modale du trafic interrégional en Bretagne (répartition en % des tonnes de marchandises transportées en 2005²⁰) :

Route	Fer	Mer
90%	5 %	5 %

Source : SRMDT

- Le coût logistique global représente 12% du chiffre d'affaires net des entreprises dont 50% environ dédiés aux activités de transport²¹. Ce chiffre varie selon les secteurs d'activité de 9,9% (automobile) à 14,3% (commerce et grande distribution), la taille de l'entreprise, le degré d'intégration de la logistique dans son organisation et le type de produits commercialisés. Source : ASLOG Enquête 2008/2009.
- Les activités de transport et de la logistique représentent au total 24 professions et catégories professionnelles (hors emplois dits « supports ») et représentent en Bretagne 63 000 emplois avec une plus forte représentation qu'au niveau national pour le transport. Les emplois logistiques séparés du transport regroupent plus de 33 000 emplois en Bretagne essentiellement des ouvriers et employés (85%). Source : DADS 2008

Commerce de marchandises : deux ports Cornouaillais actifs sur quelques produits mais représentant une part modeste de l'activité régionale

Le Pays de Cornouaille compte deux ports de commerce : Quimper pour les minéraux bruts et matériaux de construction et Douarnenez, qui a un trafic de denrées alimentaires et fourrages et de produits pétroliers raffinés. Ces deux ports occupent toutefois une place modeste dans les volumes de marchandises transportés en Bretagne : Quimper représente ainsi 2,2% de l'activité régionale et Douarnenez 0,7%.

On note une prépondérance plus accentuée que sur l'ensemble de la région des marchandises débarquées, qui représentent 100% de l'activité du port de Quimper et 88,6% de celle de Douarnenez (82,0% en Bretagne).

<u>Activité des 13 ports de commerce bretons en 2010 selon la nature des marchandises et le sens des trafics :</u>		Quimper	Douarnenez	Bretagne
Denrées alimentaires - fourrages	Ensemble marchandises traitées	-	8 220	2 482 809
	Dont débarquées	-	829	2 060 729
	Dont embarquées	-	7 391	422 080
Produits pétroliers raffinés	Ensemble marchandises traitées	-	56 631	1 948 732
	Dont débarquées	-	56 631	1 944 307
	Dont embarquées	-	-	4 425
Minéraux bruts - matériaux de construction	Ensemble marchandises traitées	192 618	-	1 510 808
	Dont débarquées	192 618	-	1 257 913
	Dont embarquées	-	-	252 895
TOTAL	Ensemble marchandises traitées (part dans le total régional)	192 618 (2,2%)	64 851 (0,7%)	8 914 117
	Dont débarquées	192 618	57 460	7 312 657
	Dont embarquées	-	7 391	1 601 460

Les entreprises de transport : Quimper réunit 20% des établissements et 25% des salariés du secteur

En 2010, le Pays de Cornouaille compte 124 établissements employant au moins un salarié dans les activités de transports de marchandises. Ils représentent 8,8% des établissements régionaux et emploient 1 921 salariés, soit 6,5% des salariés bretons du secteur (des parts nettement inférieures à celle du poids démographique du pays en Bretagne)²². Le territoire compte donc une moyenne de seulement 15 salariés par établissement contre 21 à l'échelle régionale.

Malgré cela, le pays se place au 3^{ème} rang des pays bretons par son nombre d'entreprises de transport et son nombre de salariés. Ces chiffres s'expliquent notamment par le passé industriel lié à l'activité des ports de pêche du Sud Cornouaille (Concarneau...). De plus, les IAA occupent au sein du territoire une place économique importante (production, abattage et transformation) et sont génératrices de nombreux flux routiers.

²⁰ - Depuis 2006 date de l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire, les données ne sont plus transmises par les entreprises ferroviaires.

²¹ - Il s'agit ici de données nationales. Mais ce sont des données de références pertinentes lorsque l'on parle de la logistique au sens le plus transverse.

²² - Pour rappel, le poids démographique du Pays de Cornouaille en Bretagne est de 10,4% en 2009.

La ville de Quimper réunit le plus grand nombre d'entreprises (25) et d'effectifs salariés (485). Suivent les communes de Concarneau et de Saint-Evarzec par leur nombre d'entreprises et Saint-Evarzec et Châteaulin pour leurs effectifs. Toutes sont situées à proximité de la RN165.

A noter :

- Deux entreprises du pays - les Transports Le Goff et Frigo Express - ont intégré la démarche nationale « Objectifs CO2 : les transporteurs s'engagent »²³ (2 des 44 entreprises bretonnes signataires en février 2013).
- Mutualisation logistique : *le Projet chargeurs Pointe de Bretagne* → Attachée à maintenir et garantir son activité dans le Sud Cornouaille, l'entreprise Hénaff s'est investie dans un projet collaboratif logistique afin de réduire l'augmentation des coûts logistiques générés par une logique de flux tendus (réduction de la taille des lots, augmentation des fréquences de livraisons...). A ce jour, une dizaine d'entreprises sont investies et mutualisent leurs flux de transport à destination de plateformes de la grande distribution. Ce projet a été salué en 2012 à l'échelle nationale par la communauté logistique en recevant le prix des « rois de la supply chain ».

La mise en construction de surfaces de stockage²⁴ : entre 2000 et 2010, 43% des surfaces autorisées pour des implantations logistiques du pays réparties entre Quimper, Mellac et Châteaulin

Entre 2000 et 2010, 461 bâtiments non agricoles de plus de 1 000 m² ont obtenu un permis de construire en Bretagne pour une surface de près de 1,4 millions de m² dont la moitié se situe en Ille-et-Vilaine. Dans le pays, sur cette même période, 30 bâtiments non agricoles de plus de 1 000 m² ont été autorisés (soit 6,5% des projets bretons) représentant un total de 60 128 m², soit 4,4% des surfaces autorisées à l'échelle régionale.

En Bretagne comme sur le territoire, les infrastructures logistiques se placent le long des axes routiers (RN ou RD) et ferrés structurants. Les plates-formes logistiques des grands distributeurs sont localisées autour des agglomérations bretonnes et notamment autour de Rennes, Brest et Saint-Brieuc. Dans le pays, elles se situent le long de la RN165. Entre 2000 et 2010, les projets les plus importants se situent à Quimper (3 permis de construire pour un total de 12 620 m², soit 21% de la SHON autorisée d'entrepôts non agricoles de plus de 1 000 m² entre 2000 et 2010 sur le territoire), Mellac (3 permis de construire pour un total de 6 720 m²) et Châteaulin (3 permis de construire pour un total de 6 462 m²).

Le territoire compte également 1 des plus grands distributeurs bretons :

- Le groupe Intermarché (ITM) possède 9 000 m² de surface de stockage à Mellac (base de produits secs - NETTO). Le groupe a installé en Bretagne 6 de ses 46 bases logistiques françaises. Pour la Région Ouest (qui couvre la Bretagne, les Pays de la Loire et la Basse-Normandie), la plus importante d'entre elles est implantée à Rostrenen avec 32 000 m² d'entrepôts. ITM choisit les sites en fonction de la qualité et de la disponibilité de la main d'œuvre du territoire ainsi que de la qualité routière.

	Pays de Cornouaille	Part du pays en Bretagne	Bretagne
Les entreprises de transport de marchandises :			
Nbre d'établissements en 2010	124	8,8%	1 403
Effectifs salariés en 2010	1 921	6,5%	29 578
Effectif moyen des salariés par établissement en 2010	15	-	21
La mise en construction de surfaces de stockage :			
Nbre de permis de construire accordés pour des locaux d'entrepôts non agricoles de plus de 1 000 m ² - Cumul de 2000 à 2010	30	6,5%	461
SHON autorisée de locaux d'entrepôts non agricoles de plus de 1 000 m ² - Cumul de 2000 à 2010	60 128	4,4%	1 376 926
SHON moyenne par permis de construire accordé - De 2000 à 2010 - En m ²	2 004	-	2 987

Source : DREAL Bretagne - Base SITADEL

Les enjeux prospectifs :

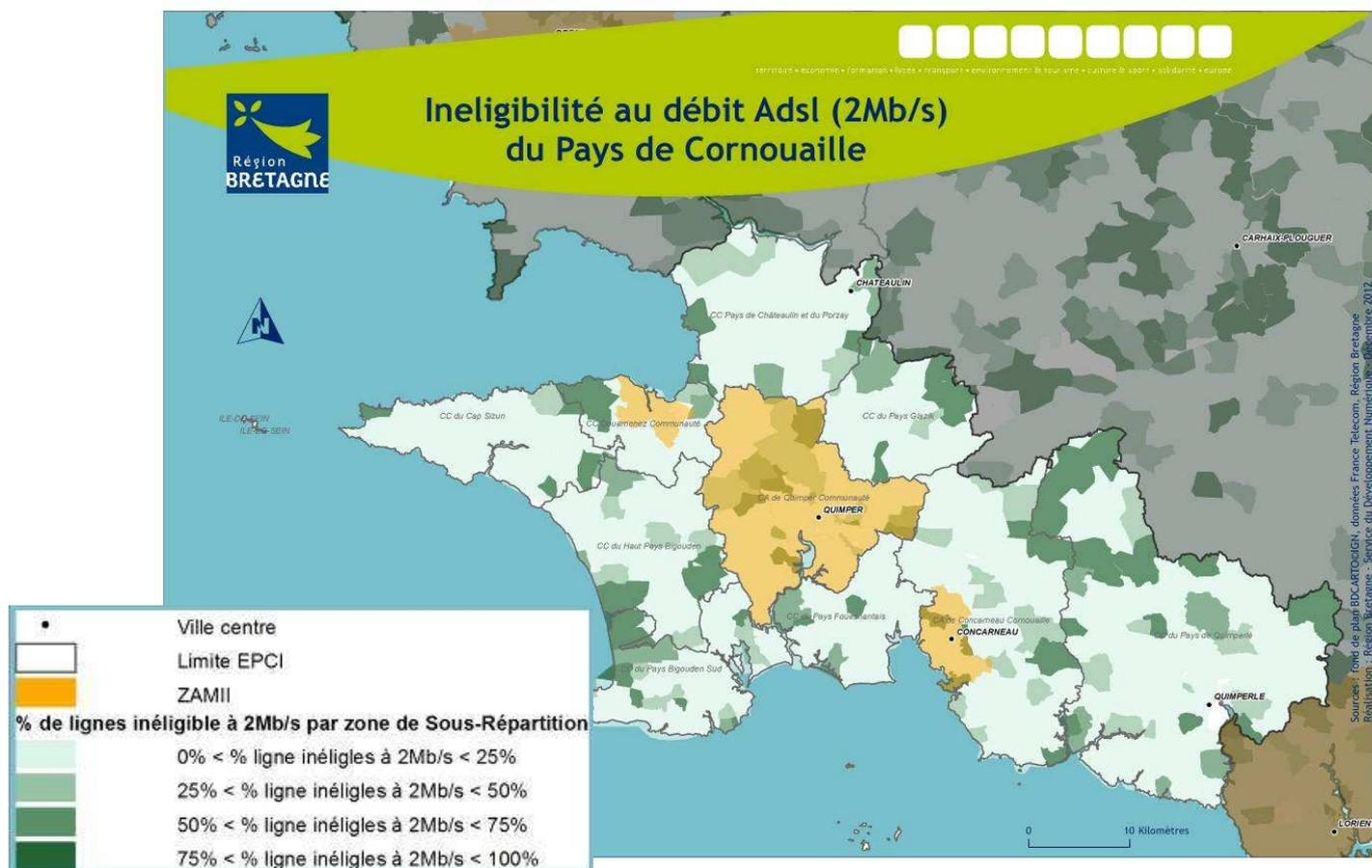
- Mondialisation des flux, augmentation des coûts énergétiques, enjeux environnementaux, obligations réglementaires, logistique de flux tendus conjugués à la périphéricité du territoire tendent à peser sur la compétitivité de l'économie. La présence d'acteurs spécialisés et la mise à disposition d'offres performantes de services logistiques et transports est un enjeu pour le pays afin de maintenir et garantir la connexion des entreprises aux marchés nationaux et internationaux.

²³ - Initiée fin 2008, par le Ministère en charge des transports et l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), en collaboration avec les organisations professionnelles du secteur, cette démarche nationale baptisée « Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent » s'inscrit dans le cadre des engagements du Grenelle Environnement de réduire de 20% d'ici 2020 les émissions de dioxyde de carbone (CO2). Cette démarche volontaire vise à améliorer la performance environnementale du transport routier ; fournir aux entreprises un cadre méthodologique ; permettre aux entreprises signataires de la charte de valoriser leur engagement en faveur du développement durable en interne et en externe. Source : *Le transport routier et la sécurité des véhicules en Bretagne*, Compte-rendu d'activités 2011, DREAL Bretagne.

²⁴ - Surfaces de stockage des activités industrielles génératrices d'opérations logistiques et de flux de transport.

3. NUMÉRIQUE

L'accès à Internet par l'ADSL (réseau téléphonique) et débits disponibles :



Le Pays de Cornouaille bénéficie globalement d'une bonne couverture par l'ADSL. Une vaste partie du territoire a accès à des débits très satisfaisants. La situation laisse toutefois apparaître quelques zones encore inéligibles ou accédant seulement à de faibles débits, de taille relativement réduite.

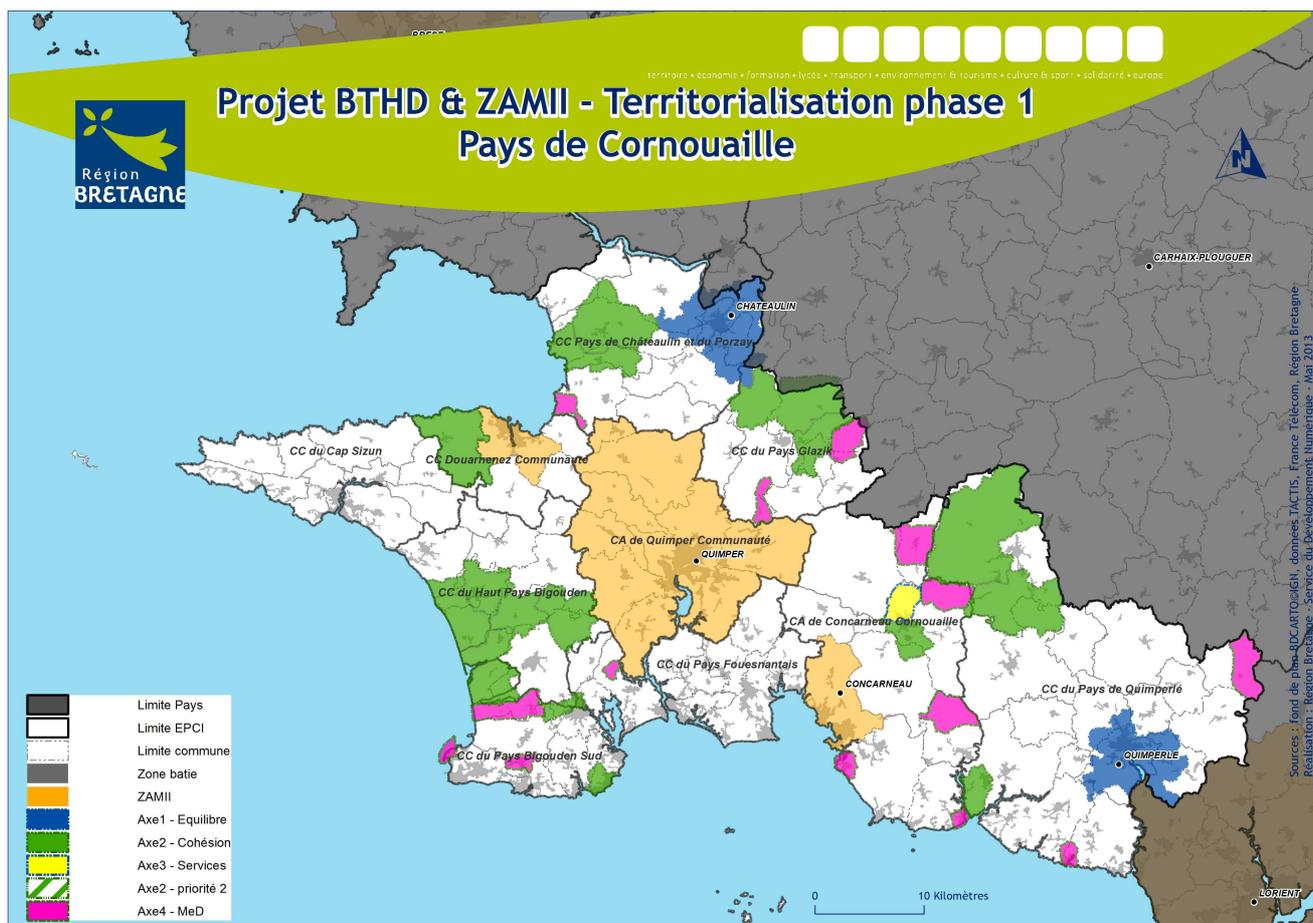
Le Département, en complément des installations de Quimper Communauté, a déployé un réseau hertzien WIMAX permettant de couvrir les zones inéligibles en apportant un service de 2 Mbit/s puis de 10 Mbit/s.

Un accompagnement à l'équipement satellite est également possible pour les zones résiduelles.

La fibre optique :

Les réseaux de télécommunications de prochaine génération seront basés sur des câbles optiques. Ceux-ci sont encore peu présents en Cornouaille, excepté sur de grandes artères appartenant à des opérateurs privés, ou mis en œuvre dans le cadre de projets publics tels que ceux du Département ou de Quimper Communauté.

La desserte des foyers, des sites publics et des entreprises sera réalisée par les collectivités publiques dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit et en complément de l'initiative privée. France Télécom - Orange, seul opérateur investisseur sur ces nouveaux réseaux en Bretagne, a prévu de réaliser l'agglomération de Quimper Communauté et les villes de Concarneau et de Douarnenez (cf carte : 1 ZAMII - Zone d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement).



La carte ci-dessus présente, à l'échelle du Pays, les zones concernées par les déploiements du Très Haut Débit pour la première phase du projet public Bretagne Très Haut Débit (BTBD) ainsi que, pour certains territoires, les communes concernées par les déploiements privés (en orange sur la carte).

Le « zonage » BTBD a été discuté avec les EPCI qui ont ou doivent délibérer sur le principe de participation au projet et son périmètre.

Les zones ont été définies par agrégation des zones de sous-répartition téléphonique actuelle et ne respectent donc pas les limites administratives. Elles sont réparties en fonction des axes de la feuille de route de BTBD :

- **axe équilibre (villes moyennes), en bleu sur la carte ;**

Les principales agglomérations de Bretagne vont être l'objet d'investissements privés de déploiement du FTTH. Les zones denses de ces agglomérations présentent des caractéristiques permettant d'assurer une rentabilité des investissements privés. On peut donc postuler que le FTTH sera déployé dans ces agglomérations, au moins dans certaines zones denses. L'apparition du FTTH dans ces zones amènera, de fait, une distorsion de la géographie numérique du territoire. Il est fondamental que cette distorsion ne se traduise pas par une fracture. En particulier, si les agglomérations sont progressivement « fibrées » sans qu'une intervention intervienne concomitamment sur l'ensemble du réseau des villes, l'ensemble des équilibres de cette armature urbaine sera perturbé, au détriment en particulier des villes moyennes. L'identification de ce risque amène à structurer un premier axe de déploiement - **axe « équilibre »** - visant à déployer le FTTH dans le réseau des villes en parallèle du déploiement du FTTH dans les principales agglomérations. Cet axe vise donc à déployer le FTTH dans le réseau des villes pour contrebalancer le déploiement du FTTH dans les principales agglomérations.

- **axe cohésion (zones à faible débit), en vert sur la carte ;**

Si l'axe « équilibre » permet de répondre au risque identifié de fracture entre les différentes villes de Bretagne, il ne prend pas en compte l'autre risque de fracture lié à l'amplification de l'échelle des débits offerts en Bretagne dès que le déploiement du FTTH sera initié.

Il est donc nécessaire de porter une attention aux zones présentant des débits faibles, afin de maintenir la cohésion du territoire. Un second axe de déploiement - **axe « cohésion »** - consiste donc à déployer le FTTH sur les territoires « à faibles débits », qui sont, majoritairement, des territoires à dominante rurale. Ces territoires représentent des coûts de déploiements supérieurs mais des appétences sans doute plus fortes pour le très haut débit en raison d'un niveau de service haut débit inférieur à la moyenne.

Ainsi, cet axe vise à déployer le FTTH sur les territoires « à faibles débits ». Il se conçoit donc par un déploiement sur le territoire dans le sens croissant des débits disponibles.

- axe « économie, connaissance, services », seulement sur certains territoires, en jaune sur la carte ;

Le déploiement du FTTH doit aussi permettre de contribuer à l'attractivité du territoire, par le soutien à l'économie, à la formation et à la recherche.

Cet axe vise à garantir le raccordement à un réseau à très haut débit des entités économiques, des établissements d'enseignement, et de recherche, et des services publics.

- axe « montée vers le très haut débit », en rose sur la carte.

Le déploiement du FTTH doit s'opérer en portant une vigilance soutenue aux territoires qui bénéficient aujourd'hui d'une desserte haut débit la moins performante, ceci en raison des limites techniques de l'ADSL au regard des configurations de ces territoires. Si l'axe "cohésion" vise spécifiquement à répondre à cette préoccupation, il ne pourra être mis en œuvre que de manière progressive et il existera encore des territoires de desserte haut débit "faible" sur lesquels le FTTH ne sera pas déployé.

Pour ces territoires, il est donc nécessaire d'étudier et de mettre en œuvre les solutions techniques permettant d'améliorer les débits disponibles, dans le sens d'une poursuite de l'opticalisation des réseaux et de l'anticipation du déploiement FTTH. L'ensemble de ces actions peut être regroupé dans un axe - axe « montée vers le très haut débit ».

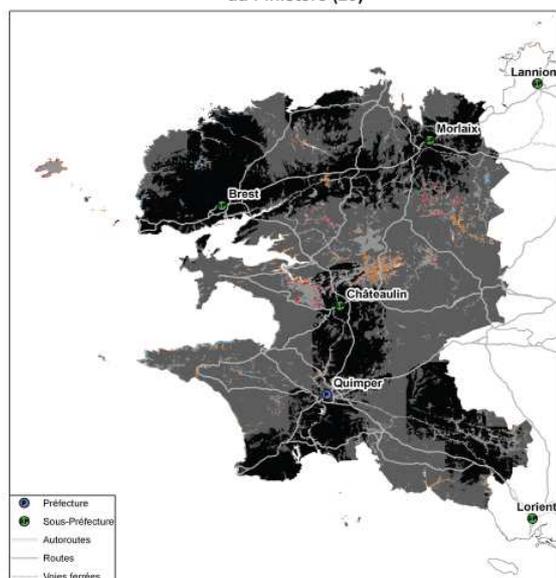
Cet axe vise à garantir une amélioration de la situation pour les territoires qui connaissent aujourd'hui des débits considérés objectivement comme non suffisants et qui ne feront pas l'objet d'un déploiement FTTH dans les cinq prochaines années au moins.

Les points d'intérêts qui pourraient être raccordés par une fibre optique dédiée et qui ne sont pas dans ces zones ne sont pas représentés sur la carte.

La finalisation de cette cartographie des zones concertées avec les territoires est une étape importante du projet, car elle constitue le cahier des charges de la première phase de BTHD. Elle pourra cependant être amenée à évoluer en fonction des discussions avec les opérateurs sur leurs capacités à « commercialiser » ces zones.

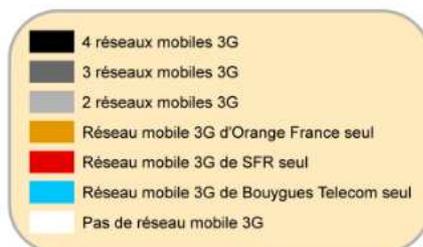
Téléphonie mobile :

Couverture 3G du département du Finistère (29)

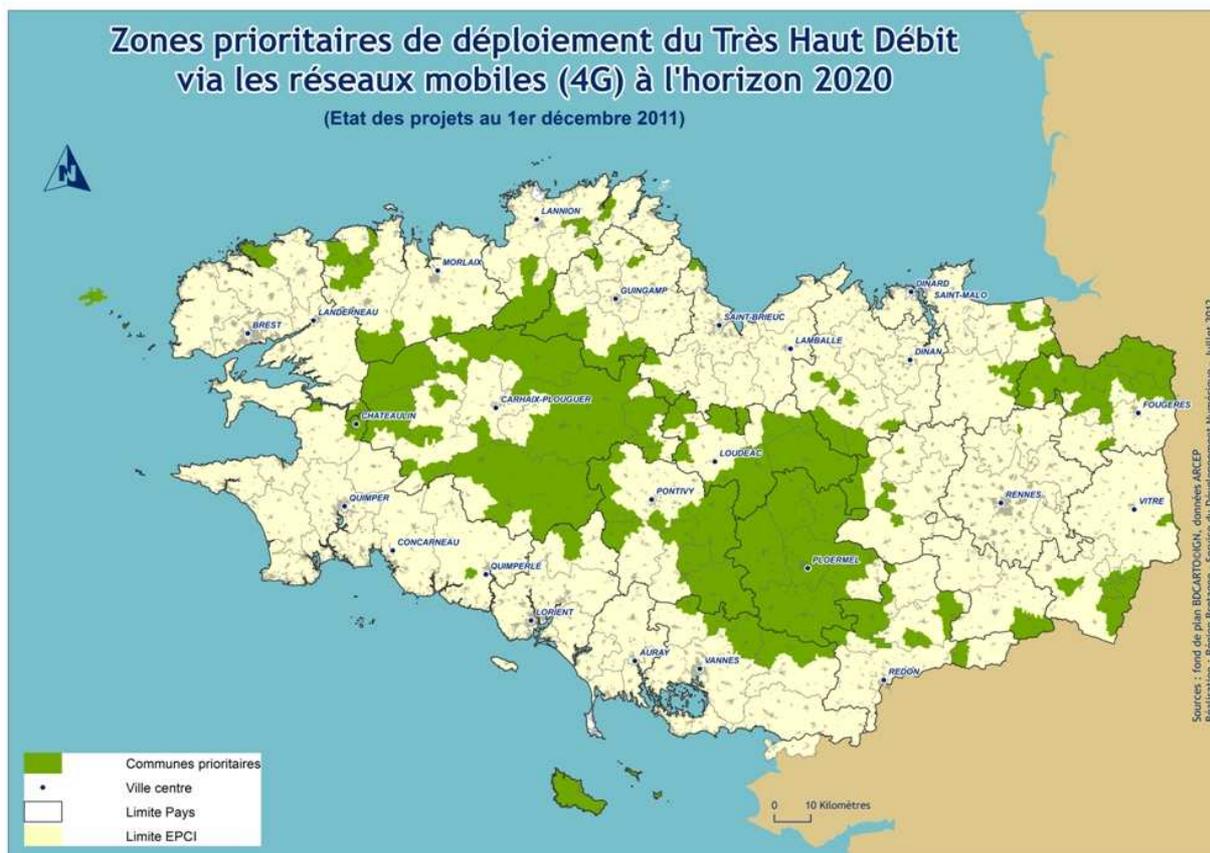


Les usages mobiles se développent. La téléphonie mobile est aujourd'hui un usage généralisé. L'infrastructure déployée pour celle-ci permet également une connexion à Internet mobile en utilisant des normes dites « 3G », et « 4G » demain. La couverture « 3G » actuelle apparaît globalement satisfaisante sur le Pays de Cornouaille mais laisse toutefois apparaître quelques zones blanches.

Concernant la 4G, cette technologie a fait l'objet d'attribution de licences auprès des grands opérateurs nationaux de téléphonie mobile. Ceux-ci devront dans les prochaines années déployer ce service en respectant certaines zones jugées prioritaires, car aujourd'hui mal desservies. En Cornouaille, seules les communes de Trégarvan, Port-Launay, Châteaulin, Saint-Coulitz et Baye sont concernées.



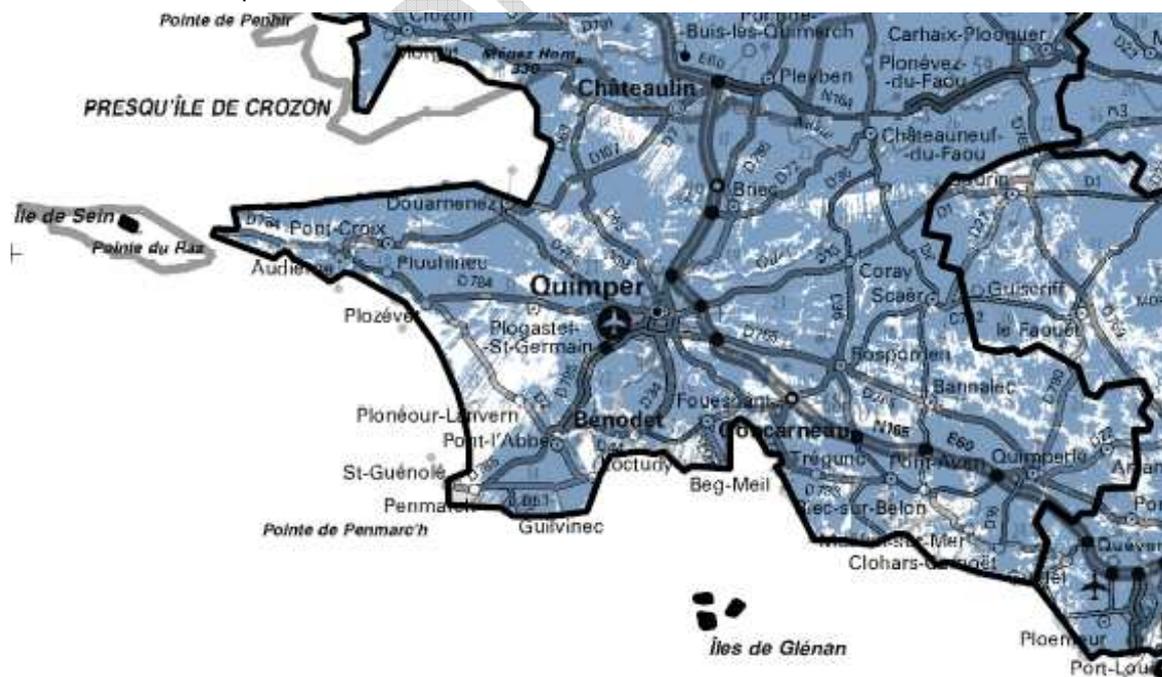
Source : ARCEP, Juillet 2012



La TNT :

On observe une situation moins favorable du Pays de Cornouaille en ce qui concerne la couverture par la télévision numérique terrestre (TNT), avec de nombreuses zones peu ou mal desservies. Bien que plusieurs émetteurs TNT soient situés sur ou à proximité du territoire cornouaillais, la couverture théorique du pays n'apparaît pas très bonne au regard de l'ensemble de la Bretagne. De nombreux territoires légèrement à l'écart des principaux pôles urbains du pays, ainsi que l'Île de Sein, sont ainsi mal ou non couverts.

Nota : la carte ci-après est issue d'une simulation informatique ; la réalité constatée sur le terrain peut donc être différente des estimations théoriques.



Source : CSA

VI. RESSOURCES

Atouts	Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire engagé dans un PCET • Candidature potentielle à l'appel à projet « boucle énergétique » • Projets d'éoliennes, différentes expérimentations en cours (projet de petites éoliennes sur l'île de Sein dans un contexte contraint du fait de la loi littoral) • Patrimoine culturel varié et riche, porté notamment par le milieu associatif. • 3 Villes d'Art et d'Histoire : Quimper, Quimperlé et Concarneau • 2 Petites Cités de Caractère : Locronan et Pont Croix. • 3 parcs labellisés (sur les 24 que compte la Bretagne), et 7 parcs privés visitables offrant un intérêt touristique important. 	<ul style="list-style-type: none"> • Eau : problèmes bactériologiques et de nitrates dans l'ouest et le sud de la Cornouaille • 5 SAGE donc le découpage ne correspond pas à une logique hydrographique • Energie : de nombreux projets mais une difficulté à mobiliser les acteurs, et une absence des instances locales dans les réseaux régionaux et nationaux • Manque de collaboration entre le Pays et le PNRA • Peu de coordination sur la gestion de l'eau
Enjeux prospectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Problématique économique : agriculture / conchyliculture ➤ Deux contrats algues vertes à Douarnenez et Fouesnant ➤ Forte volonté de développement des énergies renouvelables (plusieurs projets en gestation, notamment à Sein) ➤ Peu de coordination sur la question de l'eau. ➤ Risques de submersion marine (multiplication des inondations) et risque d'élévation du niveau de la mer (danger pour les côtes et l'île de Sein) 	

1. OCCUPATION DE L'ESPACE ET ARTIFICIALISATION DES SOLS

En 20 ans, une forte progression des surfaces artificialisées sur le littoral

Selon une étude dirigée par le réseau des agences d'urbanisme de Bretagne sur l'artificialisation des sols entre 1985 et 2005 :

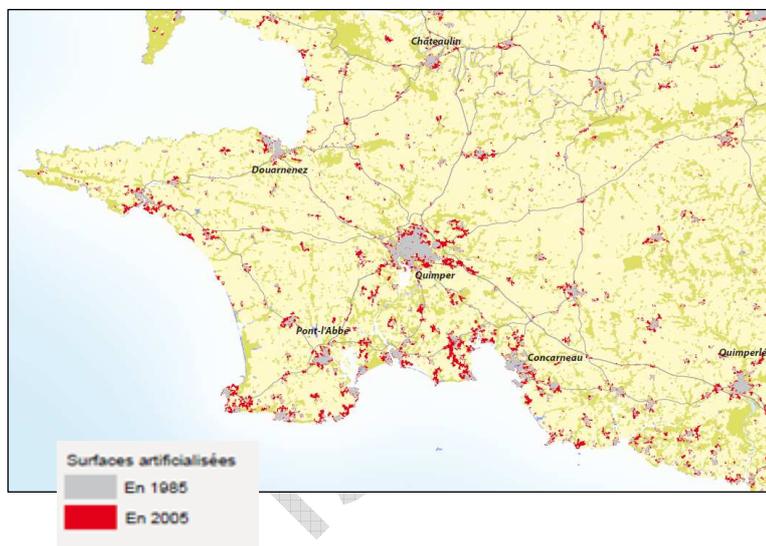
- Entre 1985 et 2005²⁵, la surface artificialisée²⁶ du pays a progressé de 475 ha/an, soit une augmentation de +133% sur 20 ans (chiffres Bretagne : 3 981 ha/an artificialisés, soit +107% sur 20 ans).
- Les surfaces artificialisées représentent, en 2005, 20 112 ha dans le pays, soit 8,1% du territoire (en Bretagne : 192 802 ha artificialisés, soit 7,1% du territoire).
- Le pays rassemble ainsi à lui seul 10,4% des surfaces artificialisées bretonnes, alors qu'il représente 10,6% de la population bretonne.
- Enfin, en 2005, la surface artificialisée par habitant est de 614 m² (Bretagne : 623 m²/ hab).

Plus spécifiquement, sur la bande littorale des 500 m :

- Entre 1985 et 2005, la surface artificialisée a progressé de 107 ha/an, soit une augmentation de +104,2% sur 20 ans (chiffres Bretagne : 437 ha/an artificialisés, soit +65,8% sur 20 ans).
- Les surfaces artificialisées au sein du pays en 2005 s'élèvent à 4 379 ha, soit 20,9% de cette bande littorale des 500 m (chiffres Bretagne : 23 080 ha, soit 23,1% de la bande des 500 m artificialisés).

Le pays concentre ainsi 19% du littoral breton artificialisé, alors qu'il représente 21% du littoral breton total.

Evolution des surfaces artificialisées dans le Pays de Cornouaille entre 1985 et 2005 :



Sources : BD CARTOO - ©IGN - Paris - 2005
 SPOT IMAGE 2005 - Traitement Laboratoire COSTEL - CNRS - UMR 6554LETG
 INSEE - Typologie espaces urbains 1999 et communes littorales
 Cartographie ADEUPa [SR25062010]

2. PATRIMOINE BÂTI ET MOBILIER

Malgré l'importance du territoire et son découpage en un grand nombre d'unités à l'identité culturelle forte, le Pays de Cornouaille possède un patrimoine extrêmement varié et riche :

- 3 « Pays ou Ville d'Art et d'Histoire » (Quimper, Quimperlé, Concarneau), 2 « Petites Cités de Caractère » (Locronan, Pont-Croix) et 1 « Commune du Patrimoine Rural de Bretagne » (Ploeven).
- 6 des 36 Musées de France de Bretagne, avec le Musée de Port-Rhu à Douarnenez, le Musée de Pont-L'Abbé, le Musée de Pont-Aven, le Musée de la pêche de Concarneau, le Musée départemental breton et le Musée des beaux-arts de Quimper. Ce vivier pourra bénéficier des toutes récentes réserves patrimoniales départementales (formation, plateau technique, espaces de stockage...) créées à Quimper par le Conseil général du Finistère et aidées par le Service de la valorisation du patrimoine de la Région Bretagne.
- 3 parcs labellisés « Parcs et jardins remarquables de Bretagne » à Quimper (château de Lanniron et prieuré de Locmaria) et à Combrit (parc botanique de Cornouaille) et plusieurs propriétés privées visitables (Loctudy, Gouesnac'h, Trégunc, Névez, Arzano et Mellac) ; un terrain propice à l'acclimatation des végétaux.
- 5 voiliers du patrimoine (3 à Concarneau, 1 à Audierne, 1 à Douarnenez).
- une importante concentration mégalithique notamment vers la pointe de Penmarc'h et en remontant la baie d'Audierne.

Les enjeux :

- Une dynamique reste à impulser dans l'utilisation des réserves départementales patrimoniales et muséographiques : dépôts, formations...
- la CC de Concarneau Cornouaille reprend à son compte le projet de réaménagement et d'extension du musée de Pont-Aven et la dynamique touristique autour des musées et des sites peints par les artistes.

3. PATRIMOINE NATUREL

²⁵ - La Bretagne a doublé ses surfaces artificialisées en 20 ans, juillet 2010, Réseau des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne.

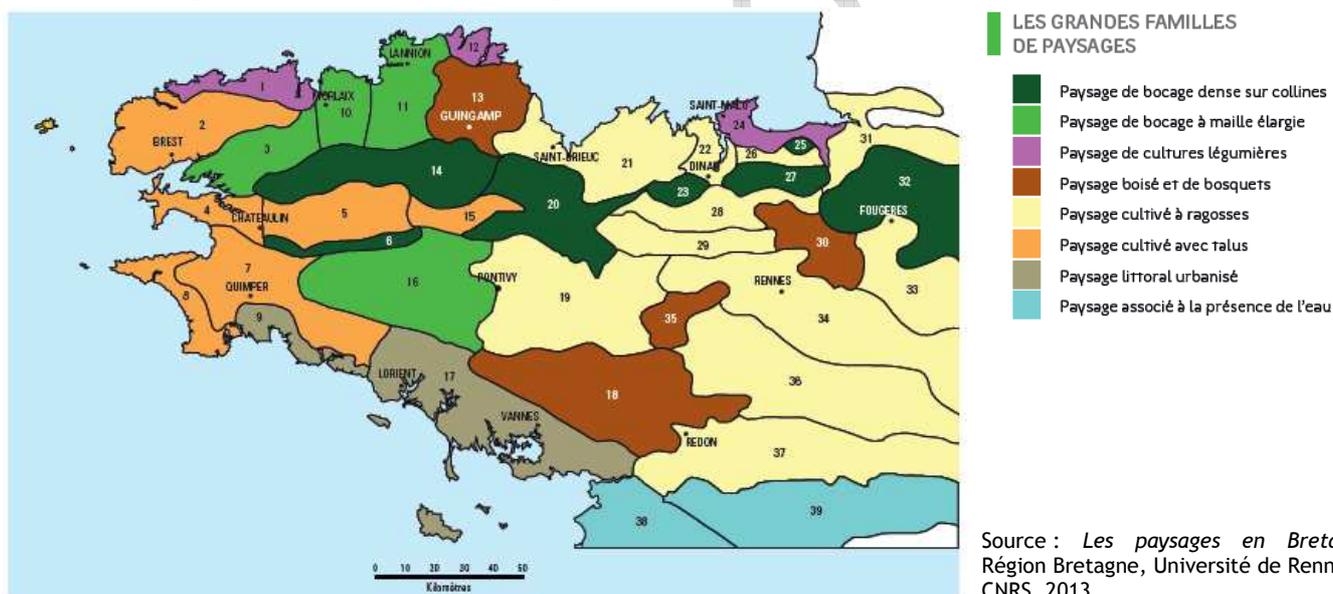
²⁶ - Hors mitage, uniquement dans les zones agglomérées de plus de 1 ha.

➤ Paysages et biodiversité

Situé à l'extrémité Sud-Ouest de la Bretagne, le Pays de Cornouaille est un territoire de 100 km d'est en ouest, et de 60 km du nord au sud. Il est l'un des plus grands pays de Bretagne. Ses 330 km de côtes, ses 3 baies (Audierne, Douarnenez, Concarneau), les curiosités de son littoral (Pointe du Raz, Pointe du Van) et ses îles (Île-de-Sein, archipel des Glénan) offrent un patrimoine naturel diversifié et de grande qualité. La mer est le premier facteur d'attractivité. Le pays est aussi caractérisé par la qualité de son environnement et donc le souhait de le préserver : le Parc Naturel Marin d'Iroise, une petite partie du Parc Naturel Régional d'Armorique autour de Châteaulin, la Réserve naturelle nationale Saint-Nicolas des Glénan (qui vise essentiellement à la protection du narcisse des Glénan, fleur endémique à l'archipel)...

La Région Bretagne et l'Université de Rennes 2 ont réalisé un inventaire des paysages bretons²⁷. Elles identifient sur le pays de Cornouaille 5 principaux ensembles paysagers :

- Sur la plus large partie centrale du pays, la **Cornouaille**, sur toute la pointe Sud Ouest, la **Baie d'Audierne**, et au Nord Ouest du pays, l'ensemble **Crozon - Aulne maritime**, qui appartiennent à la **famille du paysage cultivé avec talus**. Les plateaux et bassins d'agriculture intensive de Basse-Bretagne ont en commun l'agrandissement des parcelles et l'érosion du bocage, mais avec des caractéristiques spécifiques. Ils sont liés notamment à l'exposition plus forte aux vents d'Ouest : les haies sont alors plus basses et souvent limitées à un taillis ; les arbres de haut jet sont plus rares. Inversement les talus et murets sont très présents et sur le littoral constituent souvent le seul enclos de la parcelle.
- Au Sud / Sud Est, la **Cornouaille littorale** qui, avec l'Armor morbihannais voisin, présente les caractéristiques de la **famille du paysage littoral urbanisé**. Si l'urbanisation est présente sur l'ensemble du littoral, elle est plus intense sur la côte sud, de par une forte pression touristique mais également du fait d'une moins grande résistance du foncier agricole. Au delà du linéaire côtier, l'urbanisation diffuse s'étend profondément dans l'arrière-pays, souvent accompagnée d'une augmentation sensible des boisements et notamment des boisements de pins. Ces paysages très hétérogènes et en forte mutation sont marqués par de profondes rias.
- Au Nord Est, la **Cornouaille intérieure**, qui s'inscrit dans la **famille du paysage de bocage à maille élargie**. En marge des massifs au bocage dense (celui des Montagnes noires), les plateaux aux vallées encaissées présentent aussi un réseau bocager important, mais qui a davantage été remanié par des agrandissements de parcelles et le développement des cultures fourragères. Les bois et landes y sont également moins présents et concentrés sur les versants de vallées.



Source : *Les paysages en Bretagne*, Région Bretagne, Université de Rennes 2, CNRS, 2013.

D'une grande richesse éco systémique, les sites et milieux naturels du territoire font l'objet de nombreuses mesures de protection. Sont ainsi inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays de Cornouaille :

- une opération nationale « Grand site » Cap Sizun / Pointe du Raz ;
- un Parc naturel marin : celui d'Iroise ;
- un Parc Naturel Régional : celui d'Armorique ;
- la Réserve Naturelle Régionale de Saint-Nicolas des Glénan ;
- 16 arrêtés préfectoraux de protection de biotope ;

²⁷ - Source : *Les paysages en Bretagne*, Région Bretagne, Université de Rennes 2, CNRS, 2013.

- 8 Zones Natura 2000 ;
- 67 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface totale de 7 450 ha regroupant des milieux maritimes et littoraux (îles et îlots, estuaires, dunes, vases salées ...) et terrestres (landes, étangs, tourbières ...);
- 9 ZNIEFF de type 2, pour une surface totale de près de 19 300 ha (forêts, vallées, baies ...);
- 4 Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) Marais de la Baie d'Audierne, Cap Sizun, Archipel des Glénans, Baie de Daoulas - Anse du Poulmic (pour une petite partie);
- 2 sites géologiques remarquables ;
- 22 tourbières d'intérêt régional ;
- des extensions remarquables d'herbiers à zostères en baie de Concarneau ;
- des gisements de maërl en mer, entre les Glénans et la côte ;
- des estuaires et rivières à migrateurs (Goyen, Odet, Aven, Isole...).

L'opération nationale « Grand site » Cap Sizun / Pointe du Raz

Pour allier attrait touristique, fréquentation croissante et respect de ce patrimoine naturel fragile, l'Etat et le Conseil régional de Bretagne se sont engagés depuis les années 1990 dans des actions de protection et de mise en valeur des grands sites naturels emblématiques bretons à travers la création des « Opérations Grands Sites - O.G.S. ». Les Grands Sites ont pour ambition d'inciter les visiteurs à aller plus loin dans la découverte du territoire, limitant ainsi leur concentration en un seul lieu. Les gestionnaires des Grands Sites cherchent à trouver des solutions pour limiter l'impact de la fréquentation et la présence des voitures dans ces sites protégés (mobilité douce, recul des parcs de stationnement et navettes sont le type d'outils utilisés pour préserver l'esprit des lieux et la qualité de la découverte).

Les maîtres d'ouvrages qui portent les projets financés dans le cadre de contrats pluriannuels, sont représentatifs de l'ensemble des acteurs concernés par cette thématique (département, communes, associations, syndicats mixtes). Elles ont en charge la coordination des opérations sur le terrain.

En Bretagne, six O.G.S. ont ainsi été soutenues par le passé par la Région au titre du fonctionnement et l'investissement : 3 dans le cadre d'opérations nationales (Cap Sizun/ Pointe du Raz, Baie du Mont Saint-Michel et Gâvres-Quiberon) et 4 émanent de démarches régionales²⁸ (Caps Erquy et Fréhel, Ploumanac'h, Basse Vallée de L'Oust, La mine d'or Pénestin).

Le pays de Cornouaille est concernée par une opération « Grand Site » : celle de Cap Sizun / Pointe du Raz.

Cette opération a obtenu son label suite à la réflexion menée par la Communauté de Communes du Cap Sizun qui a abouti notamment à un élargissement du périmètre initial de la Pointe du Raz à la partie Cap Sizun classée en zone Natura 2000. L'opération, qui fait l'objet d'un programme d'investissement du Conseil régional de Bretagne, devrait se traduire par la mise en place d'un double Contrat Nature territorial qui concernerait les zones Natura 2000 du cap.

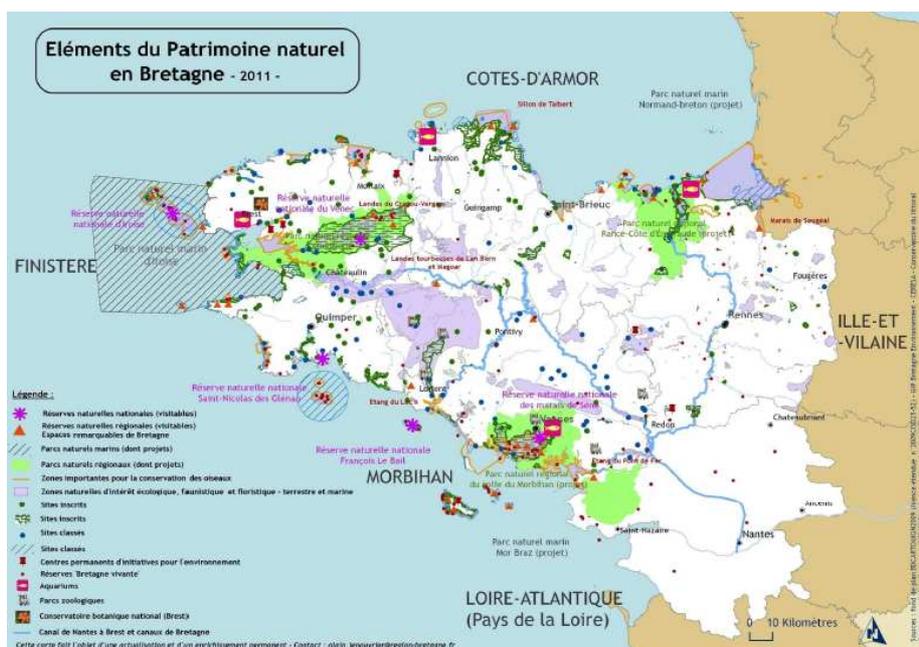
Le Parc naturel marin d'Iroise

Le Parc naturel marin d'Iroise, créé en septembre 2007, est le premier parc naturel marin français. Son périmètre couvre une large superficie maritime en façade Ouest du Finistère englobant les îles et les îlots d'Ouessant, de Molène et de Sein. Cet espace renferme une diversité exceptionnelle d'habitats marins pour la flore et la faune qu'il s'agit de préserver. L'ambition du parc marin est de traiter conjointement les problématiques liées à cet espace (patrimoine culturel du Finistère et du Pays de Brest, pêche maritime, trafic maritime, nautisme, tourisme, développement économique sur la frange littorale, pression d'urbanisation,...) en y associant tous les acteurs concernés, afin d'assurer la pérennité d'activités humaines compatibles avec la conservation des richesses naturelles pour le long terme. Le conseil de gestion du parc est composé de représentants de l'Etat (directions des affaires maritimes, de l'équipement), d'élus des collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général, EPCI et élus des îles), d'un élu du PNR d'Armorique, de professionnels de la mer (comités des pêches), d'usagers (associations de pêcheurs plaisanciers et d'usagers de la mer) et de membres d'associations de protection de l'environnement et de personnes qualifiées (Institut Universitaire Européen de la Mer, Océanopolis, Ifremer, Conservatoire du littoral).

Le Parc naturel régional (PNR) d'Armorique

Fondé en 1969, le Parc d'Armorique est le 2ème Parc naturel régional (PNR) créé en France. Il s'agit d'un territoire rural habité, reconnu pour la richesse et la fragilité de ses patrimoines naturel, culturel et paysager. Le PNR fait l'objet d'un projet de développement durable pour la période 2009-2021 qui a pour objectif de protéger et valoriser ces patrimoines en une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Consulté également pour de nombreux dossiers d'aménagement et d'urbanisme, le Parc d'Armorique joue un rôle d'approfondissement et de diffusion de la connaissance des milieux naturels, de la faune et de la flore. Il participe à la protection des espaces naturels, aux actions en faveur du maintien de la diversité des paysages et du cadre de vie ainsi qu'aux actions de reconquête de la qualité des eaux. Syndicat mixte, le parc est administré par un comité syndical de 79 délégués, du Conseil général, du Conseil régional, des communes, des EPCI et des 4 « Villes portes » (Brest, Carhaix, Châteauneuf-du-Faou et Landivisiau).

²⁸ Celles-ci affichent le même objectif que les OGS nationales mais ne sont pas reconnues ni labellisées par l'Etat à ce jour.



Source : « Faire de la Bretagne une destination touristique attractive en Europe », Schéma régional du tourisme de Bretagne - Acte 2 - 2012/2014 - Données : GIP Bretagne Environnement, CERESA et Conservatoire du littoral.

La Réserve Naturelle Nationale de Saint-Nicolas des Glénan

Cette réserve a été créée en 1974 pour une plante endémique, le Narcisse des Glénan, dont elle est l'unique station.

D'une surface de 1 ha 51 et 13 ha 94 en périmètre de protection, la réserve assure la protection et la conservation de l'ensemble des habitats littoraux terrestres présents : pelouse aérohaline, dune fixée, dune embryonnaire, ourlet à brachypode... et comprend quelques plantes protégées à l'échelon national ou régional (Bourrache des dunes, Isoète épineux, Panicaut maritime) ainsi que des oiseaux marins ou littoraux nicheurs (Gravelot à collier interrompu, Huïtrier pie, Tadorne de Belon, Goéland argenté, Goéland marin et Goéland brun).

Menaces pesant sur le site : principalement la fréquentation humaine, l'érosion et l'enrichissement de l'arrière-dune.

⇒ **A noter, la Réserve Naturelle Régionale voisine « Espace Remarquable de Bretagne » de la presqu'île de Crozon**

En session d'octobre 2013, le Conseil régional de Bretagne s'est prononcé sur le classement d'un nouveau territoire en Espace Remarquable de Bretagne - Réserves Naturelles Régionales (ERB-RNR) : les sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon, sur un périmètre terrestre de 28,70 hectares, ainsi que près de 256 ha d'espaces maritimes au droit des parcelles cadastrées correspondant à l'estran (ou Domaine Public Maritime découvrant). L'une des 2 modalités de classement prévoit plus de 128,3 ha d'espaces maritimes de coopération entre l'ERB et le Parc Naturel Marin d'Iroise sur 16 des 27 sites (hors classement en réserve naturelle régionale) et nécessite la formalisation d'une convention de partenariat.

Les 16 arrêtés préfectoraux de protection de biotope

- Île aux moutons et îlots Enez ar Razed et Peneg Em à Fouesnant et Domaine Public Maritime : îlots rocheux sur près de 3 ha (avifaune marine : sternes - pierregarin, caugek et dougall) ;
- Lande de Kerleguer à Tréffiagat : mares temporaires sur 19 a 60 ca (flore : renoncule à fleurs en boules, orchis coriophora) ;
- Mines de Kerdévo à Ergue-Gaberic : galeries souterraines de plus de 2 h (chiroptères : grand rhinolophe, grand murin, murins - à moustache et Daubenton -, oreillard roux) ;
- Steir Poulguen à Penmarc'h : ancienne carrière sur pelouse dunaire de plus de 4 ha (flore : 9 espèces d'orchidées dont orchis coriophora, orchis palustris, spiranthe d'été...) ;
- Tourbière de Tromel à Crozon sur plus de 9 ha : flore (rossolis -drosera rotundifolia, drosera intermedia -, linaigrette, grassette du Portugal...) ;
- Lande de Kersidal et marais de la Dour Red à Plomeur, Le Guilvinec et Penmarc'h : landes et mares temporaires (faune : fauvette pitchou, lézard vert, vipère péliade ; flore : renoncule à fleurs en boules, isoetes hitrix, centauree maritime...) ;
- Site de Kermathéano à Plomeur : ancienne carrière sur pelouses rases de 82 a 90 ca (flore : renoncule à fleurs en boules, orchis coriophora, isoetes hitrix, potamot coloré...) ;
- Falaises du Guern à Crozon et Tégruc-sur-Mer sur près de 25 ha : avifaune (faucon pèlerin, grand corbeau, cormoran huppé, fulmar boréal), flore (grémil à rameaux étalés) ;

- Penn an Lann à Plobannalec : mares temporaires sur près de 3 ha (flore : renoncule à fleurs en boules, orchis coriophora, isoetes hitrix ;
- Kerharo-Kerboulen à Plomeur : ancienne carrière sur pelouses rases de plus de 28 ha (faune : espèces protégées d'oiseaux - guêpier d'Europe -, batraciens et reptiles ; flore : liparis de Loesel, spiranthe d'été, orchis coriophora...)
- Eglise Saint Thurien à Plogonnec : combles et clochers (chiroptères : grand rhinolophe)
- Lande de Kersaoz à Tréffiagat : mares et pelouses rases sur plus de 1 Zones Natura 2000 et Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

La Bretagne compte 83 zones Natura 2000 et 870 ZNIEFF 2^{ème} génération (dernière mise à jour en 2009).

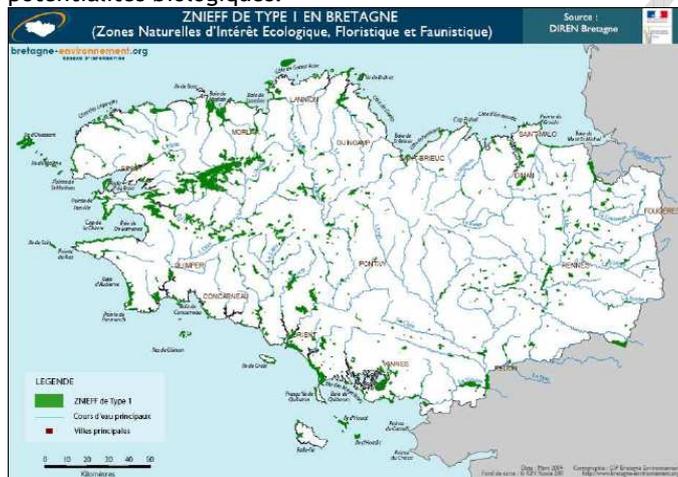
Le Pays de Cornouaille est concerné par huit zones classées Natura 2000 sur son territoire : Cap-Sizun - Île de Sein, Baie d'Audierne, Rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odet, Marais de Moustertin, Archipel des Glénan, Roches de Penmarc'h, Dunes et Etangs de Trévignon, Rivière Laïta. Le territoire est également couvert par des ZNIEFF, dont la localisation est relativement similaire : les espaces littoraux, insulaires et les estuaires et vallées fluviales du pays sont identifiés comme présentant une grande valeur écologique.

NOTA :

- Les sites classés Natura 2000 sont de 2 types : les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) de la directive européenne « Habitat » et les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) de la directive « Oiseaux ». De nombreux sites relèvent des 2 directives.



- Les ZNIEFF de type I comportent des espèces ou habitats remarquables caractéristiques de la région. Ce sont des secteurs de grande valeur écologique.
- Les ZNIEFF de type II correspondent à de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés ou offrant de fortes potentialités biologiques.



➤ Eau

Une qualité de l'eau fragile et à surveiller, notamment en matière de concentrations en nitrates dans les nappes d'eau souterraine

Les prélèvements effectués dans les cours d'eau et nappes d'eau souterraine du territoire révèlent une qualité de l'eau variable, surtout au regard des concentrations en nitrates :

- Les **nitrates** : ils facilitent le développement des végétaux aquatiques. Dans le Pays de Cornouaille, la concentration en nitrates dans les cours d'eau se situe entre 25 et 50mg/l en 2010 (limite réglementaire définie comme seuil de potabilité) et reste donc acceptable. En revanche, les taux de nitrates dans les nappes d'eau souterraine sont très hétérogènes (cf carte ci-après), variant de très bons au niveau de Quimper - Pont-l'Abbé à médiocres dans la partie Nord-Ouest du pays (Douarnenez). Par ailleurs, parmi les huit communes bretonnes dans lesquelles un dépassement de la limite autorisée de 50 mg/l dans l'eau potable distribuée a été observé en 2009, quatre sont situées dans le Pays de Cornouaille : Beuzec-Cap-Sizun, Poullan-sur-Mer, Saint-Thurien et Elliant. L'amélioration de la qualité des eaux souterraines et de surface par la réduction des rejets de nitrates constitue donc un enjeu important pour le territoire.
- Les **matières phosphorées** : elles sont les principales responsables du développement excessif des végétaux (eutrophisation, algues vertes). Les relevés effectués indiquent en revanche sur le Pays de Cornouaille une qualité de l'eau bonne à très bonne

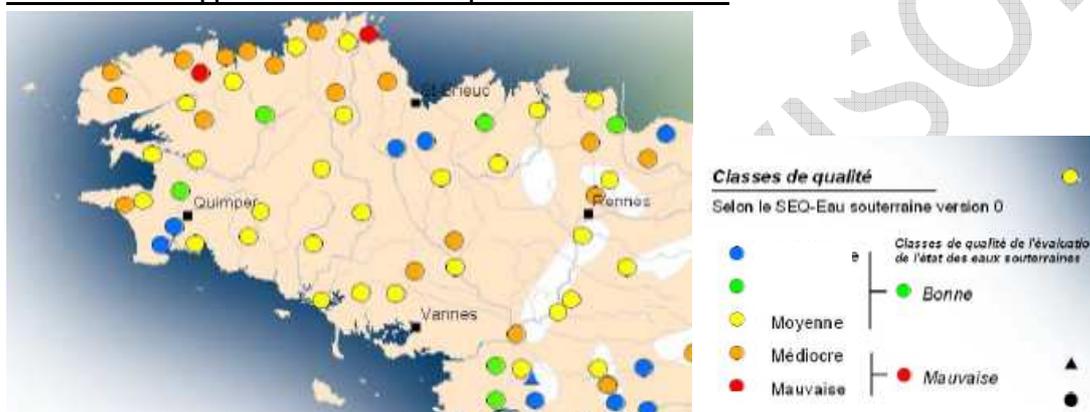
au regard de cet indicateur, par ailleurs stable ou montrant une tendance récente à l'amélioration. Ce sujet constitue cependant un point de vigilance, en particulier dans la rivière de Pont-l'Abbé, site sensible en matière de taux de phosphores.

- Les **matières organiques et oxydables** : l'altération détermine la quantité de matières organiques carbonées et azotées dans l'eau. Ces matières organiques peuvent être d'origine urbaine, industrielle ou agricole (élevage) et leur dégradation par les micro-organismes conduit à une désoxygénation de l'eau, tandis qu'elles libèrent des substances toxiques et des éléments pathogènes (bactéries, virus, etc.), néfastes pour les écosystèmes et la santé publique. Relativement à ce critère, le Pays de Cornouaille présente également une situation satisfaisante, avec une bonne à très bonne qualité des cours d'eau, de surcroît en amélioration au cours des dernières années sur la majorité du territoire. On relève néanmoins des concentrations relativement élevées de pesticides autour de Douarnenez et dans la Baie de Concarneau.

- Enfin, l'**Indice biologique global normalisé (IBGN)** est un indicateur synthétique de la qualité physique, chimique et bactériologique des cours d'eau fondé sur la mesure des populations de microinvertébrés (larves d'insectes, mollusques, vers,...). Il permet de suivre l'état biologique global d'un écosystème et de détecter d'éventuelles perturbations (pollution, hausse de température,...). De manière générale, on observe un bon état biologique des cours d'eau bretons au regard de cet indicateur, la quasi-totalité du territoire étant classé « bon » à « très bon », notamment l'ensemble du Pays de Cornouaille.

Les différents rejets liés à l'activité humaine et susceptibles de dégrader les eaux douces du Pays de Cornouaille ont en outre des conséquences majeures sur la qualité des eaux littorales du territoire, ce qui constitue un enjeu particulièrement aigu pour l'activité conchylicole, très sensible aux diverses sources de pollution des eaux côtières (mortalité accrue dans les élevages, etc.).

Altération des nappes d'eau souterraine par les nitrates en 2010 :



Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Gestion de l'eau : les SAGE

La stratégie Régionale de l'eau est territorialisée et adossée à des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le SAGE est élaboré et validé par une Commission locale de l'eau (CLE) qui comprend des représentants de l'État (25 %), des collectivités locales (50 %) et des usagers (25 %). Le SAGE énonce les enjeux propres au territoire et les priorités à retenir (planification).

Le Pays de Cornouaille est concerné par sept SAGE. D'Ouest en Est, la grande majorité du territoire est couverte par les SAGE de la Baie de Douarnenez (en cours d'élaboration), Pays Bigouden - Cap Sizun (en cours d'élaboration), de l'Odet (en cours de révision), Sud Cornouaille (en cours d'élaboration) et Elle - Isolé - Laita (mis en œuvre). Par ailleurs, l'extrême Nord du pays appartient au SAGE de l'Aulne (en cours d'élaboration) et l'extrême Est au SAGE du Scorff (en cours d'élaboration).



Plan de lutte contre les algues vertes : deux baies concernées dans le Pays de Cornouaille

Dans le Pays de Cornouaille, la Baie de la Forêt et la Baie de Douarnenez comprennent différents sites touchés chaque année par des échouages d'algues vertes en prolifération, notamment les plages de Kerleven et de Cabellou dans la Baie de la Forêt et celles du Ris, de Trezmalouen ou de Sainte-Anne-La-Palud dans la Baie de Douarnenez. En réponse à cette problématique, un plan de lutte contre les algues vertes a été engagé. Il vise à mettre en place des systèmes et pratiques agricoles à faible niveau d'intrants azotés. Ce plan est appliqué dans huit baies en Bretagne, dans lesquelles une charte de territoire a été signée et des objectifs et actions spécifiques définis. Les flux d'azote arrivant en mer par les cours d'eau doivent être réduits d'au moins 30 % (par rapport à 1999 - 2003) dans ces bassins versants.

Dans le cadre de ce plan :

- Dans la Baie de Concarneau, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Sud Cornouaille a validé un projet de territoire à basses fuites d'azote, dans le cadre d'une charte de territoire signée entre les principales collectivités locales - responsables de la coordination et du suivi du projet, le monde professionnel agricole (Chambre d'Agriculture) et les partenaires financiers (Etat, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil régional de Bretagne et Conseil général du Finistère).

Sur ce territoire, l'activité agricole se caractérise par l'importance de l'élevage bovin, mais aussi porcin et avicole. Les cultures légumières sont aussi bien développées, occupant 10% de la SAU. Les acteurs du territoire se sont dotés de l'objectif de réduire de 91 tonnes les flux annuels d'azote vers les cours d'eau à l'échéance 2015, soit une baisse d'environ 20%. Pour atteindre cet objectif, ils ont construit un programme d'actions dont le principal volet vise à généraliser les pratiques vertueuses et à abandonner les pratiques à plus forts risques de fuites d'azote, notamment par la mise en place de rotations des cultures, renforçant l'absorption de l'azote tout au long de l'année, ainsi qu'à développer les systèmes d'élevage bovin plus herbagers.

- Dans la Baie de Douarnenez, qui concerne les Pays de Brest dans sa partie Nord et de Cornouaille dans sa partie Sud, la CLE de la Baie de Douarnenez a validé un projet de territoire à basses fuites d'azote, dans le cadre d'une charte de territoire signée entre l'Etablissement Public d'Aménagement de la Baie (EPAB) - responsable de la coordination et du suivi du projet - le monde professionnel agricole (Chambre d'Agriculture) et les partenaires financiers (Etat, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil régional de Bretagne et Conseil général du Finistère).

Sur ce territoire, l'activité agricole est également très orientée vers les élevages bovin et porcin. Les acteurs du territoire se sont dotés d'un objectif de réduire de 200 tonnes les flux annuels d'azote vers les cours d'eau à l'échéance 2015, soit une baisse d'environ 20%. Pour atteindre cet objectif, ils ont construit un programme d'actions autour de quatre volets :

- limitation des fuites d'azote sur les parcelles agricoles (70% de la réduction attendue du flux d'azote),
- reconquête des milieux naturels et de leur pouvoir épurateur,
- gestion optimisée des espaces publics et privés non agricoles,
- un volet transversal comprenant notamment les actions foncières et le suivi de la qualité de l'eau.

Par ailleurs, le projet de territoire vise une restauration de 500 hectares de zones humides, pour une diminution de plus de 50 tonnes d'azote du flux annuel, grâce à des fonctions épuratrices recouvrées et optimisées.



Source : DRAAF - SRETEF

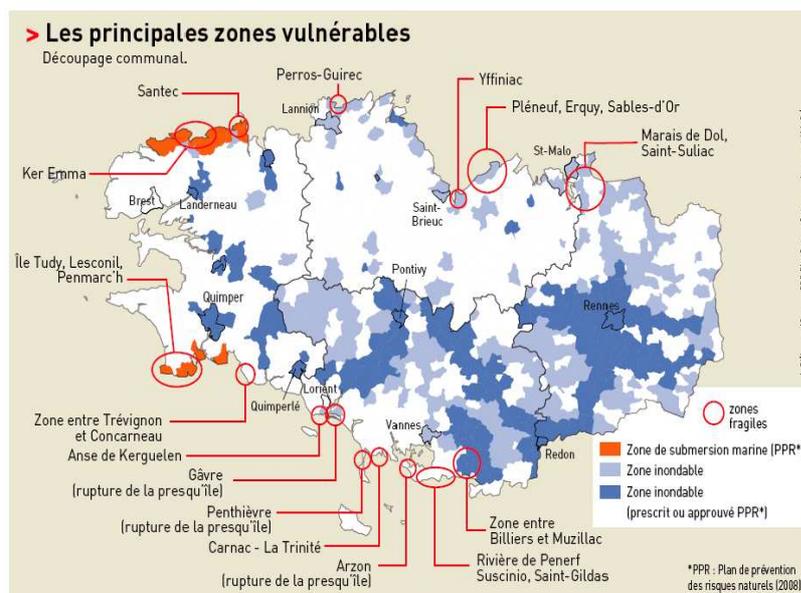
Risques naturels : des risques de submersion marine et d'inondations

Le Pays de Cornouaille est concerné par des risques d'inondations, à la fois dans sa partie littorale et dans certains espaces rétro-littoraux et intérieurs.

En lien avec le changement climatique, qui entraîne en particulier une élévation progressive du niveau de la mer, l'évolution du trait de côte expose davantage certains territoires aux risques de submersion marine, d'érosion et d'inondations et font ainsi l'objet de Plans de prévention des risques de submersion marine. Trois zones fragiles sont spécifiquement identifiées sur le territoire cornouaillais : Île Tudy - Lesconil - Penmarc'h, la zone entre Trévignon et Concarneau et l'île de Sein.

Un certain nombre de communes intérieures sont également exposées à des risques d'inondations, notamment aux abords de l'Odet, de l'Isolé, ainsi qu'autour de Quimper et de Quimperlé.

En outre, un risque de mouvements de terrain est signalé à Douarnenez.



4. ÉNERGIE

Zoom : la dépendance énergétique de la Bretagne

De manière générale, le territoire breton est très dépendant de l'extérieur pour ses approvisionnements énergétiques. En effet, en 2010, la Bretagne produit seulement 8,5% de l'électricité qu'elle consomme. Dans le cadre du Pacte énergétique breton et afin de répondre aux ambitions définies par le Grenelle de l'environnement, l'objectif est de parvenir à 34% d'autonomie à l'horizon 2020 en engageant, d'une part, des actions visant une meilleure maîtrise de la consommation électrique (isolation thermique des bâtiments, ...) et, d'autre part, en augmentant les capacités de production du territoire par le déploiement massif des énergies renouvelables (éolien terrestre et offshore, énergies marines, photovoltaïque, biomasse,...).

> Consommation d'énergie

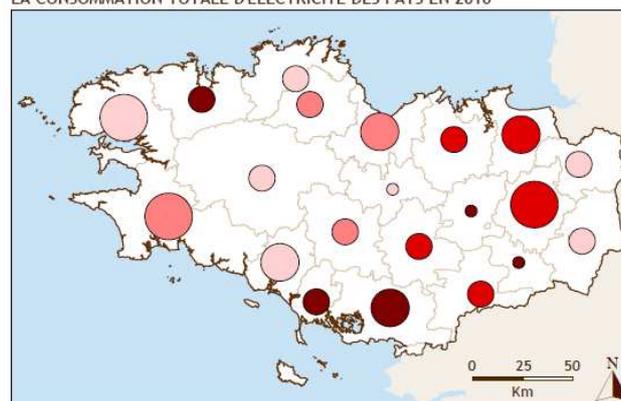
Le Pays de Cornouaille est un important consommateur d'énergie, notamment électrique

A l'instar des principaux pôles urbains et du littoral Sud de la région, le Pays de Cornouaille figure parmi les territoires bretons les plus consommateurs d'énergie. On observe notamment une consommation électrique élevée, bien qu'en croissance modérée entre 2006 et 2010, qui peut toutefois être mise au regard de l'étendue du territoire et de ses poids économique et démographique au sein de la région (10,4% des Bretons). La consommation énergétique du Pays de Cornouaille se concentre essentiellement dans les aires urbaines majeures du Sud du territoire.

La répartition par secteurs des consommations d'énergie dans le Pays de Cornouaille est proche de celle observée sur l'ensemble de la Bretagne. Ainsi, le secteur du bâtiment - résidentiel et tertiaire - y occupe une part nettement prépondérante (53% de l'énergie totale consommée sur le territoire ; 54% en région). Cependant, l'industrie est plus présente dans le pays : avec une part de 21% (contre 16% au niveau régional), elle constitue le deuxième poste de consommation d'énergie, suivie des transports (20% dans le pays ; 23% en Bretagne). Les secteurs du bâtiment et de l'industrie consomment une majorité de leur énergie sous forme d'électricité, notamment dans le tertiaire, tandis que dans les transports, l'essentiel de l'énergie est issue de produits pétroliers. Enfin, le secteur agricole et la pêche ont un poids faible dans le bilan énergétique du territoire, avec 6% du total, bien que l'énergie constitue une charge croissante pour ces activités.

En outre, l'électricité représente 44,6% de l'énergie consommée dans le Pays de Cornouaille. Viennent ensuite les produits pétroliers (34,5%), le gaz de réseau (11,6%) et le bois (7,0%), qui est ainsi davantage utilisé qu'en moyenne en Bretagne. On observe en particulier une consommation élevée de bois bûche dans la partie Est du territoire.

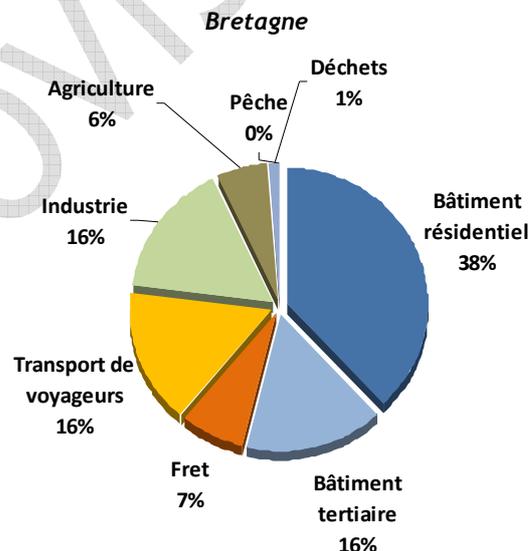
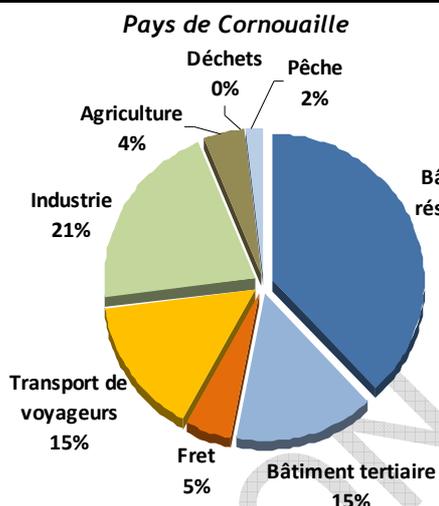
LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉLECTRICITÉ DES PAYS EN 2010



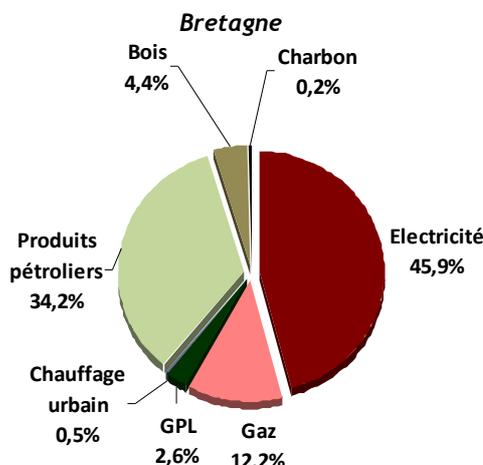
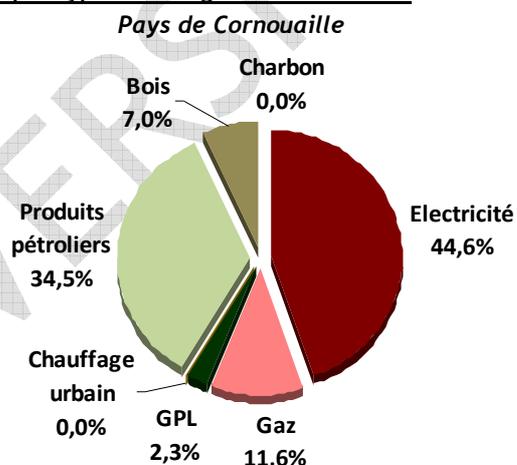
Consommation en GWh : Évolution 2006-2010 :



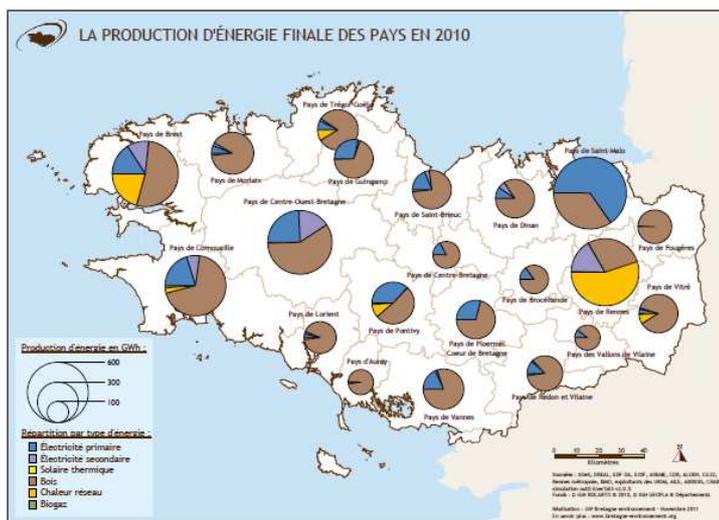
Consommation totale d'énergie par secteur en 2005 :



Répartition par types d'énergies consommées :



Source : Energes, Gip Bretagne Environnement



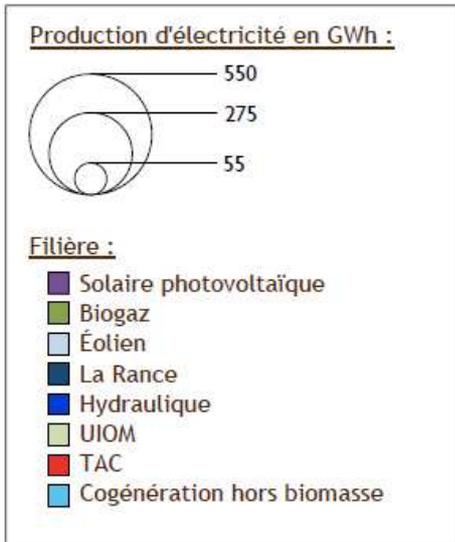
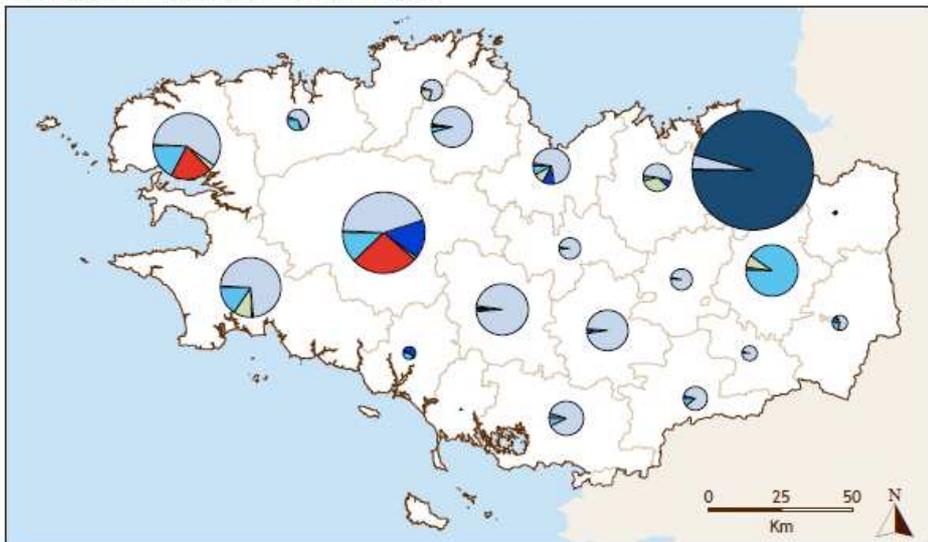
Un important producteur de bois et d'électricité d'origine éolienne, des énergies renouvelables en lien avec l'agriculture et l'IAA, ainsi qu'un potentiel hydrolien à exploiter

Le Pays de Cornouaille est un important producteur de bois, qui représente les trois quarts de l'énergie finale produite sur le territoire. Par ailleurs, le pays apparaît relativement bien équipé en installations éoliennes terrestres, notamment autour de Châteaulin, où la puissance installée est la plus grande, avec cinq parcs éoliens (Châteaulin, Cast, Saint-Coulitz, Dinéault, Plomodiern). De petites éoliennes sont également expérimentées sur les îles afin de développer des alternatives au transport d'énergies fossiles.

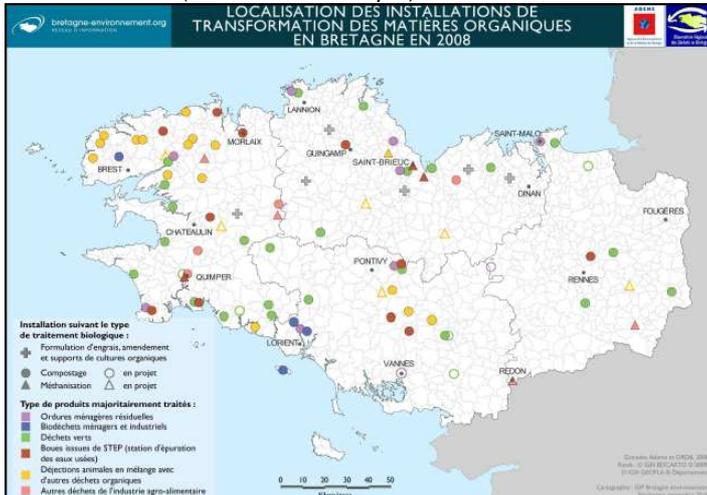
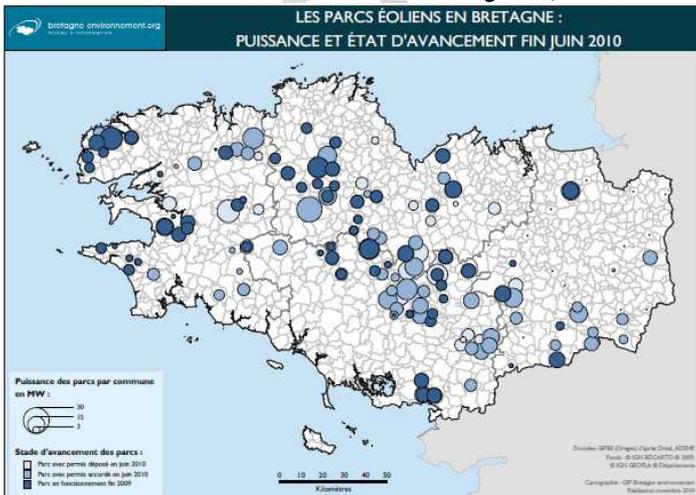
Le territoire possède de plus plusieurs sites de production électrique par transformation de matières organiques (boues d'épuration, déchets verts et autres déchets de l'IAA). On constate ainsi un fort développement des énergies renouvelables en lien avec l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, concrétisé par de nombreux projets de méthanisation.

Par ailleurs, le territoire cornouaillais est au cœur de la réflexion sur l'énergie hydrolienne, pour laquelle le pays présente d'un fort potentiel. Des enjeux restent toutefois à relever en termes de mobilisation des acteurs et de mise au point de la technologie.

LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DES PAYS EN 2010



UIOM = Unité d'Incineration d'Ordures Ménagères ; TAC = Turbine à Combustion (Centrale Thermique)



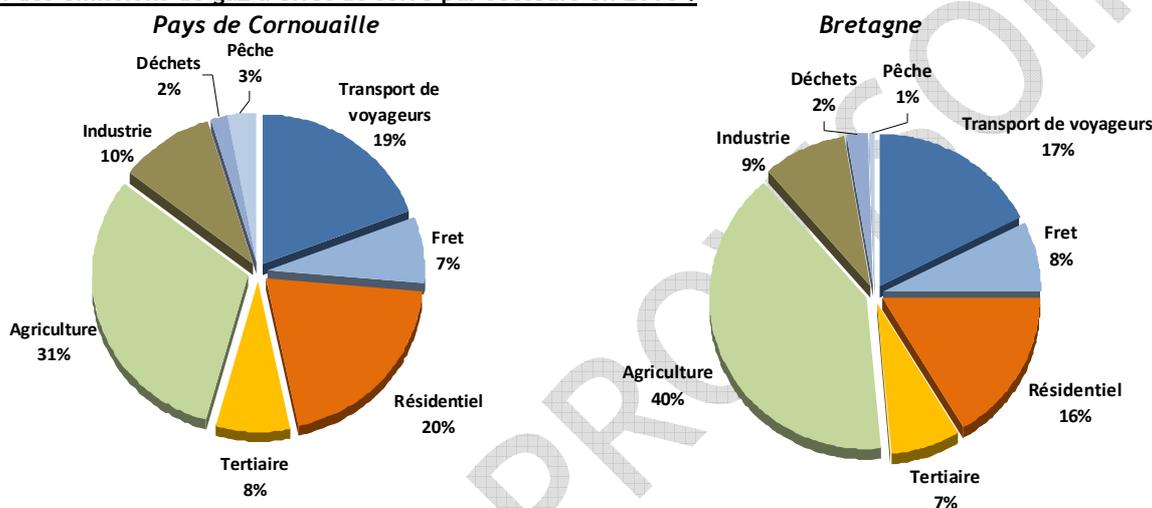
5. CLIMAT

➤ Émissions de gaz à effet de serre

Le périmètre de la comptabilisation des gaz à effet de serre porte sur la liste établie dans le Protocole de Kyoto : CO₂ (dioxyde de carbone), CH₄ (méthane), N₂O (protoxyde d'azote) et les gaz de froid (halocarbures) utilisés dans l'industrie. Les différents gaz à effet de serre ont un pouvoir de réchauffement variable. Dans la mesure où il s'agit du gaz à effet de serre dominant, les émissions de gaz à effet de serre sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ (t CO₂). Le calcul des émissions de gaz à effet de serre a porté sur le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire), de l'agriculture, des transports (de voyageurs et de marchandises), de la pêche et des déchets.

En 2005, année de référence pour la détermination des objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Facteur 4), les émissions s'élèvent à environ 2 497 000 t CO₂ dans le Pays de Cornouaille, soit 7,6 t par habitant (8,0 t par habitant au niveau régional). On observe sur le territoire un poids inférieur à la moyenne bretonne de l'agriculture, responsable de seulement 31% des émissions totales de GES, contre 40% en Bretagne. Comme à l'échelle régionale, les transports sont le deuxième poste d'émission, avec 26% du total (25% en Bretagne), suivis du bâtiment - résidentiel et tertiaire (28% dans le pays ; 23% en Bretagne). Par ailleurs, la pêche est plus développée sur le territoire et donc plus présente dans le bilan des émissions de GES, bien que sa part reste faible (3% contre 1% à l'échelle régionale).

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteurs en 2005 :



Source : Energes, GIP Bretagne Environnement

ZOOM : Les gaz à effets de serre proviennent de deux grands types de sources.

- **Les émissions dites « énergétiques » :** une grande proportion des émissions (chauffage, transport, éclairage etc.) est liée à la consommation d'énergie, avec le recours à des combustibles majoritairement fossiles. La combustion des énergies fossiles (utilisée directement ou pour produire de l'électricité) génère des émissions de dioxyde de carbone ;
 - **Les émissions dites « non énergétiques » :** une part moindre des émissions résulte de processus biochimiques, surtout liés à l'agriculture (élevage) et, dans une moindre mesure, à l'industrie et aux déchets. Les principaux gaz émis sont le méthane - qui résulte de la décomposition de la matière organique - et le protoxyde d'azote - lorsque les apports d'azote via la fertilisation excèdent les besoins des plantes. L'industrie émet aussi des halos carbures (climatisation/réfrigération).
- ↳ Dans le Pays de Cornouaille, la part des émissions non énergétiques s'élève à 32,5% (poids modéré de l'agriculture).

Par ailleurs, les prairies et forêts absorbent 5,5% des gaz à effet de serre émis sur le territoire cornouaillais. C'est nettement moins que la moyenne régionale (14,5%), ce qui s'explique en partie par une artificialisation des sols plus avancée dans le pays (8,1% contre 7,1% sur l'ensemble breton) et le caractère urbain du territoire. Les végétaux absorbent le CO₂ lors de leur croissance et le stockent sous forme de carbone, neutralisant ainsi son effet sur le climat. Lorsque la biomasse est constituée durablement, le stockage de carbone peut être permanent : les sols reçoivent la matière organique en décomposition et constituent des stocks de carbone, pérennes s'ils ne sont pas travaillés (prairies permanentes, sols forestiers).

➤ Effets du changement climatique

En Bretagne, le réchauffement climatique se mesure par une augmentation de la température moyenne de +1°C depuis 1946, qui devrait se poursuivre par une hausse des températures comprise entre +2 et +5°C à l'horizon 2100. Par ailleurs, des températures plus élevées induiront vraisemblablement une consommation d'eau plus importante par les végétaux (par évapotranspiration), qui pourrait se traduire par un risque de sécheresse accru.

Ces évolutions, dans un contexte de croissance démographique soutenue, pourraient avoir de nombreux impacts en Bretagne :

- L'agriculture devrait voir ses pratiques évoluer ;
- Les espaces boisés et forêts se modifieront ; les risques de feu de forêt seront accrus et s'étendront à de nouvelles zones ;
- La pêche et l'aquaculture seront concernées par le réchauffement et l'acidification des eaux ;
- L'élévation du niveau de la mer entraînera un recul de la ligne côtière, accroîtra les conséquences des tempêtes littorales et favorisera les intrusions d'eau salée dans les nappes souterraines.
- Le nombre de zones humides devrait se réduire, en particulier en amont des bassins versants.

I. ACTEURS INSTITUTIONNELS ET STRATÉGIES SUR LE PAYS

Atouts	Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> • Forte identité du pays, à travers laquelle les différents acteurs du territoire se retrouvent, même si les « sous territoires » ont également leur propre identité • Une ville centre ayant une forte identité • 2 communautés d'agglomération • Maillage de villes intermédiaires. Armature urbaine autour de Douarnenez, Quimperlé, Concarneau • Appui de Quimper Cornouaille Développement au pays et à ses composantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire vaste, les EPCI qui le composent rencontrent des problématiques différentes et agissent selon des logiques différentes (littoral, urbain, rural, etc.) • Hétérogénéité du territoire nord/sud et est/ouest • Une dynamique et une gouvernance de pays semblant moins visibles pour les EPCI, partenaires, société civile depuis que Quimper Cornouaille Développement porte le Pays • Rôle limité de la ville centre sur l'ensemble du pays • 5 SCOT, à des états d'avancement divers • Faiblesse de l'ingénierie sur certains territoires
Enjeux prospectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Territoire très étendu, pour lequel une instance de pays forte, jouant un véritable rôle de moteur, permettrait de fédérer les différents EPCI ayant des caractéristiques aussi différentes. Cependant, il existe une cohésion historique des collectivités territoriales autour de l'identité cornouaillaise ➤ Une étude prospective vient d'être réalisée, portée par Quimper Cornouaille Développement. Elle a rassemblé les différents acteurs du pays au sein d'une même réflexion sur l'avenir du territoire. Son objectif est de permettre au pays de définir un projet commun et les lignes directrices d'un futur programme d'actions ➤ Un conseil de développement à redynamiser pour accompagner les élus du pays dans leurs réflexions 	

STRATÉGIE ET OUTILS DE PLANIFICATION TERRITORIALE

Domaines d'intervention	Documents de référence (validé, en cours, en projet)
Population et niveau de vie	
Foncier et habitat	Scot, validé en PLH, validé en CUCS, quartier ZRU (carte et liste au Scops)
Mobilités et transports	
Economie et innovation	
Emploi - formation	
Mer et littoral	
Energie	
Environnement	SAGE ***, mise en œuvre en Schéma éolien local
Santé	
Services d'intérêt public	
Numérique	
Tissu culturel et associatif	
Patrimoines et tourisme	

Tableau en cours d'élaboration

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

1. INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Parmi les « nouveaux indicateurs alternatifs de mesure des richesses », l'indice de développement humain (IDH) est le plus reconnu et le plus facilement mobilisable, notamment du fait qu'il ne supprime pas la dimension revenu mais qu'il la rapproche de deux autres dimensions du développement : la santé et le niveau de diplôme. Ces trois dimensions, d'égale importance, ne sont pas pondérées. L'IDH-B proposé par la Région Bretagne s'inspire de la collaboration antérieure entre PEKEA et l'Ille-et-Vilaine (IDH-35), d'une part, et des travaux de l'Association des Régions de France et du Nord-Pas-de-Calais d'autre part (IDH-4). Ce calcul territorialisé, s'appuyant sur les valeurs réelles constatées (ici celles des pays en 2008), permet une forte comparabilité entre les territoires.

Comme tout indice, l'IDH-B présente des limites et doit être associé à d'autres éléments d'analyse. Par exemple, un territoire proposant peu de fonctions de centralité (des administrations et des entreprises) aura structurellement un indice de diplôme pondéré de sa population adulte plus faible puisqu'il offre moins d'emplois très qualifiés.

L'intégration des principales villes²⁹ au calcul de l'IDH-B des pays nous donne une information complémentaire sur l'équilibre du développement du territoire. L'IDH-B est par nature un indice contextuel. Dans la mesure où son calcul intègre des valeurs réelles constatées, un IDH-B proposé dans un contexte donné ne peut être comparé à un autre. C'est pourquoi, pour maintenir une comparabilité, les valeurs des indicateurs de revenu, de santé et de niveau de diplôme des villes ont été intégrées dans le calcul effectué à l'échelle des pays. Il a donc été choisi de conserver les bornes minimum et maximum des pays pour chaque dimension même quand les valeurs les plus fortes et les plus faibles étaient celles des villes. Cela explique que l'on puisse obtenir des valeurs supérieures à un et inférieures à zéro.

L'IDH-B du Pays de Cornouaille est sensiblement inférieur à la moyenne bretonne, le classant au 9^{ème} rang des pays bretons. Cet indice est construit à partir de trois composantes : un indicateur d'éducation (calculé sur la base du niveau de diplôme des populations), un indicateur de niveau de vie (fondé sur le revenu fiscal médian) et un indicateur de santé (basé sur un Indice Comparatif de Mortalité - ICM).

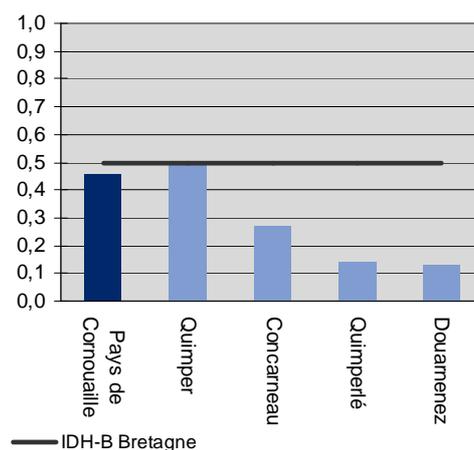
Dans le détail, le Pays de Cornouaille se distingue par un indicateur d'éducation élevé, au 4^{ème} rang breton et supérieur à la moyenne régionale. Or, il est à souligner que la Bretagne se classe elle-même au 4^{ème} rang des régions françaises relativement à cet indicateur reflétant le niveau de diplôme de la population. Le territoire est également bien placé en matière d'indicateur de niveau de vie, au 6^{ème} rang breton.

En revanche, le pays s'illustre également par une situation assez défavorable en matière de santé. En effet, tandis que la Bretagne dans son ensemble n'est qu'au 17^{ème} rang des régions françaises pour l'indicateur de santé, le Pays de Cornouaille affiche une valeur très nettement inférieure à la moyenne régionale et se situe au 14^{ème} rang parmi les pays bretons.

Le calcul de l'IDH-B des quatre communes principales du territoire révèle d'importantes disparités dans le Pays de Cornouaille : sa valeur s'échelonne ainsi de 0,131 à Douarnenez à 0,503 à Quimper, seule ville parmi les quatre affichant une valeur supérieure à la moyenne du pays. Dans le détail des composantes, des écarts encore plus accentués apparaissent, les enjeux semblant les plus aigus dans les communes de Quimperlé et de Douarnenez à différents égards (santé, niveau de diplôme de la population à Douarnenez). De manière générale, il semble donc que les principales communes-centres soient confrontées à des problématiques spécifiques et/ou plus accentuées qu'aux échelles du pays et de la région, notamment en matière d'éducation-formation et de santé.

IDH-B du pays et des principales villes

Calcul pays de Bretagne 2008 - Traitement CRB



²⁹ - La sélection des communes pour lesquelles un calcul de l'IDH-B a été réalisé est fondée sur deux dimensions. D'une part, leur poids démographique a conduit à une première sélection, qui comprend toutes les communes bretonnes de plus de 10 000 habitants. D'autre part, leur rôle de commune-centre ou de commune-pôle au sein du pays dans lequel elles se situent a permis d'élargir et d'affiner la sélection en tenant compte des spécificités de chaque pays (plus ou moins polarisé, plus ou moins densément peuplé,...) pour retenir certaines communes au poids démographique plus faible mais assurant des fonctions de centralité et/ou de pôle de services sur leur territoire.

Le tableau ci-après synthétise les valeurs des différentes composantes de l'IDH calculé pour le Pays de Cornouaille et les quatre principales communes du territoire, ainsi que le rang du pays parmi les pays bretons :

2008	Indicateur d'éducation	Indicateur de niveau de vie	Indicateur de santé	IDH-B
Pays de Cornouaille	0,570 (4 ^{ème})	0,563 (6 ^{ème})	0,235 (14 ^{ème})	0,456 (9 ^{ème})
Quimper	0,557	0,615	0,337	0,503
Quimperlé	0,161	0,428	- 0,160	0,143
Concarneau	0,018	0,583	0,221	0,274
Douarnenez	- 0,008	0,363	0,037	0,131
Bretagne	0,534	0,548	0,412	0,498

2. CARACTÉRISTIQUES DU PAYS

Atouts	Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> • Pays ayant une identité très forte, très marquée, tant sur le territoire qu'à l'extérieur • Des activités économiques majeures : maritime, les IAA, les industries de l'électronique et de l'automobile • Pêche en Cornouaille : 50% de la pêche bretonne, soit 25% de la pêche française. Secteur qui a connu des difficultés mais qui recrute de nouveau • Culture : identité forte et importante richesse patrimoniale • Transports : 3 gares TGV au sud du pays, porteuses de dynamisme territorial. Lignes de dessertes secondaires maillant bien le pays • Numérique : un pays mobilisé sur le développement des infrastructures (études faites) • Energies : territoire sensibilisé, prêt à développer différentes expériences et expérimentations • Parc de logements assez ancien mais bonne couverture du territoire en PLH, seul l'ouest ne bénéficie pas de programme d'accompagnement de l'immobilier mais certains sont en préparation 	<ul style="list-style-type: none"> • Pays très, voire trop grand ? Marqué par de fortes disparités territoriales entre le sud (dynamique, attractif mais supportant une forte pression foncière) et le nord (rencontrant plus de difficultés), entre l'est et l'ouest, entre l'urbain et le rural, l'île de Sein isolée • Une ville centre dynamique, possédant les équipements structurants d'un pôle urbain ou programmant leur réalisation, mais dont le rayonnement est insuffisant, et ne couvre pas l'ensemble du pays • Environnement : Problématiques bactériologiques et d'algues vertes. Il existe des structures et contrats locaux pour lutter contre ces problèmes mais leur efficacité est à améliorer. • Conflits d'usage côtier : respect du cheminement côtier et propriétés privées, problème du désenvasement...

Enjeux prospectifs

- Pays très contrasté à différents niveaux : économique, culturel, équipements structurants... La démarche prospective réalisée en 2013 sera un levier pour la définition des actions à mener sur les années à venir.
- Importance d'une gouvernance politique affirmée au niveau du pays pour permettre une bonne cohésion et l'impulsion de projets structurants.
- Problème de gestion de l'offre de ZA : beaucoup de projets de créations ou d'extension mais pas de concertation au niveau du pays.
- La crise de l'industrie agroalimentaire et les conséquences pour le territoire.
- Développer une culture diversifiée et plus contemporaine.
- Transports : arrivée de BGV, mettant Quimper à 3h de Paris (au lieu de 4h aujourd'hui)
- Potentiel de développement de l'inter modalité : aéroport + rail, rail + vélo, rail + bus...
- Numérique : Le déploiement de la fibre est déjà réalisé sur Quimper. Le reste du pays est prêt à poursuivre la démarche.
- Environnement : risque de submersion marine.
- Energie : importance de la mobilisation des acteurs, de la sensibilisation et de l'information du public.

3. SYNTHÈSE DES ENJEUX

- Périphéricité
- Cohésion du territoire ou territoire trop grand (Quid de Quimperlé ?)
- Vieillesse de la population
- Un développement touristique équilibré, qui n'a pas trop d'impact sur les populations locales